



GRAND DÉBAT

Défense - Jeunesse - Europe

RESTITUTION DES ATELIERS



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

18 novembre 2021

AVANT-PROPOS

À l'initiative du **ministère des Armées**, l'édition 2021 de **La Fabrique Défense** se place sous les thèmes de la Défense, de la Jeunesse et de l'Europe. À cette occasion, **ESPOL, ETHICS – EA 7446**, la **Faculté de Droit** et la **Faculté des Lettres et Sciences Humaines**, établissements de l'**Université Catholique de Lille** ont été invités à participer à leur Grand Débat pour appréhender le monde de la Défense de demain, tout en vous donnant la parole !

Intéressés par l'écosystème que représente le monde de la Défense, vous étiez 450 à exprimer votre vision en prenant la parole avec des experts spécialisés le jeudi 18 novembre 2021.

Au programme de cet événement, **13 ateliers thématiques** ont été animés par des experts de renom sous l'égide de **Patrick SCAUFLAIRE**, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille, **Mélodie BERNAL**, Ingénierie d'études de la Direction de Prospective de l'Université Catholique de Lille et pilote de l'événement Grand Débat – La Fabrique Défense, **Pascal BONIFACE**, Géopolitologue français, Fondateur et directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques, **Barthélémy COURMONT**, Maître de conférence à l'Université Catholique de Lille et Directeur de recherche à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques, **Véronica RODRIGO**, Assistante cheffe du projet événementiel « La Fabrique Défense » de la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie du ministère des Armées puis de **Amandine YVON**, déléguée régionale des jeunes IHEDN en Hauts-de-France.

L'**Association du Master de Relations Internationales (AMRI)** de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, co-organisatrice de cette édition Grand Débat – La Fabrique Défense, vous invite à l'immersion dans l'écosystème défense français et européen, à travers les comptes rendus des 13 ateliers thématiques, organisés au sein de l'Université Catholique de Lille.

Mise en garde : Ce rapport provient des tables rondes et divers échanges entre les participants présents lors desdits évènements. Ainsi, les opinions émises dans ce rapport sont propres à ces derniers et n'engagent en rien la responsabilité de l'Université Catholique de Lille (UCL) et l'Association du Master Relations Internationales (AMRI).





©Blue-Dreams Production/BDP

TABLE DES MATIÈRES

4	Atelier n°1 : La contribution de la justice pénale internationale au maintien de la paix
7	Atelier n°2 : Défense et sécurité au 21ème siècle
10	Atelier n°3 : Environnement de dérèglement climatique
18	Atelier n°4 : La géopolitique du Liban
24	Atelier n°5 : Croyances et le métier du militaire
27	Atelier n°6 : La politique de défense de Joe Biden et sa couverture médiatique
31	Atelier n°7 : La représentation de l'armée en France : entre méconnaissance et désintérêt
39	Atelier n°8 : Les nouvelles routes de la soie : défis et opportunités pour l'Europe
44	Atelier n°9 : L'Indo-Pacifique : enjeu pour la France et l'Europe
53	Atelier n°10 : Métier militaire et technique de l'augmentation : le soldat augmenté
62	Atelier n°11 : Reconstruire la paix : juger les génocidaires, un enjeu international et national : l'exemple du Rwanda
66	Atelier n°12 : Sécurité économique et innovations entreprenariales en Russie
70	Atelier n°13 : Sécurité extérieure de l'Afrique : quelle place pour l'Europe ?

Atelier n°1 : La contribution de la justice pénale internationale au maintien de la paix

Encadré par Xavier PACREAU et Léa BOSSERT

Cet atelier a été co-animé par :

- **Xavier PACREAU**, Docteur en droit public et maître de conférences de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille.
- **Léa BOSSERT**, Cheffe du pôle communication de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Lisa PERETTI**, Membre du pôle Communication de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Elsa FUENTES**, Membre du pôle Projet de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne science politique à ESPOL.
- **Albane LORHO**, Membre du pôle Communication et étudiante en première année de la Licence européenne de science politique à l'ESPOL.

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2019, Julian Fernandez, Xavier Pacreau et Muriel Ubeda-Saillard ont publié la seconde édition du *Commentaire du Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale*. [1] Cette publication approfondit les enjeux de la Cour pénale internationale (CPI). Ce commentaire du Statut du Rome est un instrument pour les praticiens et une réflexion théorique sur la Justice pénale internationale (JPI).

« Le Statut de Rome a été conclu le 17 juillet 1998 et il est entré en vigueur le 1er juillet 2002. Depuis, les chambres de la Cour pénale internationale ont déjà fait œuvre d'un intense travail judiciaire en parallèle d'une politique pénale développée par les procureurs Luis Moreno Ocampo et Fatou Bensouda. Qu'elle soit saisie par les États, par le Conseil de sécurité ou par le Procureur agissant proprio motu, la première juridiction pénale internationale permanente s'est imposée comme un acteur incontournable des relations internationales dont le Statut constitutif est opposable à plus de 120 États. » [2]

L'empereur allemand Guillaume II (1888-1918) a été jugé comme le responsable des conflits, des destructions et des pertes humaines de la Grande Guerre. Ainsi, un tribunal spécial international devait être créé pour le condamner. Cependant, cette initiative ne s'est jamais réalisée, car Guillaume II s'est exilé aux Pays-Bas. Le pouvoir législatif néerlandais n'a pas considéré nécessaire d'entamer les processus de sa condamnation. En revanche, ces évènements mondiaux soulèvent l'émergence de la nécessité d'une Justice pénale internationale. Cependant, c'est bien à partir de la Seconde Guerre mondiale qu'il y a une réelle évolution de la JPI sous impulsion des Alliés.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE JURIDICTION PÉNALE INTERNATIONALE

Assurément, c'est après cette crise mondiale et les événements des camps de concentration et d'extermination que l'idée d'une juridiction pénale internationale s'est formalisée. Ces crimes ne peuvent rester impunis et leur condamnation est nécessaire pour l'Humanité et son futur. Le 8 août 1945, sous la tutelle des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des républiques socialistes soviétiques, le Statut du Tribunal militaire international est signé. Communément appelé les Accords de Londres ou le Statut de Nuremberg, cet accord a pour finalité de condamner les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité. C'est la première juridiction pénale internationale. Elle établit les premiers verdicts de condamnations à mort (12), de peines de prison (5) et d'acquittements (3). Le 16 janvier 1946, en complément aux Accords de Londres, le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient est créé à Tokyo par le Général états-unien MacArthur, Commandant suprême des forces alliées du Japon. Son objectif est de juger les hauts responsables japonais des crimes contre la paix, de guerre et l'humanité.

La particularité de ces Accords est l'absence de la terminologie de crime de génocide. Cette absence de formalisation juridique a conduit à la création de la Convention pour la prévention et la répression du crime génocide en 1948. Ce facteur explique pourquoi le crime de génocide n'est pas le chef d'accusation lors des tribunaux militaires. Pour autant, le crime de génocide n'est pas écarté. Il est pris en compte lors de la condamnation pour d'autres crimes comme celui contre l'Humanité.

Ces Tribunaux sont les piédestaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (11 février 1993) et pour le Rwanda (8 novembre 1994). Ils ont été créés par le Conseil de Sécurité des Nations unies. Leurs objectifs sont de juger les responsables de violations graves du droit international humanitaire. Ces tribunaux *ad hoc*, soit expressément destinés à un usage, illustrent l'établissement d'une juridiction pénale internationale à caractère répressive et dissuasive.

En écho à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en 1948 et à ces Tribunaux, la Cour pénale internationale (CPI) est créée le 17 juillet 1998 et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2002 par le Statut de Rome. En 2021, 123 États en font partie. La CPI juge les responsables de crimes de génocide, contre l'humanité, de guerre et d'agression. Son échelle d'action se positionne à celle nationale et non individuelle. Ainsi, la CPI est saisie par les États pour en juger les ressortissants. Afin de répondre aux jugements de crimes non conformes aux quatre compétences de la Cour, une nouvelle génération de juridiction a été créée. D'une part, son objectif est d'être apte à juger des crimes antérieurs à sa création à l'exemple du Tribunal pour la Sierra Leone ou de nature différente comme le crime terroriste.

En 2021, 124 États font partie du Statut de Rome. Toutefois, certains États comme les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde et Israël n'en font pas partie. Par conséquent, le Statut de Rome voit apparaître des lignes de fractures, encore présentes, avec les participants.

L'omission des crimes, un antagonisme face à une promotion des Droits de l'Homme

La promotion d'un modèle d'État démocratique et des valeurs liées aux Droits de l'Homme induit que toutes violations peuvent donner lieu à des sanctions particulièrement fermes. Donc, les États vainqueurs sont à l'abri de toute poursuite. Le tribunal de Tokyo est moins efficace que prévu. Des éléments politiques s'insèrent et polluent les débats ou même les décisions. Par exemple, la condamnation de l'Empereur japonais et sa famille a été refusée, car on ne souhaitait pas remettre en cause la stabilité du Japon qui devait rester dans le bloc oriental. Cela a permis de substituer le droit

à la vengeance, représentant l'hommage le plus significatif que la puissance pouvait rendre à la raison. L'avancée de la justice pénale internationale ouvre une voie nouvelle pour l'Humanité. Les Tribunaux pénaux internationaux ont été parenthèse au cours de la Guerre froide. Finalement, il a fallu attendre la fin de la Guerre froide pour ouvrir un nouvel épisode de ces tribunaux avec les Tribunaux *ad hoc*.

Justice et Paix

La justice intervient dans le présent pour régler une situation passée. La paix intervient dans le présent pour régler une situation future. Les moyens ne sont donc pas les mêmes. Ils ne sont pas nécessairement convergents, mais ne sont pas antagonistes. Elles se complètent et s'enrichissent. La justice est centrale dans le maintien de la paix, mais davantage liée à la consolidation de la paix. La CPI intervient dans le maintien de la paix après le conflit. L'établissement d'une vérité est souvent le premier socle de la reconstruction d'un pays et de sa stabilisation. La Cour pénale internationale met en place des dispositifs pour soutenir une classe de victime inédite dans la justice pénale internationale. Ainsi, la justice a une fonction dissuasive par ses lourdes sanctions.

“Une paix sans justice favorise toujours l'effort de réconciliation.”

Références bibliographiques

[1] J. Fernandez. X. Pacreau et M. Ubeda-Saillard. (2019). *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*. Tome I et II. Éditions Pedone.

[2] *ibid*

Atelier n°2 : Défense et sécurité au 21^{ème} siècle

Encadré par Philippe BONDITTI et Léna CHERY

Cet atelier a été co-animé par :

- **Philippe BONDITTI**, Docteur en Science politique à l'*European School of Politics and Social Sciences* de l'Université Catholique de Lille.
- **Léna CHERY**, Cheffe du pôle conférence de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence de relations internationales à l'ESPOL.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Clara ROUSSEAU**, Membre du pôle Rédaction de l'association ESPOL Défense et étudiante en première année de la Licence de relations internationales à l'ESPOL.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Rachel TRAVERS**, Responsable Orientation de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne science politique à ESPOL.
- **Romane QUÉNÉHEN**, Membre du pôle Rédaction de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne science politique à ESPOL.

DÉFINIR LA GÉOPOLITIQUE

À l'exception de l'époque médiévale, il y a toujours eu une réflexion sur les rapports stratégiques et les rapports terrestres. Le XIX^{ème} siècle marque l'origine de la géopolitique par une très forte influence allemande. C'est le moment de la rencontre de deux genres de savoirs qui se spécialisent, c'est-à-dire le savoir géographique qui s'institutionnalise dans les universités, et le savoir politique. Grâce aux travaux de Yves Lacoste, la géopolitique s'est revigorée et lui a donné un champ d'exploitation presque infini. En effet, selon Y. Lacoste, la géopolitique incorpore les déterminants géographiques, les rapports des États entre eux etc. L'émergence de la géopolitique en tant que discipline universitaire a fait face à la montée en puissance des relations internationales, qui étaient surtout étudiées dans le monde anglo-saxon. C'est notamment la forte influence du courant réaliste dans l'étude des rapports étatiques qui définit dans un premier temps ces études. L'étude des relations internationales cherche à se détacher de l'étude stricte des rapports interétatiques tels qu'ils pourraient être dans un cadre de rapport de puissance. Cette discipline s'est multipliée et généralisée surtout à la fin de la Guerre froide (1991). Par conséquent, il y a donc une différence à réaliser entre l'étude des relations internationales et de la géopolitique.

RÉFLEXION SUR LE CONCEPT DE FRONTIÈRES

Les frontières ont perduré. Toutefois, leurs significations ont évolué. Une première définition donnée au terme des frontières est la limite entre deux entités. La frontière en tant que limite politique est marquée par les délimitations des territoires sous une forme dématérialisée. En effet, sur le plan de leurs représentations, ce sont des limites, mais sur le terrain, il n'y a pas de limite marquée. Elles ne fonctionnent donc jamais comme mécanisme d'ouverture et de fermeture. Par cette articulation, une forme de ligne, soit une démarcation entre les États, permet de filtrer les passages.

Toutefois, les frontières ne sont jamais réellement où il est imaginé qu'elles sont. C'est ce phénomène qui déstabilise le savoir géopolitique. En réalité, elles ont toujours fonctionné et continuent de manière croissante à multiplier les mécanismes de représentation de *checkpoint*. C'est par cette forme que les frontières apparaissent le plus couramment. Puisque les frontières ne fonctionnent plus de manière linéaire, mais qu'elles se matérialisent lors de passage à des contrôles (aéroports, gares...), le savoir géopolitique a davantage de difficulté à appréhender cette fonction de frontière.

ENJEUX ET PERSPECTIVES ACTUELLES DE LA DÉFENSE

Au ministère des Armées, l'initiative La Fabrique Défense participe au constat de la nécessité de favoriser le sentiment de défense. Ce projet existe aussi pour reconstruire un sentiment de défense qui n'est pas national, mais bien européen. La perspective européenne est intéressante, car la défense n'est pas comprise sous une telle échelle d'ordinaire. La défense est le projet de la souveraineté nationale qui peut être datée au traité de Westphalie en 1648. La défense fait donc partie du domaine régional. Ainsi, il faut s'inscrire dans un rapport de confiance avec ses partenaires pour accepter des éléments de délégation sécuritaire.

Les questions de la justification et de la légitimation de l'action défensive française soulèvent que les intérêts français peuvent s'amorcer au-delà de ses frontières. Ce n'est pas tant un phénomène lié aux attentats du 11 septembre 2011, mais davantage à la possession dans l'arsenal diplomatico-militaire français de l'arme nucléaire. Cet arsenal a conféré à la seule agression une très forte centralité, donnant ainsi lieu à la dissuasion. Ce phénomène crée ainsi un décalage entre la menace et l'agression. En effet, la menace a pris une importance encore plus grande puisqu'elle ne peut se traduire en agression, en référence au dilemme de sécurité.

Aujourd'hui, la distance géographique n'est plus un facteur de protection, notamment par le cyberspace et le terrorisme transnational. En effet, le discours terroriste, qui a pris beaucoup d'ampleur à partir des années 1950 à 1960, met l'accent sur l'ordre du menaçant tout en n'ayant aucune certitude de la véracité, de la temporalité et des actions de cette menace. Ces discours ont grandement participé à la centralité progressivement acquise et l'autonomisation du renseignement. L'analyse du renseignement est intéressante pour comprendre le monde tel qu'il se transforme. La menace prend plus d'ampleur que l'acte violent et le pendant de cela est le fait qu'il existe une incertitude dans la venue de l'agression armée.

Le renseignement a débuté pendant la Guerre froide avec l'aspect satellitaire pour observer le mouvement des armées ennemis. Aujourd'hui il prend des formes plus diverses et variables et acquiert une forte autonomie. Les États-Unis constituent d'ailleurs une communauté du renseignement et se dotent de la *Central Intelligence Agency* (CIA), avec le *National Security Act* de 1947, qui assure la coordination de ces 17 entités. Cette communauté illustre cette autonomie institutionnelle relative que prend le renseignement.

Il y a donc une centralité croissante de l'anticipation réglée par un discours, plus exclusivement un discours sur l'ennemi et sa menace, mais un discours directement sur la menace. Cette centralité se joue au niveau de la défense et de la sécurité, qui sont elles-mêmes rattachées à l'État. L'ennemi est à la fois l'objet et le sujet de la sécurité, il fait figure d'un autre État. Ainsi, lorsque les États s'agressent l'un et l'autre, ils sont pris dans la guerre interétatique.

Notre époque est celle de la problématisation de cette figure de l'ennemi. La guerre n'est plus exclusivement interétatique : il y a une perte des éléments structurants de la pensée stratégique,

de la guerre comme concept interétatique et de l'ennemi comme étant un autre État. Ce modèle qui est en train d'être déstabilisé était aussi le modèle par lequel l'époque moderne était parvenue à contenir la violence et à en rester maître. La violence était contenue par le fait que les deux belligérants pouvaient se reconnaître et le concept d'interchangeabilité fonctionnelle dans la conception des États – Clausewitz. Dans la théorisation de la guerre selon Clausewitz, les éléments de géométrie qui règlent les rapports de guerre. La prolifération des discours sur l'asymétrie révèle justement ce caractère géométrique sous-jacent dans la manière dont a été maîtrisée la violence.

La défense a pris un sens national, c'est-à-dire la préservation du territoire contre de possibles intrusions extérieures. Ainsi, la sécurité et la défense ont donc été très fortement déterminées par un modèle tellurique (qui se rapporte au sol) et se construisent à partir de savoirs géographiques et physiques, il est d'ailleurs sujet de « forces ». La pensée stratégique et plus largement la pensée politique empruntent leur vocabulaire et produisent un sens à partir des savoirs géographiques, physiques et mécaniques, il est sujet ici de « chocs ». La théorie des boules de billard présente les chocs entre les puissances. Ce modèle idéal typique fonctionne jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La sécurité n'a pas été exclusivement rapportée à la problématique de la guerre, du territoire et des rapports de force entre les puissances, c'est-à-dire dans les rapports horizontaux de l'international. L'autre pan de la sécurité a été le rapport entre le souverain et ses sujets, soit sa population. Le grand défi de notre époque est donc de parvenir à renouveler une pensée de la sécurité et de la défense qui ne serait plus apte à affronter les enjeux du XXI^{ème} siècle à l'image des cyberattaques ou bien encore du terrorisme. L'image du réseau est utilisée pour décrire les activités terroristes, ce qui agit comme un glissement conceptuel (*Cf* programme Scorpion des États-Unis).

Ainsi, il faut accompagner ce travail d'abandon du modèle géométrique où la ligne démarque. En effet, la ligne ne démarque plus, elle joint. Néanmoins, quel est le coût de ce glissement conceptuel, quelle perte exactement ? Le rapport à la frontière est transformé. Elle agit dorénavant comme un système de bifurcation, elle ne ferme plus, mais amène à quelque chose d'autre. Si la frontière comme ligne perd cette fonction de démarcation, que devient le politique ? Comment conceptualiser la politique à nouveau ? Qu'est-ce que c'est le politique saisi à partir des flux ? C'est la ligne de jonction qui matérialise un flux donné.

“C'est notre compréhension moderne du politique qui est en train d'être profondément déstabilisée.”

Atelier n°3 : Environnement et dérèglement climatique

Encadré par Halima MÉCHÉRY, Lucas THÉNARD et
Clémentine HUCHON-SZYMENDERAS

Cet atelier a été co-animé par :

- **Halima MÉCHÉRY**, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Clémentine HUCHON-SZYMENDERAS**, spécialiste des enjeux sécuritaires environnementaux et climatiques, et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

L'AMRI remercie l'expertise et le soutien apporté par **Lucas THÉNARD**, Docteur en Géographie et Vice-Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Fazia KHENNOUCHE**, Secrétaire Générale de l'AMRI, spécialiste des enjeux sécuritaires contemporains dont les enjeux climatiques et sanitaires, et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Alexandre TOUTAIN**, Trésorier de l'AMRI, spécialiste des enjeux sécuritaires nucléaires, climatiques et de la cybersécurité, et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Arthur ANCELIN**, spécialiste sur les questions sécuritaires et énergétiques en Asie-Pacifique et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Adrien LEPERS**, spécialiste de l'Asie centrale, des Nouvelles routes de la soie et de la cybersécurité et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Coline SAGEZ**, spécialiste des cycles naturels et de leurs enjeux environnementaux et des modèles agricoles et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Environnement et Transitions de la FLSH.
- **Sophie DELHAYE**, spécialiste des enjeux environnementaux et de l'Asie et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Inès ZANONCELLI**, spécialiste des enjeux sécuritaires environnementaux, de sécurité publique et de cybersécurité et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

PROPOS INTRODUCTIFS

Le Président de la République française Emmanuel Macron a affirmé qu'on ne peut prétendre lutter contre le terrorisme sans inclure le réchauffement climatique. C'est un enjeu majeur du 21^{ème} siècle et une problématique complexe qui impose des questionnements systémiques. La variabilité a toujours été constante en raison de l'évolution de la répartition des continents, de l'évolution du vivant, mais aussi de l'activité solaire. C'est ce dynamisme qui entraîne des variations climatiques.

Depuis la première révolution industrielle, l'impact des activités humaines se retrouve dans la composition atmosphérique. Le réchauffement climatique entraîne des altérations croissantes. Les exemples ne manquent pas : le nombre de catastrophes naturelles a doublé, la température a augmenté de 2 degrés, accompagnés de phénomènes météorologiques extrêmes et de périodes caniculaires. Concernant les gaz à effet de serre, les projections annoncent une augmentation de 2 à 6 degrés. Toutes les latitudes sont, ou seront, concernées. Les zones les plus fragiles sont, sans surprise, les plus impactées. Également, les conséquences du dérèglement climatique sont aussi une opportunité pour l'ouverture de voies maritimes et de la prospection de ressources naturelles. Les gaz à effet de serre entraînent par conséquent une spirale de nouveaux enjeux, non limitée aux questions climatiques ou des catastrophes qu'elles soient sanitaires et alimentaires.

Le rôle crucial des espaces hors écoumènes : Arctique et zones arides

L'écoumène désigne l'espace de vie des hommes à la surface de la planète et l'ensemble des espaces terrestres habités par l'Humanité. Son contraire est l'érème. Si les scénarios les plus pessimistes se confirment, d'énormes dégradations des zones non habitées du globe seront constatées d'ici un demi-siècle. En effet, certaines régions du globe pourraient connaître des températures aussi élevées que dans le Sahara. À ce titre, "*L'Asie du Sud et du Sud-Est, le golfe Persique, le golfe du Mexique, ou des parties du continent africain, sont les régions les plus exposées*", précisait le rapport du GIEC de 2021.

Brève introduction de la typologie des différentes zones

Zones de forte chaleur

L'une des conséquences des désertifications est la migration des populations. Ainsi, la canicule humide risque de rendre certaines zones du monde inhabitables comme c'est le cas au sein du District de Jacobabad au Pakistan et de l'Émirat Ras Al Khaïmah aux Émirats arabes unis. Cette zone de forte chaleur déséquilibre le processus d'évaporation du corps humain, rendant ainsi ces zones invivables.

Zones tropicales

Les zones tropicales sont parmi les zones qui seront les plus touchées par le réchauffement climatique, notamment par la déforestation. Elles connaîtront un effet accentué et à long terme il serait observable par un effet de désertification conformément à l'incapacité des arbres de la jungle à procéder à leurs évaporations naturelles.

Zones montagneuses

L'ensemble des régions montagneuses de la planète devraient connaître de forts épisodes de migration des populations. Cela porterait le nombre de personnes habitant en montagne à entre 740 et 840 millions d'ici 2050. La conséquence directe en est l'accaparement des territoires où la fonte des glaces serait la plus importante.

Zones côtières

Bien que les zones côtières soient globalement très anthropisées, de nombreuses côtes sont encore naturelles. Ainsi, elles sont particulièrement sujettes à l'érosion ou à l'élévation du niveau de la mer. De plus, elles seront touchées au même titre que les côtes anthropisées, à l'acidification de l'eau, à la multiplication des inondations ou encore aux cyclones.

Zones humides

Pour les zones humides et marécageuses, le changement climatique se traduit localement par une augmentation des événements météorologiques extrêmes tels que les crues, les inondations, les sécheresses, l'érosion du littoral, etc. À ce titre, leurs rôles de protection ne peuvent plus être normalement réalisés contre l'érosion du littoral, l'atténuation de l'intensité des crues, l'alimentation des cours d'eau pendant les sécheresses.

Le réchauffement climatique menace les conditions de vie et d'habitation des êtres humains. Ce n'est pas un phénomène isolé : il concerne l'ensemble de la planète et est un phénomène climatique extrême à un endroit précis du globe qui peut avoir un impact généralisé. L'exemple de la fonte du pergélisol démontre que le dérèglement climatique est un cercle vicieux et multidisciplinaire : un tel événement libère du gaz à effet de serre, mais il provoque la fonte des glaces. De plus, cela peut avoir un impact sur d'autres champs sécuritaires, notamment sanitaires.

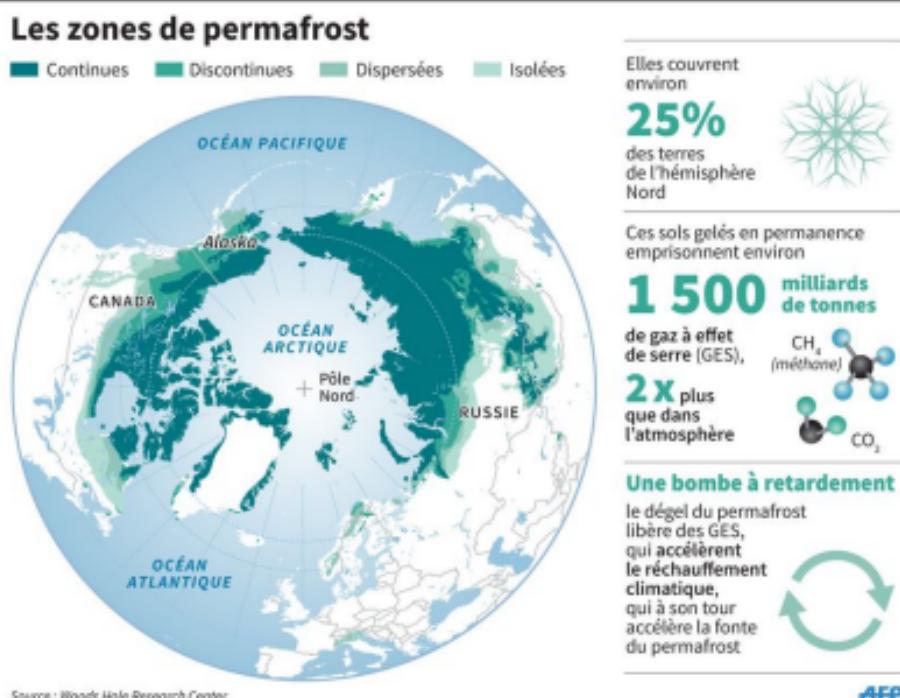


Figure n°1 : Les zones de permafrost sur le globe face au réchauffement climatique ©Wood Hole Research Center/AFP

RISQUES DE NOUVELLES TENSIONS ET CONFLICTUALITÉS : MIGRATIONS CLIMATIQUES ET RESSOURCES

Les changements climatiques sont à l'origine de nouvelles tensions et conflictualités : l'intensification des catastrophes naturelles, la montée du niveau des mers, la raréfaction des ressources en eau potable, la baisse de la production agricole sont susceptibles de modifier durablement les comportements migratoires. L'émergence du concept de migrant climatique ou migrant environnemental n'a fait qu'une apparition tardive dans les cénacles internationaux. Son intérêt coïncide avec l'introduction de la thématique environnementale dans l'agenda des organisations internationales. (Sommet de Stockholm en 1972 et la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)).

Dès 1985, le rapport du PNUE, rédigé par le professeur égyptien Essam El Hinnawi, officialise la notion de « réfugié environnemental ». Ces mises en alertes favorisent une prise de conscience collective et généralisée des problématiques climatiques, notamment par les conséquences néfastes économiques et sociales. Les plus démunis sont souvent plus exposés aux risques climatiques. Ils sont plus vulnérables aux conséquences néfastes des changements climatiques. Ils disposent de moins de moyens pour faire face aux dommages subis.

En 2019, le nombre de mouvements internes est estimé à 33,4 millions au sein de 145 pays concernés. La majorité de ces mouvements, près de 25 millions, ont été causés par 1 900 catastrophes naturelles. Parmi les pays les plus touchés figurent l'Inde (5 millions), les Philippines (4 millions), le Bangladesh (4 millions) et la Chine (4 millions). Ces phénomènes vont s'amplifier avec le dérèglement climatique. Il est estimé que le niveau des océans monterait d'environ un mètre d'ici à la fin de ce siècle à raison de la fonte des glaces.

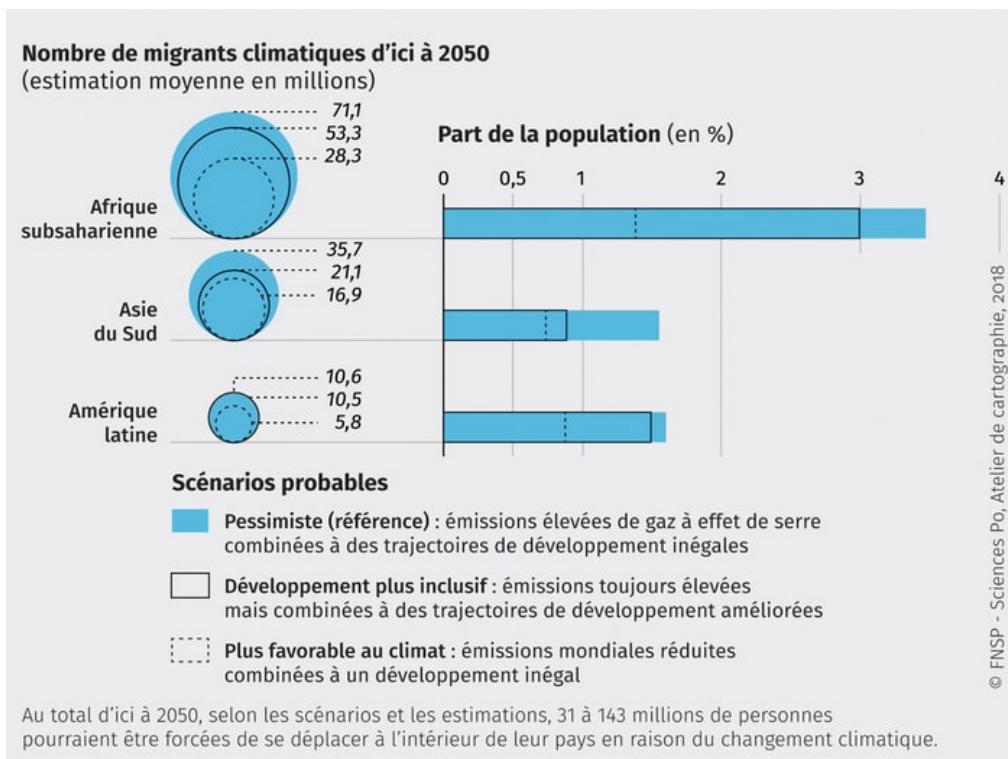


Figure n°2 : Projections de migrations climatiques internes, 2018-2050
® Banque mondiale (2018)

D'ici 2050, selon les estimations, de 21 à 143 millions de personnes seront susceptibles d'être forcées de migration interne dans leur État. Concernant les ressources, leur convoitise est déjà source de conflictualité. Le dérèglement climatique alimente ces conflits et en crée de nouveaux. Les problèmes structurels souvent liés à la pénurie des terres aggravent les conflits déjà présents. Certaines régions sont d'autant plus fragilisées, comme la Corne de l'Afrique où l'acidification et le réchauffement des océans contribuent à la migration et à l'épuisement des stocks halieutiques dans le monde.

Également, le Sahel est souvent la première victime de conflit où les changements climatiques combinés aux courants ethniques, sociaux et culturels sous-jacents aggravent les risques existants. Liés à d'autres corollaires, comme la migration et les conflits ethniques, les facteurs de stress climatique peuvent exacerber la concurrence pour les ressources naturelles, conduisant à la

dépossession physique et à la perte des moyens de subsistance, comme en Irak ou en Arctique. Avec la fonte des glaces en Arctique émergent de nouvelles routes stratégiques, qui favorisent une compétition entre les grandes puissances pour accaparer les ressources. Cela est observable à travers leur déploiement stratégique dans la région et leurs prospects d'exploitation pour le gaz naturel et le pétrole.

Dans les cas extrêmes, le stress hydrique est une situation critique qui survient lorsque les ressources disponibles sont inférieures à la demande en eau. L'OMS parle de stress hydrique lorsque la disponibilité en eau est inférieure à 1 700 m³ par an et par habitant. Les Nations unies considèrent que tout pays dont l'approvisionnement en eau annuel moyen est inférieur à 500 m³ par habitant connaît une « pénurie absolue ».

En plus d'avoir un impact strictement climatique, ce phénomène est de nature à nourrir de nouveau conflit. Sur diverses zones géographiques du globe, des crises hydriques causées par des épisodes de forte sécheresse entraînent des « *guerres de l'eau* ». Le dérèglement climatique est aussi susceptible d'avoir un impact plus large, installant une compétition entre les grandes puissances pour accaparer des ressources de plus en plus accessibles, comme c'est le cas en Arctique, dû au réchauffement climatique.

NOUVEAUX DIALOGUES ET OPPORTUNITÉS

Le dérèglement climatique est évidemment de plus en plus un sujet d'actualité. Il suscite en ce sens de nouveaux dialogues et de nouvelles réflexions possibles. L'Arctique est à ce sujet une région du monde dans laquelle le dérèglement climatique est le plus visible et se ressent le plus fortement puisqu'il est deux à trois fois plus rapide qu'ailleurs dans le monde. Selon des projections et analyses du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), ou IPCC en anglais pour *International Plan for Climate Change*, la Terre se serait déjà réchauffée de 0,85°C en moyenne depuis l'époque préindustrielle et devrait encore gagner +0,3°C à +4,8°C avant la fin du siècle. Mais celles-ci demeurent néanmoins assez optimistes, car selon certaines anticipations, les températures devraient augmenter de +4°C sur les terres et de plus de +7°C sur les mers. Ce qui aurait pour effet de réduire considérablement le manteau neigeux, mais surtout la glace qui protégerait la région, son écosystème et aussi l'ensemble de la planète (stabilisation de l'écosystème par exemple).

De ce fait, dans l'objectif de répondre à ces changements climatiques, depuis plus de trente ans, les pays du monde entier se réunissent chaque année lors d'un sommet qui est placé sous l'égide de l'ONU. Cela pour entreprendre des négociations climatiques et lutter activement contre le changement climatique. C'est ce qui est appelé une COP (Conférence des parties) et cette année, elle s'est tenue à Glasgow en Écosse donc sous gouvernance britannique (COP 26 United Kingdom 2021 - en partenariat avec l'Italie). Au cours de celle-ci, l'objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de +2°C et si possible à +1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle. Désormais les pays sont appelés à « accélérer la sortie du charbon et stopper les subventions aux énergies fossiles ». Ce qui a d'ailleurs suscité de nombreuses pressions de la part de l'Inde, de la Chine et de l'Arabie Saoudite qui voulaient, eux, atténuer les actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cela peut s'expliquer par le fait que l'Inde et la Chine ne veulent pas abandonner la production de charbon, leur économie en dépendant fortement. Quant à l'Arabie Saoudite, c'est un des plus gros producteurs de pétrole dans le monde. Il est intéressant de se demander si les aides et

les subventions sont assez élevées pour aider ces pays à fournir des efforts plus importants pour limiter le réchauffement climatique.

Beaucoup sont conscients qu'ils ne peuvent pas tout régler, mais jouent un rôle important puisqu'ils incarnent une instance politique de haut niveau. Chaque pays peut faire entendre sa voix, y compris ceux plus vulnérables et/ou en développement. Il y a un certain multilatéralisme qui est mis en avant avec des coalitions qui peuvent être effectuées, comme concernant la déforestation. À contrario, certains mettent en avant le fait que les COPs n'ont pas empêché les émissions de gaz à effet de serre qui continuent toujours à augmenter et qu'il faudrait peut-être par exemple plus mobiliser l'opinion publique, la société civile.

Une autre idée à mettre en avant est que devant le réchauffement climatique qui s'accélère et la fonte de la calotte glaciaire qui devient de plus en plus conséquente depuis notamment les années 2010, de nouvelles routes maritimes voient le jour. Dans la zone Arctique par exemple, la navigation dans cette région s'intensifie, ce qui entraîne une augmentation de l'activité maritime internationale et des pays riverains en particulier. On retrouve le passage du Nord-Ouest (PNO) à l'intérieur de l'archipel arctique canadien et le passage du Nord-Est (PNE), appelé aussi Route Maritime du Nord (RMN), qui passe au nord de la Norvège pour ensuite longer la côte russe et inversement. Ces deux passages voient leur trafic maritime augmenter, même si le PNO n'est pas exploitable à grande échelle aujourd'hui. De plus, le réchauffement des sols gelés de la Terre, ce qu'on appelle le permafrost (ou pergélisol), risque en fondant de libérer des millions de mégatonnes de carbone dans l'atmosphère. Mais aussi des virus, des bactéries qui pourraient causer une déstabilisation complète de l'activité biologique, voire humaine.

Pour finir, la lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas se faire sans être associée à la transition énergétique. D'ailleurs, deux piliers sont essentiels : l'atténuation qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation, parce que le système climatique change et qu'il faut parvenir à s'y adapter. Les enjeux de la transition énergétique sont multiples : environnementaux, sanitaires, économiques et politiques, entre autres. Un élan doit s'accroître en faveur des énergies renouvelables afin de parvenir à une transition verte. On remarque une volonté d'exploiter au maximum le potentiel de la région que ce soit pour les énergies hydrauliques, éoliennes, géothermiques ou solaires. La Norvège par exemple l'a compris en lançant un plan « hydrogène vert » qui a pour objectif de produire de l'hydrogène en se servant de gaz naturel et des surplus de productions des énergies hydrauliques ou éoliennes. Plusieurs questions : est-ce que les énergies renouvelables peuvent suffire ? Quelles sont les autres alternatives ? Retour et affirmation du nucléaire ? Est-ce que les transitions écologiques, énergétiques sont-elles suffisantes ? Ne faut-il pas aller plus loin ? Évoluer ? Depuis la prise de conscience sur le dérèglement climatique et son impact, des instances internationales se sont mises en place afin de réfléchir d'une manière globale à ce phénomène et de permettre d'y répondre.

Bulle réflexive de l'auditoire

Au sujet de l'ouverture des routes arctiques et sur l'utilité des COP. Beaucoup de personnes de l'atelier s'interrogent sur leur pertinence et l'effectivité des actions menées. Interrogation quant à la composition de l'ordre international, la souveraineté des États et le système Westphalien où les intérêts étatiques prennent constamment sur l'intérêt général. Questionnement sur des sanctions internationales pour écocides, comment faire ? Tribunaux ? Comment poursuivre ? Compliqué à envisager, mais il faudrait mettre en place des sanctions.

RÉSILIENCE DES FORCES ARMÉES ET ADAPTATIONS STRATÉGIQUES FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les implications sécuritaires du changement climatique sont reconnues depuis les années 1990 par les communautés scientifiques et politiques. Celles-ci se doivent d'assurer leur résilience face à la diversité des impacts du changement climatique conformément au mandat historique des forces armées de garant de la sécurité nationale. Aussi, parce qu'elles constituent les premiers et derniers recours des gouvernements en cas de situation d'urgence. Cinq pays en particulier se distinguent dans ce domaine : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France. D'autres suivent petit à petit : Équateur, Nigéria, Suède, Allemagne, Canada, etc.

Il y a deux types d'actions mises en place pour répondre au changement climatique. Les premiers sont les **efforts d'adaptation** avec des objectifs de maintien et de mise en œuvre de l'effet militaire. Les seconds types sont des **efforts de réduction des empreintes carbone** (baisse des émissions de gaz à effet de serre) et **environnementale** (dégradation des écosystèmes limitée).

- L'adaptation des forces armées d'un point de vue doctrinal et opérationnel au changement climatique : D'une part, l'anticipation des impacts du changement climatique sur la sécurité nationale, en portant un intérêt à l'intégration des questions climatiques aux documents de doctrine et aux meilleures pratiques mises en place pour traduire les réflexions stratégiques en action avec par exemple l'Observatoire Défense & Climat de l'Institut de Relations Internationales Stratégiques (2016). Autre exemple, l'Australie associe le changement climatique à la sécurité civile où les missions de la défense se retrouvent dans plusieurs documents récents. (*Livre Blanc de la politique étrangère australienne* (2017), *Le Livre Blanc de la Défense* (2016), etc.)
- L'adaptation des infrastructures, équipements et entraînements militaires aux impacts du changement climatique : en exemple, le projet *EcoCamp* vise à rendre les futurs camps de l'armée les plus frugaux, possibles notamment en développant une sécurité en énergie et en eau, les rendant moins vulnérables face aux impacts du changement climatique à venir. Aussi, la *United States Northern Command* adapte les entraînements de son personnel aux impacts des changements climatiques en intégrant régulièrement des scénarios qui répliquent des conditions météorologiques extrêmes et en développant des outils de planification pour guider les efforts de réponse opérationnelle à ces scénarios.

L'évolution des missions des armées, à la fois sur le territoire national et extérieur, en réponse au changement climatique

Il y a de nouveaux théâtres d'opérations en France comme les inondations de l'été 2020 dans les Alpes-Maritimes. À l'international, c'est notamment le cas avec la montée des eaux dans l'océan Pacifique, ou, dans le Sahel avec la désertification, l'augmentation des températures, et la déstabilisation de la région. Il y a une sollicitation croissante des forces armées face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. Certains gouvernements mettent en place des systèmes d'anticipation et de réponse aux catastrophes naturelles associant forces civiles et militaires au niveau national. Par exemple, la Nouvelle-Zélande réalise une complémentarité d'une approche préventive et réactive, impliquant ainsi une identification des risques avec une coordination civilo-militaire. Par exemple, l'Inde procède au soutien des autorités civiles malgré l'absence de reconnaissance du changement climatique comme menace à la sécurité nationale.

Les actions entreprises par les ministères de la Défense pour réduire leur empreinte climatique et limiter la dégradation des écosystèmes découlant de certaines missions

La première est la résilience énergétique. L'objectif est de limiter la dépendance à certains approvisionnements énergétiques associée à une baisse des émissions de GES, de par le recours aux énergies renouvelables. D'ici 2025, l'armée devrait disposer de véhicules Griffon hybrides (de la marque Arquus), plus furtifs et écologiques. La recherche et développement de technologies plus respectueuses du système climatique et de l'environnement constitue un dialogue constant entre forces armées et société civile. Aussi, depuis 2007, La Norme *REACH* (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*) pour remplacer les substances toxiques pour l'être humain et l'environnement sur les équipements militaires créés par la BITD en Europe commence à être intégrée dans son complexe militaro-industriel. Également, la fabrication additive (ou impression 3D) qui permet de réduire les besoins de transport et la dépendance à la livraison pour des pièces de rechange fait partie des avancées.

À l'initiative des armées, la protection et restauration des écosystèmes s'est mise en place par le Département de la Défense afin de procéder à des missions de nettoyage et de gestion des terres contaminées. Également, jusqu'en 2023, le Programme *LIFE Natur'Army* permet à l'Armée de développer une gestion durable et efficace des 2 000 sites militaires classés Natura 2000 pour leur biodiversité.

ÉCHANGES ET DÉBATS AVEC LES PARTICIPANTS

Auriez-vous des exemples et idées d'adaptation des infrastructures, équipements et entraînements militaires aux impacts du changement climatique ?

Les forces armées doivent assurer leur résilience face au changement climatique. Dans ces politiques, il y a des actions mises en place pour répondre au changement climatique. Par exemple, il y a des efforts d'adaptations liés à l'intérêt de l'intégration des questions des changements climatiques. Aussi, un volet central est l'adaptation des infrastructures et des équipements militaires. Les missions des armées sur le territoire national et aussi à l'extérieur sont impactées par le changement climatique. Aussi, les armées sont sollicitées face aux événements climatiques extrêmes. Par la multiplication des leurs fréquences et l'augmentation de leurs intensités, l'intervention des armées sera plus impactante.

Pour vous, quels sont les possibles nouveaux théâtres d'opération des armées ?

Par la recherche et développement, la conception des véhicules Griffons de l'armée française s'inscrit dans cette idée de résilience énergétique.

Auriez-vous aussi d'autres exemples/idées de technologies plus respectueuses du système climatique et de l'environnement dans le cadre des forces armées ?

Le changement climatique intègre d'autres disciplines, notamment la discipline militaire qui peut contribuer à s'adapter face à cette menace et à engager des actions pour sa réduction.

Atelier n°4 : La Géopolitique du Liban

Encadrés par Antoine ZAKKA et Charlotte TISSUT

Cet atelier a été co-animé par :

- **Antoine ZAKKA**, Docteur en Sciences politiques et Relations Internationales à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Charlotte TISSUT**, spécialiste du Proche-Orient et du Moyen-Orient, et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Clément VALLET**, membre du pôle Culture de l'AMRI, spécialiste de la Turquie, de la région MENA et de la diplomatie publique et culturelle ainsi qu'étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Clément ALBERNI**, étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Gonzague GASCHIGNARD**, étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Arthur KAFROUNY**, étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Léa LE CHEVALIER**, spécialiste de la géographie et de l'aménagement rural et urbain et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU LIBAN

Caractéristiques générales

Communément, le Liban se situe dans le Moyen-Orient, avec des pays comme l'Irak, l'Iran, l'Arabie Saoudite ou l'Égypte. Si l'on observe au plus près la carte du Liban, le pays a environ deux cents kilomètres de côtes, avec beaucoup de montagnes au centre et vers la Syrie. Il est souvent caractérisé par l'étroitesse de son territoire, d'environ 10 000km², ce qui correspond environ au Nord-Pas-de-Calais. Le Liban est historiquement tourné vers la mer, les Phéniciens faisant figure d'illustres ancêtres, considérés comme les premiers marchands ayant sillonné la mer, avant les Grecs et les Romains.

Le drapeau est constitué de deux bandes rouges et d'un cèdre, le symbole du Liban. Le système politique est une République parlementaire. On estime la population à environ huit millions d'habitants, dont 1,5 million de réfugiés syriens (375 km de frontières partagées avec la Syrie), et 500 000 réfugiés palestiniens (79 km de frontières partagées avec Israël), en plus des travailleurs étrangers. Il faut bien qualifier cela d'estimation, car il n'y a pas eu de recensement officiel au Liban depuis les années 1930. La capitale libanaise est Beyrouth. Elle contient à elle seule 2 à 2,5 millions d'habitants, soit un quart des habitants du pays.

L'indépendance a eu lieu le 22 novembre 1943, après le mandat français. Auparavant, le Liban était sous occupation de l'Empire ottoman et a été donné avec la Syrie de 1920 à 1943.



Figure n°1 : Carte du Liban. ® Archives Larousse

Le Liban était sous occupation de l'Empire ottoman. Il a été donné avec la Syrie de 1920 à 1943. L'une des particularités du pays est son système de confessionnalisme. Au total, 18 confessions religieuses sont officiellement reconnues par l'État comprenant des particularités musulmanes (sunnites, druzes, chiites), et chrétiennes (maronites, orthodoxes, arméniens), mais aussi des confessions très minoritaires comme le judaïsme. On retrouve environ 30% de chiites, 30% de sunnites, et 35% de chrétiens.

Dans le système confessionnel, il y a 50% de députés musulmans et 50% de députés chrétiens. De même, dans le gouvernement, il y a 50% de ministres musulmans et 50% de ministres chrétiens, avec comme Premier ministre un musulman sunnite, tandis que le Président est obligatoirement un chrétien maronite. Ce sont les députés qui élisent ce gouvernement. À Beyrouth, la carte des quartiers est, de même, très découpée selon les confessions.

Pourquoi il y a des influences régionales dans ce pays ?

La principale cause des ingérences étrangères est justement la composition pluricommunautaire de la société, mais il faut également les évaluer à l'aune de la situation géographique et de la taille du pays, ou encore par la faiblesse de l'armée, qui nécessite donc des alliés.

Les principaux acteurs régionaux sont dans un premier temps la Syrie. Elle a une politique d'ingérence forte dans les affaires intérieures. Elle a occupé le Liban jusqu'en 2005. Aujourd'hui il y a environ 1,5 à 2M réfugiés syriens au Liban. Également, Israël est toujours en état de guerre contre le Liban et a occupé le sud du Liban jusqu'en 2000. Aussi, l'Arabie Saoudite est alliée des forces sunnites et d'une partie des chrétiens. Son rôle au Liban consiste à contrer l'ingérence iranienne. De plus, l'Iran, allié du Hezbollah, est au contraire l'adepte d'une nouvelle politique moyen-orientale. Le chef du Hezbollah est beaucoup plus respecté que les leaders du gouvernement. Finalement, l'Iran fait face par ses actions dans d'autres pays aux influences sunnites (Yémen, Syrie, Irak)

La guerre civile comme explicatrice de la crise actuelle

Entre 1975 et 1990, il y a eu des oppositions multiples entre Chrétiens et Palestiniens, Sunnites et Chiites, et même jusqu'aux Chrétiens entre eux, suivant les factions. Plusieurs périodes se sont écoulées où chaque acteur s'est opposé à d'autres et a créé des alliances. Cette guerre civile s'inscrit dans la continuité de la lutte palestinienne sur le territoire libanais. L'OLP de Yasser Arafat

a été chassée et a dû se réfugier au Liban pour continuer la lutte. Des partis politiques étaient pour cette implantation, et d'autres contre, fournissant l'une des explications de la guerre.

À travers cette lutte, Israël a envahi le sud du pays en 1978, puis a progressé jusqu'à Beyrouth, en 1982. Jusqu'en 2000, elle retrouve son occupation du Sud. À la demande de certains partis libanais pour faire face aux Israéliens, des soldats syriens occupent *a contrario* le territoire au Nord et la politique est aussi dictée par un autre État, en l'occurrence la Syrie.

1982 est également une date importante, car c'est l'année de la création du Hezbollah (le "parti de Dieu"). Avant cette fondation il n'y avait pas de grand parti chiite contrairement aux Chrétiens et aux Sunnites qui possédaient déjà des partis représentatifs déjà bien inscrits dans la sphère politique libanaise. Cette création fait suite à l'invasion israélienne, mais aussi à la révolution iranienne de 1979. La particularité du Hezbollah est d'être à la fois un parti politique et une milice, encore à l'heure actuelle. L'ensemble des partis politiques et milices de la guerre sont toujours au pouvoir, mais en ayant rendu les armes, ce qui n'est pas le cas du Hezbollah. Les autres sont devenus des partis politiques classiques.

Si l'on fait un bilan de la guerre civile, on compte 150 000 morts, ce qui est très lourd pour un pays qui possédait 3 à 4 millions d'habitants à l'époque. L'autre caractéristique du Liban est d'avoir une forte diaspora dans le monde : il est estimé qu'il y a environ 14 millions de Libanais ou de personnes d'origine libanaise dans le monde, majoritairement au Brésil, en Europe ou en Australie.

Aides de la communauté internationale

Les Nations unies interviennent sur place avec la FINUL (Force Intérimaire des Nations unies) au Liban en 1978, suivie d'une force multinationale en 1982, également d'un soutien iranien. De fait, en plus des influences régionales, des instances internationales et des puissances globales viennent prendre part au conflit. D'une part, la communauté internationale, via l'ONU, envoie des Casques bleus de différents pays qui cherchent à maintenir la paix. D'autre part, les États-Unis qui jouent un rôle de gardien de la paix au Moyen-Orient interviennent, motivés en partie par le souhait de rétablir une certaine stabilité autour d'Israël. L'intervention américaine sera suivie par l'intervention de puissances européennes avec notamment la France, qui entretient des relations historiques avec le Liban et se doit donc d'agir quoiqu'il en coûte.

Quelle est la place de la France au Liban ?

Ce sont d'abord de fortes relations historiques qui expliquent le rôle français au Liban, avec la présence de l'influence de l'Empire ottoman à partir du XVI^{ème} siècle, puis le mandat français établi jusqu'en 1943 lui donnant le nom de "Grand Liban", avec un attachement à la protection des Chrétiens orientaux. En 1975, il y avait environ 60% de Chrétiens au Liban, qui ont ensuite migré pour beaucoup. La langue française est un lien puissant qui unit la France et le Liban comme pays de la francophonie : une partie de la population parle le français et il y a des universités francophones, bien qu'aujourd'hui l'anglais commence tout de même à être plus répandu.

Enfin, la France a un rôle à jouer dans la stabilité de la région, qui s'explique notamment par la position géostratégique qu'occupe le Liban. Récemment, deux visites du Président Emmanuel Macron ont eu lieu : le 6 août 2020, après l'explosion du port de Beyrouth, avec un discours prononcé pour soutenir le peuple libanais et engager la France dans ce soutien. Puis deux jours plus tard, le 8 août 2020, pour réunir l'ensemble des chefs de partis et les pousser à trouver des solutions

en les soumettant à des pressions. Ces pressions n'ont pas eu l'effet escompté, mais la présence du Président français a été perçue comme un geste fort, avec des intentions clairement définies.

En plus d'une aide économique, la France est très active militairement au Liban : elle participe à la Force Intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) depuis 1978, et on dénombre actuellement 700 militaires français pour cette opération DAMAN (nom de l'opération française dans le cadre de la FINUL). La mission se trouve dans l'extrême sud du pays pour sécuriser la zone proche d'Israël. La France a un QG avec la Finlande, mais d'autres pays européens sont présents. Actuellement le chef est italien. Des soldats d'autres continents sont aussi investis, du Bangladesh, d'Inde ou de pays d'Afrique. Enfin, cette aide multiforme se matérialise aussi par le réseau culturel et éducatif très important à travers les Instituts français ou les lycées AEFE.

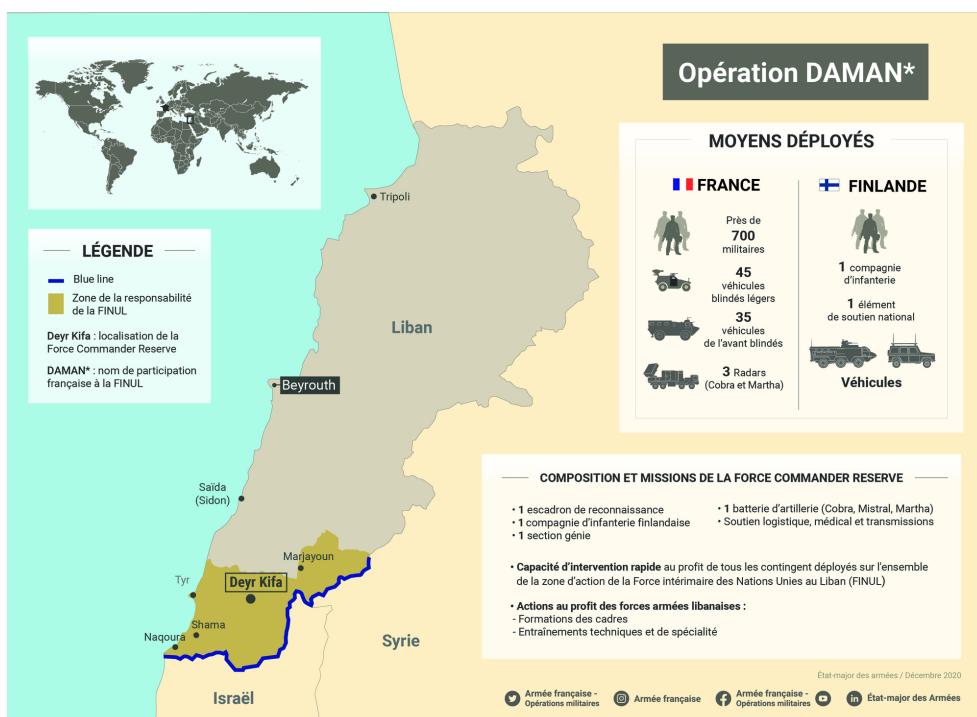


Figure n°2 : Opération DAMAN ® EMA

Quelques mots sur la crise actuelle

Les grandes manifestations récentes ont débuté en octobre 2019, le peuple descend dans la rue contre le pouvoir et la corruption. On compte plus d'un million de manifestants, les gens bloquent les routes, restent dormir sur place et les banques ont fermé pendant un mois et demi. Officiellement, cette crise a commencé suite à l'imposition d'une taxe de 4\$ sur WhatsApp. La téléphonie libanaise étant l'une des plus chères au monde, cette application est un outil indispensable et gratuit à la base, utilisé par toute la population. Cette taxe a été en quelque sorte la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Aujourd'hui, la crise a un caractère financier, économique, social et politique. Elle est considérée par la Banque mondiale comme l'une des dix pires crises du monde depuis 1850 (et a le potentiel pour faire partie du top 3). Brièvement, la monnaie nationale (la livre libanaise) est annexée au dollar depuis 1993, avec un taux fixe de 1\$ pour 1 500 livres jusqu'en 2019. Avec le début de la crise, ce taux a bougé et un marché noir du dollar se développe suite à la perte de confiance envers la monnaie. Actuellement 1\$ équivaut à 23 000 livres. Cela signifie que les salaires payés en livres, c'est-à-dire ceux de la plupart des Libanais, ne sont plus suffisants, et que le

coût de la vie a explosé. Pour survivre, les Libanais ont changé leurs habitudes. La famille libanaise, le voisinage, les connaissances deviennent généralement des réseaux d'entraide, et la diaspora est mobilisée pour transférer des fonds.

ÉCHANGES ET DÉBATS AVEC LES PARTICIPANTS

À la suite de cette présentation, un *Kahoot* (questionnaire à choix multiple en ligne) de 16 questions a été réalisé par l'équipe organisatrice pour en récapituler les points principaux et permettre aux participants de s'évaluer sur leurs connaissances. Il est à noter que bon nombre n'avait aucune base sur la question, et que beaucoup ont bien répondu malgré tout.

Nous avons par la suite proposé une réflexion par groupes sur la question centrale de l'atelier : ***la France doit-elle continuer, intensifier, ou baisser sa présence au Liban ?***

D'abord, les participants ont reconnu avoir une vision du Liban très liée à la médiatisation du conflit, sans réel recul sur la fracture entre les Libanais au Liban, la diaspora, le pouvoir libanais et les puissances internationales. Le point de départ des réflexions a été de reconnaître que la France risque d'aggraver la situation en stoppant directement toute aide, tout en soulignant qu'il est nécessaire que le pays ne soit pas dépendant indéfiniment de l'aide française. Il a été rappelé qu'historiquement, le Liban a eu l'image de la « Suisse du Moyen-Orient », que maintenant cette connotation a disparu, et que le pays peut coûter cher en termes d'aides.

Sur la carte, les différents liens entre la France et le Liban ont été mis en valeur : la proximité culturelle et religieuse (avec les racines chrétiennes), la présence militaire, les flux économiques. Comment évaluer moralement l'impact de la France ? Est-elle une défenseuse légitime du pays ? Le terme de responsabilité est continuellement revenu dans les débats, en soulignant le fait que ce terme n'est pas forcément négatif. Par ailleurs, du côté des Libanais, il a été supposé que cette aide de la France semble profitable. Les ponts sont multiples entre la France et le Liban, par rapport aux autres pays. Beaucoup de jeunes actifs libanais partent à l'étranger, et notamment en France, pour avoir une meilleure situation, et font des aller-retour. Ils ont compris que dans les prochaines années, il serait très difficile de s'installer au Liban, malgré leur attachement au pays, surtout pour ceux qui ont des enfants.

Au niveau géopolitique, des divergences d'opinions ont été confrontées sur la présence de la France : pour les uns, la crédibilité internationale de la France sera très largement affaiblie si le robinet d'aides est fermé brutalement, et le pays sera laissé aux mains de l'Iran. Pour les autres, il faut trouver une solution au plus vite pour que le Liban ne compte pas uniquement sur la France, en ayant des discussions à l'ONU, en s'unissant avec d'autres puissances pour contrer les ingérences. Quel est le meilleur cadre : la discussion institutionnelle, via l'ONU, ou les échanges et traités bilatéraux ou multilatéraux ?

Concernant l'ingérence, certains ont souligné le fait que les ONG devraient avoir une part plus importante dans l'aide humanitaire à la population, car ce sont des organismes moins connotés que l'aide d'État. Le contre-argument est le fait que le gouvernement ne changera jamais dans ce cas, et qu'il faut pousser le Liban à la réforme politique. Quels leviers peuvent être activés pour redonner au Liban la main sur son destin ? Outre le levier politique, il faudrait réfléchir sur l'armée libanaise qui est aujourd'hui faible et acquise à tel ou tel parti politique. La diaspora libanaise, assez méconnue, a beaucoup été interrogée pour donner suite aux données de la présentation : ***si autant de Libanais vivent à l'étranger, dans des pays si différents, ne peuvent-ils***

pas pousser leurs gouvernements à agir, comme le Brésil ? Ne peut-il pas y avoir une union entre les Libanais d'origines présents partout dans le monde pour se donner un poids politique ?

Pour résumer, la France a évidemment une responsabilité au Liban qui vient de son histoire et de sa culture, du fait que la France, simplement, aime et tient au Liban. Il s'agit pour elle d'aider un pays en difficulté sans se voir en grand sauveur, sans entrer dans un système de dépendance qui a pu exister il y a un siècle, mais qui n'est plus d'actualité, notamment en se fondant sur la société civile libanaise. L'aide humanitaire doit perdurer dans l'immédiat, car la crise est trop profonde pour en sortir, mais le développement sur le long terme doit se faire en évitant les écueils de l'ingérence étrangère. Au-delà du Liban, la France a un leadership diplomatique, notamment avec sa place à l'ONU, qui doit l'encourager à agir avec les grandes puissances étrangères.

Atelier n°5 : Croyances et le métier du militaire

Encadré par Paul DE PUYBUSQUE et Sarah ROGER

Cet atelier a été co-animé par :

- **Paul DE PUYBUSQUE**, Chargé de la coordination de projets transversaux aux différentes facultés et écoles de l'Université Catholique de Lille.
- **Sarah ROGER**, Vice-Présidente de l'association ESPOL Défense, étudiante en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL et intéressée des enjeux sécuritaires particulièrement liés au terrorisme.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Bérénice CHAPON**, Membre du pôle Projets de l'association ESPOL Défense, spécialiste de la sécurité internationale et aérospatiale, et étudiante en Master 1 *International and Security Politics* à l'ESPOL.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par le soutien de :

- **Zoé BILEK**, Membre du pôle Projet de l'association ESPOL Défense, étudiante en première année de la Licence européenne de sciences politiques de l'ESPOL et intéressée des renseignements militaires.

IMMERSION DANS LA RÉFLEXION DU MILITAIRE

La finalité d'une armée est de gagner la guerre au nom du plus grand que soi. Ainsi, il y a cette notion de besoin moral pour affronter une guerre. Le métier de militaire a développé une certaine d'agressivité. En effet, la mort est omniprésente en temps de guerre et de paix. L'exercice du métier des armes comporte trois risques. Le premier est l'abus de pouvoir. Conformément aux pouvoirs sécuritaires investis dans les militaires, il existe en effet la possibilité d'utiliser cette autorité directe à des fins cupides. L'arme est la représentation même de la déstabilisation des rapports de force. Le second est la notion d'abdication devant la violence. Lorsque la violence est déclenchée, elle doit être contrôlée. Elle ne doit pas agir sous fondement de vengeance. Il y a constamment ce besoin de canalisation de la violence des soldats qui s'incarne autour du triptyque, lois, règlements et disciplines. Le troisième risque est le respect du culte des armes, de son rôle et de sa mission. Chacun reste comptable pour ses actions.

Être militaire et croyant, une ambivalence face au combat

De facto, il y a une certaine contradiction intrinsèque entre le métier du militaire et le croyant. Cependant, il est bien possible d'être croyant, le témoignage de Paul De Puybusque en est l'exemple. Être engagé et croyant peut entraîner un certain nombre de questionnements à propos des motivations des soldats et la façon d'appréhender sa foi face aux actes de violence. Or, ici, il s'agit de s'engager et de combattre afin de libérer les populations de cette même violence. Finalement, le croyant est fait pour être au milieu des hommes, il reste un homme.

Un objecteur de conscience

En ce qui concerne la fonction, en tant que croyant, le militaire se doit d'avoir beaucoup d'humilité, il y a un certain danger de se survaloriser. Effectivement, en tant que militaire, ce

dernier doit exercer un rôle et assumer son rang. Cela étant dit, au fond de soi, le militaire doit avoir conscience de cette part d'humilité. Il est également nécessaire de se montrer à l'écoute, de comprendre les autres et soi-même. Afin de répondre à ces deux ambivalences, il est nécessaire de faire part de ses capacités à éduquer, à manager et à commander, tout cela vers l'intérêt général. Cette valeur s'avère être difficile à définir, mais ici elle concerne la mission et l'équipe au sein de laquelle se trouve le soldat. À l'image des écrits de l'Évangile, le soldat ne doit pas être comme "*les chefs des nations qui font sentir leur pouvoir*". Finalement, ce qui est le plus marquant, est le fait qu'il est le devoir du croyant de garder une conscience, et cela en raison de sa foi. Or, cela peut se montrer difficile à gérer que ce soit dans son quotidien, mais aussi en mission.

LE RAPPORT ENTRE LA MORT, LA RELIGION ET LE COMBAT

La Mythologie et la Bible, tout commence par le meurtre...

La mort est présente tant au sein du quotidien du soldat que dans les textes bibliques entraînant la réflexion de celui-ci. Dans la religion chrétienne, plusieurs mythes sont notables, dont celui de Caïn, le fils aîné d'Adam, qui tue son frère, car il est maudit. D'autre part, dans la mythologie romaine, le meurtre de Rémus par Romulus afin de défendre l'honneur de la cité, héroïse le meurtre. Ainsi, deux conceptions de la notion de mort sont énoncées : la vision chrétienne avec le fait que tuer rend maudit ; et à l'inverse, le fait que l'honneur de la cité justifie toute action.

Par conséquent, on peut se questionner si ces écrits ne nourrissent pas la volonté des croyants à s'engager au sein des corps armés. Cependant, une dualité est toujours présente entre respect des textes religieux et volontés de défendre certaines valeurs.

... opposé à ce qui est mentionné dans les repères théologiques

Dans le cas contraire de ce qui est mentionné dans la Mythologie et la Bible, certains premiers penseurs rejettent toute participation aux activités militaires pour deux raisons. Tout d'abord, le marquage de l'Empire romain en référence à faire couler le sang faisant partie intégrante de cet empire : il fallait sacrifier aux dieux de Rome, or, cela n'est pas forcément accepter en renfermant cette communauté au reste du monde chrétien. Au-delà de cet exemple, d'autres communautés se sont formées dans cette dynamique à l'image de Saint Ambroise de Milan et les invasions barbares ou encore Saint Augustin mentionnent que la guerre peut être juste si celle-ci s'avère être défensive et réparatrice et si son but ultime est la paix.

RÉFLEXIONS ET ENJEUX DE LA RELIGION AU SEIN DES ÉQUILIBRES INTERNATIONAUX ACTUELS

Ces exemples et ces théories résonnent avec les enjeux liés à la guerre et au combat. En effet, la création de la bombe atomique a complètement changé la perspective du monde ainsi que le Pacte de Varsovie (1991) qui semblait instaurer un équilibre mondial et la paix. Or, un grand nombre de maux sont encore présents aujourd'hui au sein de laquelle les religions ont leurs places à la table des réflexions. Dans cette dynamique, le Pape François a évoqué plusieurs points dont celui que la guerre n'était pas la solution. De plus, les États, dont la France, ont leur part de responsabilités et devraient être les investigateurs de la paix. La France devrait par exemple arrêter le commerce des armes. Or, cette perspective paraît aujourd'hui impossible à mettre en action en raison des enjeux impliqués, cependant, il serait envisageable de revoir certaines conditions de ces ventes. Ainsi, aujourd'hui il est question de réfléchir à comment coïncider les valeurs religieuses,

les valeurs pacifiques, la défense, la sécurité et la souveraineté des États. Est-ce que cela est tenable? Tant de questionnements à l'image des basculements et des équilibres internationaux actuels.

“Entre l'excès et l'absence de sang versé, reste la question du juste sacrifice”
(J.F. Colosimo)

Atelier n°6 : La politique de défense de Joe Biden et sa couverture médiatique

Encadré par Loïc LAROCHE et Emma BROC

Cet atelier a été co-animé par :

- **Loïc LAROCHE**, Docteur en Études américaines de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **EMMA BROC**, membre du pôle Alumni de l'AMRI, spécialiste de la cybersécurité et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Océane DESMARCHELIER**, spécialiste des pays anglophones et de la lutte antiterroriste et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Quiterie FOSTER**, spécialiste des pays anglophones et de la protection de la culture du patrimoine et étudiante du Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Amaury GANTET**, membre du pôle Culture de l'AMRI et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Julien LECLERCQ**, étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Eros MENNETRIER**, étudiant en Master Histoire et Relations Internationales Parcours Géopolitique de la FLSH.

LES RELATIONS FRANCO-AMÉRICAINES

Même si la France et les États-Unis ont des liens diplomatiques historiquement forts, aux vues de l'actualité et des nouveaux enjeux sécuritaires et stratégiques internationaux, cette relation est aujourd'hui en pleine inflexion. Plusieurs constatations ont été émises. Tout d'abord, il est vrai qu'il est nécessaire de souligner les nouvelles variantes mises en place quant à la politique étrangère américaine. En effet, les États-Unis sont passés d'un fort isolationnisme avec le Président Donald Trump à un interventionnisme mesuré avec la politique du Président Joe Biden. D'autre part, un rapport de domination des États-Unis envers l'Europe est soulevé. En effet, l'exemple de non-intervention de l'Europe dans de « grosses guerres » sans l'aide du géant américain a été exprimé.

Une des principales questions émises fut la confiance que peut avoir la France envers les États-Unis en tant qu'alliée et protectrice, notamment suite aux récents événements. Selon certains, les États-Unis sont des alliés de confiance à la lumière de leur commun au sein de l'OTAN. Néanmoins, des doutes ont été émis par le fait que selon d'autres, les États-Unis ne protègeraient que leurs intérêts. Plusieurs se sont même questionnés sur le fonctionnement de l'OTAN, la

qualifiant de *outdated*. La solution présentée face à cela serait que la France, tout comme l'Europe, devrait rester partenaires des États-Unis tout en se tournant vers d'autres partenaires stratégiques afin d'acquérir une indépendance décisionnelle.



Figure n°1 : G20, Emmanuel Macron et Joe Biden à Rome ® Associated Press

Le cas de Taïwan

Ensuite, la question de Taïwan fut soulevée. En effet, puisque la France fait partie de l'OTAN, il n'y aurait d'autres choix que d'envoyer des hommes et participer à la défense de Taïwan. D'autres pensent que la France, en tant que démocratie, se doit de protéger les intérêts de ses partenaires. Seulement, la France a-t-elle les moyens de rentrer en conflit de manière unilatérale avec la Chine ? Selon l'unanimité, la défense française présente des problèmes dans la gestion de son argent à des fins militaires. Il existe aussi une trop grande dépendance de la France envers les États-Unis. Par conséquent, il y a donc une nécessité de se tourner vers des partenaires européens afin de parvenir à une autonomie stratégique européenne, notamment au niveau des partenariats d'armements et des fournisseurs d'armes.



Figure n°2 : Joe Biden et Xi Jinping ® Doug Mills - The New York Times

L'alliance AUKUS

Toujours dans un contexte actuel, et au-delà du contrat, l'Australie s'était tournée vers la France, car il y avait un partage de technologie et de connaissances. De fait, le passage au nucléaire témoigne d'un changement stratégique de la part de l'Australie. En outre, des sous-marins dans cette zone du Pacifique sont considérés comme contre-productifs puisque l'on ne peut y circuler librement. Plusieurs questionnements ont donc été posés : est-ce une dépendance militaire que les États-Unis essaient de créer ? Allons-nous vers une course aux armes et un dilemme de sécurité dans le Pacifique ?

Cette rupture de contrat témoigne des tensions entre pays membres de l'OTAN qui pourraient nuire à son avenir si aucune réforme n'est prévue. Selon plusieurs participants, des réformes sont obligatoires. La France et les États-Unis ont tout intérêt à être alliés, mais il faut revoir les modalités et notamment sa structure. En effet, les articles 1-3-5 sont à revoir, car l'ennemi a changé et n'existe plus. Le monde est passé d'un monde bipolaire à un monde multipolaire et la France ainsi que d'autres pays ont une certaine nécessité à retrouver une indépendance. De plus, la France n'ayant pas suivi plusieurs alliances, l'OTAN est perçue comme superflu par certains.

Faut-il se rapprocher de la Russie et de sa *Realpolitik* ?

Pour certains, il y a une nécessité de s'aligner, c'est-à-dire qu'un pays rédacteur des droits de l'homme ne peut s'aligner avec la Russie. Il y a donc une question d'idéologie et de valeurs qui est mise en jeu, mais l'idéologie a-t-elle une importance dans les alliances ?

En effet, dans les relations internationales, il n'y a ni de bons ni de mauvais. Il a certes, des dirigeants avec tout ce qu'ils comportent, mais pour plusieurs, il faudra négocier et discuter avec la Russie un jour ou l'autre. L'importance est la primauté des intérêts de la France, c'est la doctrine des États-Unis : les intérêts nationaux avant tout. En outre, une alliance est envisageable d'un point de vue économique.

Avec qui traite-t-on si on considère que la France seule ne peut pas satisfaire totalement sa défense ?

L'Allemagne a toujours voulu éviter d'être seule face à la France et n'a pas d'état-major, elle n'a pas de doctrine de défense. Il n'y a pas de rapprochement entre l'armée et le peuple en Allemagne. Cette dernière s'opposera toujours à une défense européenne menée par la France. De plus, il est difficile de mettre d'accord 27 pays, donc 27 généraux, c'est une équation de l'ordre de l'impossible. Il y a-t-il une alternative à l'OTAN, et donc aux États-Unis pour se défendre ? Il faudrait chercher de nouveaux alliés.

UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE DÉFENSE EUROPÉENNE COMMUNE EST-ELLE POSSIBLE?

Pour beaucoup, l'armée européenne serait la meilleure solution même si elle est peu envisageable. Néanmoins, deux visions s'opposent. D'une part, est évoqué le fait que la culture européenne s'homogénéise et qu'une Europe fédérale est envisageable pour les générations à venir. De plus, si l'Europe devient fédérale, il est possible que l'Allemagne détermine les choses autrement puisque ce ne serait pas que la France qui deviendrait une puissance européenne, ce serait l'Europe. L'idée serait donc de créer un état-major, comme l'OTAN. Avec une Europe fédérale, il y

aurait possibilité de contrebalancer la puissance américaine et il n'y aurait plus cette image des 27 pays de l'Europe. Pour se passer des États-Unis, il y a une nécessité de donner plus de puissance à l'Europe, mais c'est impossible avec une Europe telle qu'elle est actuellement.

D'autre part, l'Europe est vue comme économique avant tout, avec un déséquilibre de puissance entre États européens qui serait problématique. De plus, deux problèmes sont émis : les pays européens ne sont pas d'accord avec leur frontière, et il y a un élan de patriotisme de plus en plus présent. En effet, aujourd'hui, de plus en plus cherche à quitter l'Europe plutôt qu'à la renforcer. Si, en effet, il est question de renforcer l'Europe, il faut avant tout régler la question des frontières. Enfin, reste la question du miroir américain et des guerres sans fin, notamment en Afghanistan et au Sahel. Plusieurs leçons sont à tirer de ces guerres : le coût, l'adhésion des populations locales, l'imposition de sa culture et de son modèle politique. De fait, la question du court et du long terme est à clarifier notamment au niveau des installations et des engagements.

Atelier n°7 : La représentation de l'armée en France : entre méconnaissance et désintérêt

Encadré par Philippe DIEST et Mahaut CALMEIN

Cet atelier a été co-animé par :

- **Philippe DIEST**, Docteur en Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Mahaut CALMEIN**, étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Baptiste OUSTRAIN**, Responsable du pôle Sport de l'AMRI, étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense et candidat aux concours de Officier sur Titre.
- **Margaux POULAIN**, Responsable du pôle Communication de l'AMRI, spécialiste dans le domaine de la sécurité et de la défense ainsi que des enjeux de l'innovation de la défense et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Hugo COCHET**, Caporal de réserve du 2^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine, étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales de la FLSH et candidat aux concours d'Officier sur Titre.
- **Margot BOUSQUET**, spécialiste de l'Europe et pour les questions liées à la culture et à la santé et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Marissa FAUCOGNEY**, Militaire de réserve au 152^e Régiment d'Infanterie, Membre du pôle Alumni et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Lucie LE QUELLEC**, membre du pôle Sport de l'AMRI et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

PROPOS INTRODUCTIF

En 2018, l'historienne Bénédicte Chéron dénonçait dans un livre intitulé *Le soldat méconnu* une profonde méconnaissance des Français envers leur armée, tant dans son fonctionnement que dans ses missions ou dans le statut des militaires. Ce constat est partagé par plusieurs spécialistes et hommes politiques qui alertent depuis longtemps sur un manque de culture militaire au sein des administrations et du corps civique. En 2011, le sociologue Bernard Boëne évoquait à propos des relations entre l'armée et la nation une « indifférence bienveillante » car plus de 85 % des Français avaient une bonne opinion de l'armée, comme figure rassurante et traditionnelle de la République, sans pour autant comprendre réellement le fait militaire jusqu'aux attaques terroristes. Plus récemment, lors de la crise de la Covid-19, les députés Pierre Venteau (LREM) et Joaquim Pueyo (Parti Socialiste) constatent que le manque de culture militaire des administrations civiles (ARS, préfecture, Éducation nationale) a ralenti la mise à disposition des moyens militaires malgré la bonne volonté de l'armée.

Pourtant, l'armée est présente au quotidien, à travers ses différentes missions sur le sol national (Vigipirate, Sentinelle, Résilience), lors des cérémonies nationales et dans les médias qui évoquent régulièrement les OPEX ou la formation des militaires. L'armée française, première au sein de l'Union européenne et cinquième à l'échelle mondiale, connaît donc une situation paradoxale dans la mesure où elle n'est pas une inconnue tout en étant l'objet d'une méconnaissance et d'une indifférence constante depuis une vingtaine d'années.

Quelles sont les causes de ce phénomène ? Comment améliorer la connaissance de l'armée par ses propres citoyens et administrateurs ? Développement sur 3 axes qui ne sont pas exhaustifs et sur lesquels chacun pourra rebondir pour compléter, amender ou interroger plus en profondeur.

CONSTAT DE LA MÉCONNAISSANCE DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Une armée présente sur le territoire national, mais figé dans des représentations traditionnelles

Tous les 14 juillet, des cérémonies nationales et des commémorations ont lieu dans les quatre coins de la France. À l'issue de celles-ci, la place de l'armée est solennelle, c'est l'occasion pour cette institution républicaine d'être représentée lors d'évènements publics nationaux. En exemple, les cérémonies aux Invalides permettent de créer de belles images républicaines qui marquent par leur solennité le spectateur, si bien que l'esplanade est désormais utilisée pour d'autres héros que militaires. Par conséquent, le défilé du 14 juillet est considéré comme un moment de rapprochement entre la Nation et son armée. Or, plusieurs problématiques sont notables. Tout d'abord, avec le décret du 6 juillet 1880, la fête nationale et les cérémonies militaires coïncident et ne seront plus jamais dissociées. De 1880 à 1914, le 14 juillet se déroule à Longchamp, toutefois, ces manifestations ont été interrompues pendant la Première Guerre mondiale puis reprise en 1919 sur les Champs-Élysées avec le défilé de la victoire. Par la suite, il y a une alternance de lieux : de la cérémonie avec revue des troupes sur la place de l'Étoile, au des Invalides à la Concorde, de République à la Bastille (et inversement), Champs Élysées, à celle cours du château de Vincennes ou de l'École militaire et parfois absents comme en 1929 ou durant l'Occupation. Depuis 1981, le défilé a toujours eu pour cadre les Champs-Élysées. Véritable spectacle de son et lumière de qualité, il s'avère que ces défilés sont un véritable divertissement de masse. Haut en couleur, à l'instar des fastes passés de la Grande Armée, il offre en représentation un corps d'État dont on admire les tenues et les accessoires par leur nombre et leur richesse, mais aussi le répertoire musical et ses chants colorés, l'originalité et la synchronisation parfaite de leur déplacement en ordre serré et au pas cadencé. La France est l'une des seules démocraties à faire régulièrement défiler son outil militaire.



Figure n°1 : Défilé de la fête nationale française ® AFP

Un « objet militaire » au cœur des fantasmes politiques

Lors des élections présidentielles de 2017, quasiment tous les candidats proposaient une augmentation des moyens militaires à 2 % du PIB. Ce chiffre est donc la preuve de l'importance politique du fait militaire malgré une incompréhension chronique. Néanmoins, certaines confusions émergent quant aux finalités du militaire. Par exemple, l'émission "Garde à vous" diffusée sur M6 en 2016 aurait servi de repoussoir il y a 50 ans. Aujourd'hui, l'expérience d'un point de vue de la discipline, de la cohésion, et de l'humilité est perçue comme positive. Cependant, la nécessité de l'honneur, du courage, de la ténacité dans les armées est indispensable pour l'épreuve du feu, mais ne constitue pas une finalité du service militaire. Aujourd'hui, les valeurs de l'armée de terre comme présentées sur le site du ministère sont le mérite, l'altruisme, la fraternité, l'exigence, le dépassement et l'équité (disparition de la spécificité militaire, celle de porter le combat et parfois d'en mourir). Ainsi, s'il y a rétablissement du service militaire, en 2018, 52 % des Français pensent que le service national devrait avant tout être civique, 33 % militaire principalement des formations sanitaires et civiques et lors de l'élection de 2017, seuls Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen proposent des dispositifs nationaux incluant une formation au métier des armes.

D'autre part, l'activité militaire et notamment celle effectuée sur le terrain font souvent l'objet d'un "brouillard de guerre". En 2012, suite à l'embuscade d'Uzbin de 2008 durant laquelle 10 soldats français sont tués par des insurgés afghans et des talibans, la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris a accepté, contre l'avis du parquet, qu'un juge d'instruction enquête sur les conditions de la mort de plusieurs soldats et donc de « mise en danger de la vie d'autrui ». Cette nouveauté est facilitée par les polémiques politiques sur le déploiement de l'armée sur ce théâtre. En laissant croire que le militaire est un métier comme les autres, le discours politique retire à la guerre sa spécificité, c'est-à-dire le risque accentué par le brouillard de guerre. En effet, il faudrait que la mort au combat soit tout à fait exceptionnelle et rendue responsable par l'armée.

Un point évocateur qui est intéressant à souligner est l'allusion régulière du militaire comme potentiel sauveur de la République. Par ses valeurs traditionnelles, le militaire serait un gardien de la France (et donc depuis 1945 de la République). En autre, nous pouvons citer l'exemple du général Pierre de Villiers qui en 2020 était crédité de 20 % des intentions de vote en cas d'élections présidentielles, notamment à droite, mais également dans une large proportion des gilets jaunes, car figure d'autorité. Or, ce serait oublier que toutes les républiques ont jusqu'à présent été achevées par des militaires.

Questionnement sur les liens armée/nation et la civilianisation du militaire

En ce qui concerne les droits sociaux du militaire, ce dernier n'est qu'un civil temporairement sous uniforme : il naît civil et meurt, dans l'immense majorité des cas, civil. Ainsi, ne peut-il pas disposer de ses droits comme les autres à ce titre, le droit de vote interdit entre 1872 et 1945. De plus en plus, le militaire est un acteur de la société politique en se présentant parfois aux élections locales. Dans cette lignée, le militaire ne pourrait-il pas avoir le droit syndical? Qu'en est-il du temps de repos?

Pour les missions militaires, l'armée est l'émanation de la Nation et non l'outil d'un pouvoir étranger (car élu par le peuple). C'est pourquoi ces opérations sont celles qui visent à protéger les intérêts de la nation tout en autorisant le soldat à refuser certains ordres :

« Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales. La responsabilité propre des subordonnés ne dégage leurs supérieurs d'aucune de leurs responsabilités.»
(Statut général des militaires, 2005)

ÉVOCATION DES RAISONS DE CETTE MÉCONNAISSANCE

Un regard particulier des Français sur le fait militaire à l'époque contemporaine

De nos jours, il y a un rejet de l'histoire contemporaine de l'armée française. L'armée française est souvent perçue comme une armée colonialiste commettant des exactions, incapable de supporter le poids d'une guerre symétrique sans l'aide d'alliés. Cette vision s'avère être très différente de la vision anglo-saxonne où il y a une héroïsation du soldat et de la guerre dans le cinéma, la littérature ou l'historiographie. En outre, il y a également un désintérêt pour la guerre au profit d'un pacifisme universel. Cela peut notamment s'expliquer en raison de la mise en place dans les années 1960 du service national qui privilégie ses formes civiles. À noter que cela a également évolué en même temps que la représentation du soldat qui représente davantage un soldat agissant pour la paix. Cela s'illustre tant les discours politiques, rendant hommage au sacrifice consenti par le militaire que inversement dans d'autres discours dénonçant le rôle des armées qui n'est pas de subir, mais de porter le combat contre un ennemi. Ce changement de discours s'effectue notamment en raison des différents contextes géopolitiques du XX^e siècle. Du service national en pleine Guerre d'Algérie à un discours pacifiste au moment de la Guerre de Bosnie où l'ensemble de la communauté internationale faille à résoudre cette crise européenne et internationale. En effet, lors de ce conflit, une unité de Casques bleus a été capturée par les Serbes : Chirac décide d'arrêter la politique des « soldats de la paix » pour les retransformer en « soldats de la guerre »

Une frontière de plus en plus importante entre l'armée et les civils

La frontière entre civil et armée est de plus en plus fine notamment en raison de la disparition de l'uniforme dans l'espace public. La fin du service militaire remplacé par une JAPD puis une JDC dans laquelle le fait militaire est de plus en plus discret au profit d'un bilan de l'éducation nationale avec l'interdiction du port de l'uniforme dans l'espace public par mesure de sécurité. Également, la concentration des unités dans certaines régions de France et les théâtres d'opérations lointains auxquels s'ajoute la professionnalisation des armées, tous ces arguments font que l'institution devient de plus en plus difficile à distinguer au sein de l'espace public. Toute l'armée est devenue projetable dans les OPEX qui est devenue la dominante des interventions militaires. Depuis 1958, plus de 250 OPEX sont comptabilisées renforcent cette dynamique.

SOLUTIONS MISES EN PLACE POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ARMÉE FRANÇAISE

NOMBREUSES ACTIONS DU MINISTÈRE ENVERS LES CIVILS ET LES JEUNES

Une mise en place du trinôme académique (éducation nationale, armée, IHEDN) s'affaire dans le but de former les enseignants et les élèves à la culture de la Défense en plus du parcours de citoyenneté (enseignement sur la défense, recensement et JDC). Cela permet également d'intensifier

les liens entre communautés éducatives et militaires avec la mise en place d'ateliers défenses avec présentation par les militaires de leurs missions et actions, la participation à des actions mémorielles et publiques. De plus, il existe aujourd’hui des référents défense et sécurité nationale dans toutes les universités ou écoles supérieures pour faire connaître aux étudiants les possibilités de s’investir au profit de la Défense permettant *in fine* de favoriser la prise en compte, dans les cursus et la recherche, de la problématique de défense.

Facilitation de l’engagement pour servir l’armée avec les réserves

La réserve opérationnelle est de 60 à 210 jours dans une unité pour les personnes de 17 à 50 ans pour une durée de 1 à 5 ans renouvelables. Il existe également une réserve citoyenne qui consiste à contribuer bénévolement à la défense et à la sécurité de la France en participant à des actions de sensibilisation sur les questions de défense et de sécurité. À partir de 17 ans, durée de 3 ans renouvelables.

Une relecture de la représentation de l’armée française dans les médias et la culture populaire

Un soutien à la production médiatique met en évidence la spécificité militaire. Le film *Le chant du loup* écrit et réalisé par Antonin Baudry sorti en 2019 a sollicité la Marine nationale qui a mis à disposition des locaux et a également conseillé pour les décorations et permis aux acteurs de passer une journée dans un sous-marin. Plutôt que de chercher à donner du sens au sacrifice d'un homme et à l'engagement d'une armée, les médias le présentent généralement comme un fait divers et traité comme un accident du travail d'une profession plus exposée. Laisser les militaires s'exprimer, car depuis les années 2000, avec la fin de la réduction des effectifs militaires et le développement de la sous-traitance civile, ce sont les civils qui communiquent au nom de l'armée. D'ailleurs, l'utilisation des termes "outil militaire" ou "défense" dissimule les complexités du fait militaire tandis que les termes « opérations » ou « frappes chirurgicales » renvoient à un vocabulaire qui n'est pas militaire.

Une meilleure prise en compte de la spécificité : ne pas placer l'armée dans une situation défensive ou logistique, mais combattante, ce qui est compliqué pour des questions de secret défense, mais également de dangers pour les journalistes. Cette représentation authentique permettrait de changer la perception de l'ennemi, car filmer ou photographier les victoires militaires à travers les destructions ou les morts risque de transformer l'ennemi en martyr en raison de la disproportion technologique. Nécessité de faire comprendre que le combattant est par nature plus jeune que l'officier qui s'exprime dans les médias, car l'opinion publique s'émeut de la jeunesse des victimes sans comprendre qu'il s'agit d'une évidence physique et qu'il s'agit de volontaires et non de conscrits.

ÉCHANGES ET DÉBATS AVEC LES PARTICIPANTS

En comparaison avec la filmographie américaine : plus représentative et glorieuse, la France elle l'est moins, on est souvent dans un registre de comédie (comme avec la grande vadrouille), mais peut-on dire qu'il y a eu un virement dernièrement ? Où en est la filmographie française de l'armée ?

Il est vrai qu'il faudrait plus héroïser, mais heureusement que l'armée en France dans la filmographie n'est pas autant glorifiée comme aux États-Unis. Il y a un besoin de retrouver un équilibre, notamment avec le soldat mort en septembre cette année, qui avait un parcours digne d'un film américain. Mais attention, il est difficile de retranscrire la vérité dans un film : la mort n'est pas la même à l'écran qu'en réalité. Ainsi que la paix, il est difficile d'expliquer ce qu'est la paix et ce qu'est la guerre. L'exemple de la Première Guerre mondiale est frappant avec l'attente. Où est l'attente dans les jeux vidéos ?

Y a-t-il une volonté américaine d'effacer l'armée française, notamment avec le refus de se désengager en 2003 ?

L'outil américain est en mesure de changer l'histoire. Que ce soit envers les Français ou d'autres acteurs, ils sont toujours mis en avant l'héroïsation anglo-saxonne alors que les Français, s'enfuient ou ne défendent que de loin (comme dans le film Dunkerque (2017) de C.Nolan).

Comment peut-on interpréter le fait que le ministre des Armées est un civil ?

Comme disait Clémenceau : "La guerre est une chose trop sérieuse pour les militaires". Dans toutes les institutions, le pouvoir civil à l'ascendance sur le pouvoir militaire. Autrefois, les militaires en postes avaient un rôle d'ambassadeur, ils étaient donc bloqués par leurs ambitions politiques, et leurs valeurs envers leurs camarades. On préfère des civils, car au moins le civil sait se faire obéir.

Est-ce que cela peut être dû à la peur du bonapartisme, notamment avec la tribune des généraux ?

Il est à noter que toutes les républiques ont été achevées par des militaires. Dès qu'il y a eu des suspicions de coup d'État en Afrique, l'armée a pris le pouvoir pour la « démocratie ».

Quelles sont les solutions mises en place pour le grand public ?

On vise avant tout les jeunes, ceux qui n'ont pas de culture de l'armée, donc ceux nés après 1979 qui n'ont pas fait le service militaire. Désormais, il y a une vision différente de la chose militaire : famille ayant fait le service militaire + l'émergence du rôle des femmes. Mais un angle mort persiste: les jeunes de notre génération en savent plus sur l'armée que la génération passée. D'ailleurs la journée d'appel à la défense est un bilan de l'éducation nationale.

Hypothétiquement, si dans 5 ans les militaires étaient à la tête de l'État, comment la chose serait-elle perçue ? Comment se sentirait la population : rassurée ou effrayée ?

Le militaire fait figure d'autorité, donc cela plaira à la population de droite, d'extrême droite, et une partie des gilets jaunes (ceux partageant les mêmes valeurs et ne faisant pas partie de la partie complotiste). Il y a donc un large éventail potentiel de soutien. L'armée pendant 70 ans a été une grande muette, en effet ils n'avaient pas le droit de voter. Mais désormais cela change, lors des dernières élections législatives : 4 militaires furent proposés et l'un d'eux a été élu.

N'est-il pas censé être démunie de ses fonctions politiques ?

Attention, il y a une différence avec De Gaulle qui avait été nommé et non élu, et qui a également changé la République.

N'est pas d'accord puisqu'il existe toujours les prises de pouvoir qui ne sont pas démocratique. Mais il est vrai qu'une fois au pouvoir, le militaire n'a plus les mêmes fonctions.

On trouve des militaires de gauche qui sont très patriotes, comme Boulanger. C'est une nature de lier l'ancien combattant et militaire envers ses actions (fautes + son passé traumatisé + son nationalisme).

Ce ne serait pas plutôt l'aspect bienveillant de l'armée qui est mis en avant avec « l'esprit d'équipe, l'éthique, la fraternité, la ténacité » ? Est-ce que cela ne va pas être préjudiciable ? La réalité n'aura rien de ce qui leur avait été promis ? Peut-être que cela les poussera même à partir ?

Il y a une certaine représentation, on refuse de parler des tensions au sein de l'armée. Ex : Une partie de l'équipage du Charles de Gaulle s'est mutiné lors de l'opération en Libye. Il y a eu un refus de combattre, car une image de croisade se dégageait de l'opération. L'armée reste le reflet de la société. Ce ne sont plus des conscrits, mais les militaires restent des civils dans un uniforme.

Est-ce que l'armée a retrouvé des sympathies avec la tribune des généraux ?

Cela ne représente pas l'armée, les généraux n'en ont eu que très peu, ou seulement dans les thèses d'extrêmes droites et des complotistes. Mais il y a eu plus de sympathie dans l'émergence de l'armée : avec le plan Vigipirate, les voitures couleur terre de France, le passage du Famas au HK. Mais dorénavant le militaire devient une cible, donc il y a plus de sympathie face au fait qu'ils soient visés, mais aussi qu'ils soient là pour défendre la population. Leur aide lors de la période du covid a également joué sur la sympathie de l'opinion publique.

Existe-t-il les mêmes problèmes de représentation dans les pays voisins où l'armée est plus petite ?

L'armée française est la 5^{ème} armée du monde et la 1^{ère} première armée européenne. Elle est perçue comme une armée colonialiste, mais également comme traître si elle décide de se retirer. La place des armées plus petites est différente, l'armée au Luxembourg par exemple est particulière et a choisi de moins s'impliquer dans les conflits.

Il devrait envisager de faire une Légion étrangère, car seulement 18% des personnes acceptent de se battre. Ils n'ont pas assez d'équipement. Il faut prendre en considération le passé du pays qui joue également sur le recrutement.

Y a-t-il un aspect colonialiste qui ressort des OPEX ?

- *Les oppositions politiques de gauche utilisent cet argument. Ils demandent des explications à pourquoi on accepte les pertes humaines, pourquoi on investit autant dans l'armée, et pourquoi la France Afrique doit être défendue.*
- *Oui, mais il y a des manifestations au Mali qui cherchent à démontrer la colonisation de la France.*
- *Oui, cependant il est de même lors du départ de la France du Mali.*

- **Intervention :** Y a-t-il un problème avec la désinformation ?
- **Intervention :** Il y a une perception colonialiste des puissances occidentales, mais surtout au vu des conséquences géopolitiques de ces questions. Les interventions occidentales ne suffisent plus à faire du régime changing.
- **Intervention :** Une armée, comme celle de la France, a besoin de faire la guerre pour garder son rôle, il faut pratiquer pour garder sa technique et son état d'esprit. Il faut savoir combattre son adversaire. L'état d'esprit est ce qui permet de prendre le dessus sur son ennemi.
Le fantassin avant 2008 et le après 2008 a changé la vision de l'armée française. Le drame d'Uzbin a permis à l'armée d'évoluer et de protéger la vie de ses soldats sur les prochaines années.
- **Intervention :** Cependant, l'armée chinoise n'a pas combattu depuis 1979 lors d'un conflit avec le Vietnam, alors qu'elle reste la deuxième armée mondiale.
- **Intervention :** Mais cela est vrai parce que l'armée chinoise a les moyens de payer cela. C'est le principe de compensation. Alors que la France à des ambitions liées à la hauteur de ses moyens. Le ratio : blessé, morts, dommages collatéraux avec les personnes engagées sont très faibles.
- **Intervention :** C'est aussi une crédibilisation de la Chine et ce qu'elle souhaite montrer.
- **Intervention :** La Chine n'a pas de stratégie militaire, mais économique. Elle garde des idées militaires, car elle a des ennemis. Mais son armée est présente que pour protéger ses intérêts donc fait de la géopolitique locale.
- **Intervention :** En 2015 : première fois que la Chine entre dans la Méditerranée avec sa flotte. Désormais, elle achète des ports comme celui de Djibouti. Donc émergence d'une idée de projection.
- **Intervention :** La Chine reste agressive, avec les Cyberguerriers qui font partie de l'armée. Ils ont une des doctrines les plus avancées.

Atelier n°8 : Les nouvelles routes de la soie : défis et opportunités pour l'Europe

Encadré par Éric MOTTET et Théa GOMEZ

Cet atelier a été co-animé par

- **Éric MOTTET**, Docteur en Géopolitique et maître de conférences à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Théa GOMEZ**, Responsable du pôle Événementiel de l'AMRI et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par

- **Eva BARRÉ**, Rédactrice en chef de la revue et membre du pôle Culture de l'AMRI, spécialiste des enjeux environnementaux et énergétiques et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Mehdi BENGUESMIA**, Membre du pôle Événementiel, spécialiste des questions de sécurité et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Emma GOUYE**, Responsable du pôle Alumni de l'AMRI et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de

- **Marco-Antonio DI GIUSTO**, Membre du pôle Sport de l'AMRI, spécialiste en géopolitique de l'eau, des politiques environnementales et des enjeux sécuritaires en Indo-Pacifique et étudiant en Master 1 Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Environnement et Transition de la FLSH.
- **Johann LEMPEREUR**, étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Numa POUDEVIGNE**, Membre du pôle Culture de l'AMRI et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE, UN PROJET STRUCTUREL AMBITIEUX

Il n'y a pas de cartes ou de listes officielles des projets des Nouvelles Routes de la Soie (NRS). La République populaire de Chine ne tient pas de listes non plus. Près de 6 500 projets sont en cours de discussion. D'ici les 10 à 15 prochaines années, les Nouvelles Routes de la Soie doivent être terminées afin de coïncider avec l'agenda du Parti Communiste Chinois (PCC), c'est-à-dire le centenaire de la proclamation de la République populaire de Chine. Par conséquent, c'est un projet très lointain sur le temps long et ainsi, difficile à appréhender ses enjeux. Les NRS sont en constante modifications. Néanmoins, cette première carte contribue à l'appréhension d'un état des lieux de l'évolution des Nouvelles Routes de la Soie.

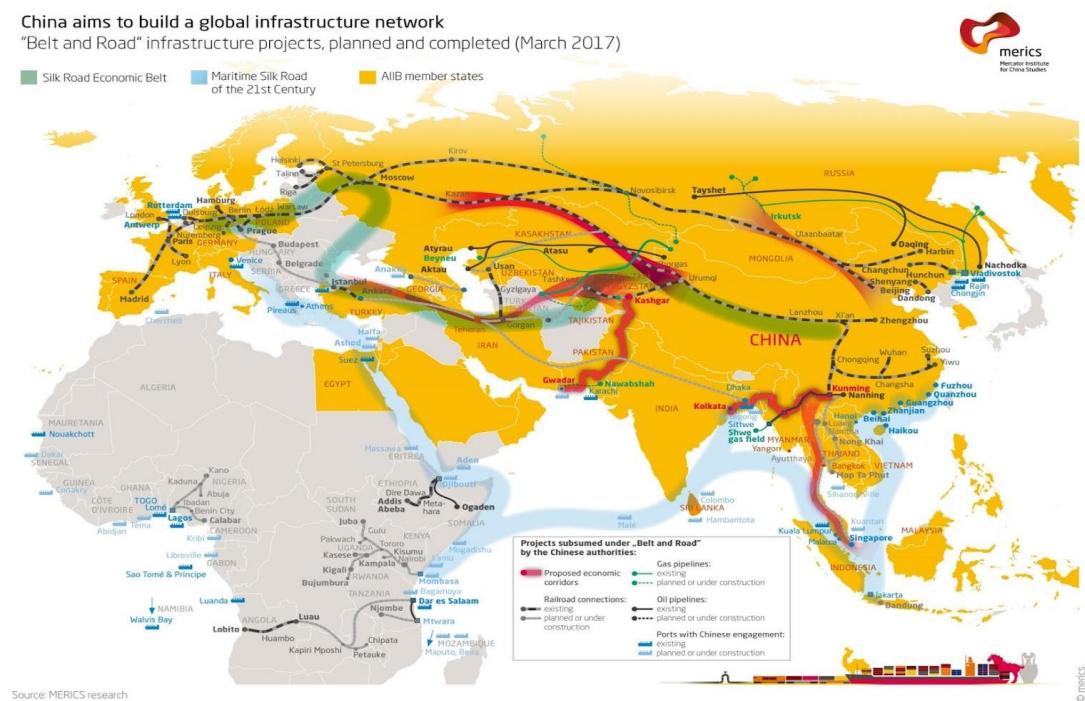


Figure n°1 : Le projet des Nouvelles routes de la soie en 2017 ©MERICS research

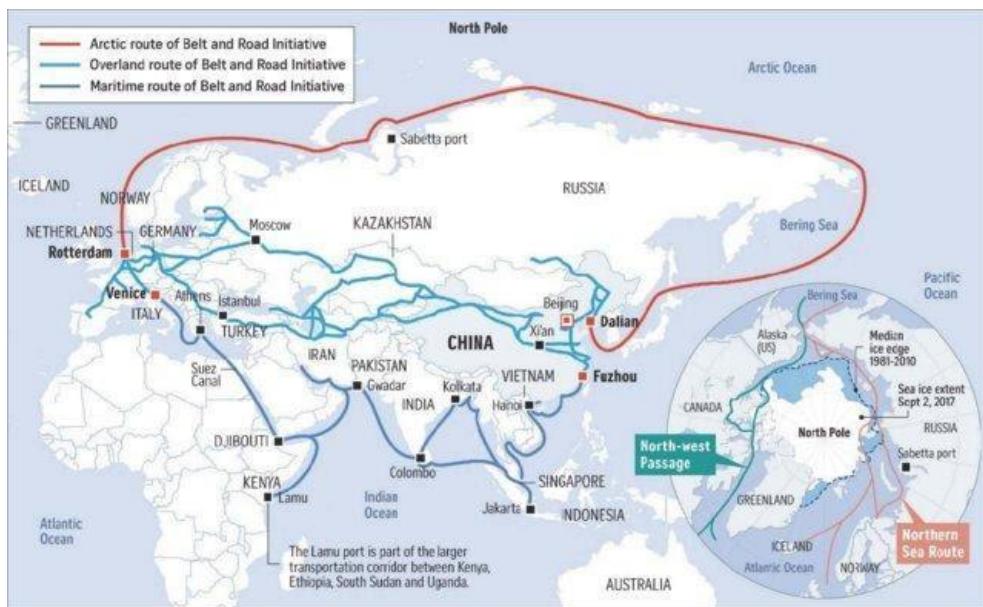
Le projet *One Belt, One Road* (OBOR), devenue le *Belt and Road Initiative* (BRI) en 2016, s'est vu actualisé par le Président chinois Xi Jinping en 2013. Désormais les BRI comportent deux volets : l'un terrestre et l'autre maritime. En effet, au départ, tel que le projet était annoncé, l'objectif était développer et construire 6 corridors terrestres :

- Le corridor Eurasiatique : il traverse la région du Xinjiang vers l'Asie centrale et se connecte à la Russie et l'Union européenne.
 - Le corridor Chine – Mongolie – Russie
 - Le corridor Chine – Iran – Turquie – Europe
 - Le corridor Chine – Pakistan
 - Le corridor Chine – Inde
 - Le corridor Chine – Asie du Sud-est

Toutefois, chaque projet ne suit pas les estimations temporelles projetées par Pékin. En effet, dans le cadre du corridor Chine – Pakistan, financé à près de 60 milliards de dollars américains, il stagne conformément au développement économique du Pakistan. Néanmoins, il reste un corridor central pour les BRI. Il permet, en passant par le port de la ville pakistanaise Gwadar, de détourner le détroit de Malacca, lieu central du trafic et transit maritime avec près de 300 000 bâtiments par année. Également, le projet de construction du corridor Chine – Inde, via le Bangladesh et la Birmanie, ralenti, car l’Inde s’est retirée des négociations. Également, les problématiques politiques en Birmanie impactent le développement de ce corridor. En 2021, c’est le corridor Chine – Asie du Sud-est qui est le plus avancé. Actuellement, la ligne de train à grande vitesse est en construction au Laos pour à terme, se connecter au Laos, créant ainsi la ligne entre la Chine – Singapour. Concernant les corridors maritimes, deux routes se discernent :

- Le corridor Détroit de Malacca - océan Indien - Canal de Suez - Europe
 - Le corridor Arctique

Parmi ces corridors, trois passent par la région du Xinjiang. Par conséquent, c'est un territoire central au développement de la *Belt and Road Initiative* à haut caractère géostratégique pour Pékin. La mainmise du Parti Communiste Chinois sur la région s'explique ainsi par les conséquences néfastes que la perte de cette région pourrait engendrer, c'est le véritable talon d'Achille des BRI. L'influence que génère le contrôle du Xinjiang, qui par ailleurs est très riche en ressources, permet ainsi d'apporter des éléments de réponses supplémentaires à l'animosité éthique entre les Hans et les Ouïghours.



Carte n°2 : Les différentes routes développées dans le cadre de la BRI

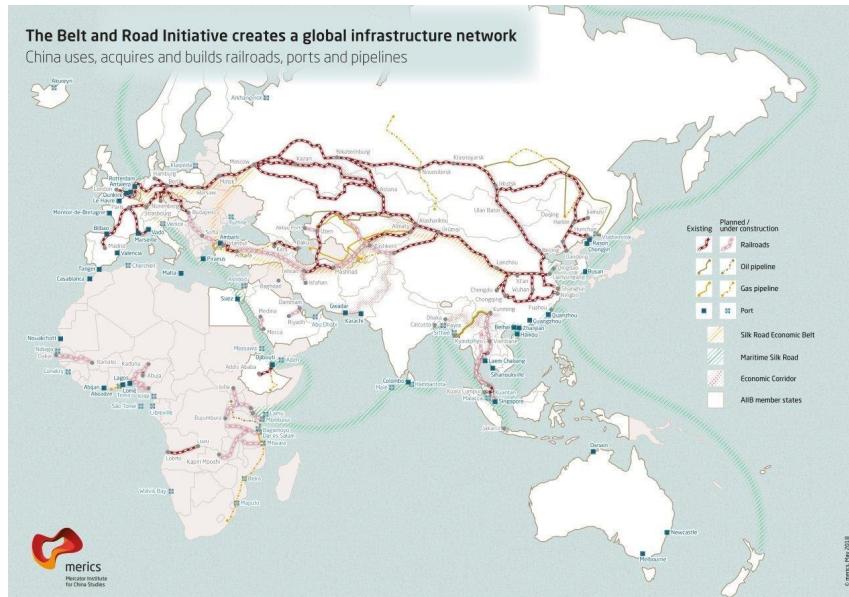
©Duchâtel & Sheldon-Duplaix, 2018

Depuis 2017, Pékin considère un axe par l'Arctique. L'objectif est de transiter les flux maritimes par les passages du Nord-est et le passage Nord-ouest. Toutefois, le passage Nord-est est le plus actif (plusieurs milliers de bâtiments) alors le passage Nord-ouest ne connaît qu'une centaine. (Carte n°3).

Il existe différents secteurs d'investissement au travers de la *Belt and Road Initiative* : les chemins de fer, les tubes pour transporter les ressources (gazoducs et oléoducs), et les ports. (Carte n°3). En réalité, les investissements sont multidimensionnels. Entre les projets qui portent sur la santé, l'éducation, le rapprochement entre les peuples, les télécommunications, et tant d'autres qui se créeront au fur et à mesure. L'intérêt central pour la République populaire de Chine est de répondre à sa stratégie d'exportation massive de sa technologie au travers des BRI, par exemple par la 5G. Cette exportation technologique se heurte aux intérêts de Washington et cristallise leurs relations.

Les Nouvelles Routes de la Soie sont un projet d'envergure parce qu'il prévoit de connecter la Chine au reste de l'Asie, à l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique du Sud et même à l'Arctique par voies terrestres, ferroviaires et maritimes, mais aussi car elles se focalisent sur les projets d'infrastructures, aux différents secteurs de la finance et du tourisme. En effet, comptons qu'entre 2013 et 2018, le commerce de la Chine et des pays engagés le long de ces nouvelles routes a atteint 6 469 milliards de dollars. Bien que le gouvernement chinois ait toujours parlé d'initiative économique, les nouvelles routes de la soie sont souvent perçues, surtout du côté occidental, comme un projet géopolitique et géoéconomique qui prévoit une stratégie d'expansion géographique et sectorielle, mais aussi une nouvelle forme de mondialisation. Ainsi, l'expansion chinoise pourrait, à terme, déstabiliser l'hégémonie occidentale et remettre en cause l'ordre mondial tel qu'il existe

aujourd’hui. Outre une route terrestre à travers l’Asie et la Russie, les NRS sont une route maritime permettant de rejoindre l’Europe par le canal de Suez, et constitue un nouveau défi de développement en termes de voies aériennes et spatiales.



Carte n°3 : L’initiative des Nouvelles routes de la soie crée un réseau mondial d’infrastructures ®MERICS - Mercator Institute for China Studies

Depuis 2012, la Chine a réuni 16 pays d’Europe centrale et orientale (comme l’Estonie, Lettonie, Pologne, République tchèque etc.) autour d’un partenariat appelé « 16+1 », et en avril 2019 rebaptisée « 17 + 1 », avec l’adhésion de la Grèce. Si initialement, l’Europe occidentale et du Sud n’était pas la zone prioritaire des NRS, aujourd’hui elles sont en passe de le devenir, puisque l’Italie, la Suisse ou encore le Luxembourg ont officiellement rejoint cette initiative. Ainsi, durant la visite de Xi Jinping en Europe, en mars 2019, l’Italie est devenue le premier pays fondateur de l’UE à s’y engager officiellement. De fait, l’image d’une Chine voulant diviser l’Europe s’est peu à peu diffusée dans les pensées européennes et occidentales et peut être considérée comme une sorte de bilatéralisme et non un multilatéralisme. Seulement, si nous nous référons au point de vue chinois, c’est plutôt une approche opportuniste et pragmatique, car convaincre quelques pays européens à rejoindre leur initiative, amènerait forcément d’autres à faire de même. Pour la Chine, l’Europe est avant tout une notion géographique composée de différents pays qui possèdent de vrais pouvoirs de gouvernance et de prise de décisions. Suivant cette logique, le vieux continent présente une image assez fragmentée et une cohésion fragile, surtout depuis l’annonce du Brexit. Néanmoins, il n’est pas certain que cette méthode chinoise soit vraiment efficace face à certains pays européens qui promeuvent activement l’UE, comme la France et l’Allemagne. N’oublions pas que la Chine reste le deuxième partenaire commercial de l’UE et qu’elle n’a donc aucun intérêt à la diviser, en particulier dans le cadre de la guerre commerciale sino-américaine, où la Chine a davantage besoin de l’Europe que le contraire.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Si l’on va plus loin, les craintes exprimées par beaucoup d’Européens résident dans plusieurs aspects. Tout d’abord, l’éventuelle dépendance économique de certains pays à la Chine, en raison des investissements ou des prêts chinois. Comme exemple, nous pouvons prendre la Grèce qui a accepté en 2016 de céder 67 % de la société du port de Pirée au Chinois Cosco, pouvant l’obliger à vendre ses propres infrastructures nationales à la Chine si elle est incapable de rembourser ses prêts.

Une autre question se pose sur l'impact environnemental des projets chinois. L'évaluation de tous ces risques dépend des négociations entre la Chine et ses homologues, de l'évaluation de la situation et des positions politiques ou économiques de chacun. Ensuite, nous pouvons aborder l'effet psychologique, lié au soft *power* de la Chine, et à l'image du gouvernement chinois ou des Chinois en Occident.

Ainsi, l'initiative des NRS peut être gagnant-gagnant si elle est bien gérée : d'après une analyse récente de la Banque mondiale, dans ce cas-là, les échanges commerciaux pourraient augmenter de 6,2 % dans le monde et de 9,7 % pour les pays couverts par les corridors de transport. D'ailleurs, l'UE a lancé elle-même, en 2018, un plan de « connectivité » Europe-Asie, et pourrait dialoguer davantage avec la Chine sur les synergies qui existent entre ce plan et les « nouvelles routes de la soie ». L'Europe doit rester prudente, tout en gérant bien les risques, et en évitant une crainte excessive, des préjugés ou trop d'interprétations géopolitiques de cette initiative chinoise.

Si nous nous référons à la France, elle manifeste tout de même une certaine ouverture, mais aussi une réticence sur ce sujet. Emmanuel Macron avait d'ailleurs annoncé l'élaboration d'une feuille de route incluant certains projets des « nouvelles routes de la soie » lors de sa première visite en Chine en janvier 2018, mais en insistant sur la « réciprocité », le « multilatéralisme » et l'importance de respecter l'environnement. Aujourd'hui, aucun accord officiel n'a été signé entre les deux parties et peu de sociétés françaises ont annoncé publiquement maintenir des projets dans ce cadre. Toutefois, les discussions sont ouvertes sur d'éventuelles collaborations sur les marchés tiers – soit en Afrique et en Asie. Les entreprises françaises et chinoises sont de fait complémentaires, car les capitaux et la main-d'œuvre du côté chinois pourraient aller de pair avec la gestion des projets internationaux et la connaissance des cultures locales du côté français. Ainsi, la France au même titre que l'Allemagne, pourrait jouer un rôle moteur afin que l'Europe s'implique davantage dans cette initiative. Enfin, le juste milieu est à trouver entre le déploiement des NRS à l'international et le développement de l'économie chinoise qui subit les conséquences de la guerre commerciale et qui a besoin de capitaux et de ressources.

Atelier n°9 : L'Indo-Pacifique : enjeu pour la France et l'Europe

Encadré par Barthélémy COURMONT et Louise-Marie NETTER

Cet atelier a été co-animé par :

- **Barthélémy COURMONT**, Docteur en Sciences Politiques, Maître de Conférence et Responsable pédagogique du Master Histoire et Relation International de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille ainsi que Directeur de Recherche à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques.
- **Louis-Marie NETTER**, Responsable du pôle Culture de l'association AMRI, spécialiste de l'Asie du Sud-Est, de l'Inde et de la Chine, et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Marie-Sophie BOURNOT**, Membre du pôle Culture de l'AMRI, spécialiste de l'Asie du Nord et Sud-Est ainsi que des États-Unis et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Maëwenn LEBOULANGER**, Vice-Présidente de l'AMRI, spécialiste de l'Asie et de l'Extrême Orient et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Margot NOUVEL**, étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Méline MERGEY**, spécialiste de la géopolitique du jeu vidéo et des enjeux sécuritaires des Français vivant à l'étranger et étudiante en Master 1 Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Environnement et Transition de la FLSH.
- **Clément PARDONCHE**, spécialiste de la politique étrangère Japonaise et étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Thalia PARUTA**, spécialiste de l'Asie, en particulier de la Chine et de l'Inde, étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

L'INDO-PACIFIQUE, UN CONCEPT STRATÉGIQUE JEUNE

C'est un concept stratégique jeune, mais dont le terme est en vérité assez ancien, datant d'un siècle, apparu au XX^{ème} siècle avec des géographes allemands. Aujourd'hui il est intégré dans nos réflexions géopolitiques et stratégiques sur la scène internationale. Cependant, ce terme comporte des visions plurielles, avec des définitions qui varient selon les États qui l'utilisent. Ici, il sera également intéressant de revenir sur le rôle de l'Indo-Pacifique pour nos pays occidentaux, la France en particulier. A-t-elle un rôle à jouer dans la zone ?

Comment peut-on présenter l'Indo-Pacifique ? Quelle est la différence de la vision maximaliste et minimaliste de cet espace?

Pour les participants, cette zone est reliée aux océans Pacifique et Indien, partant du Cap Bonne-Espérance pour s'étendre jusqu'à l'Alaska et l'Amérique du Sud, comprenant ainsi de

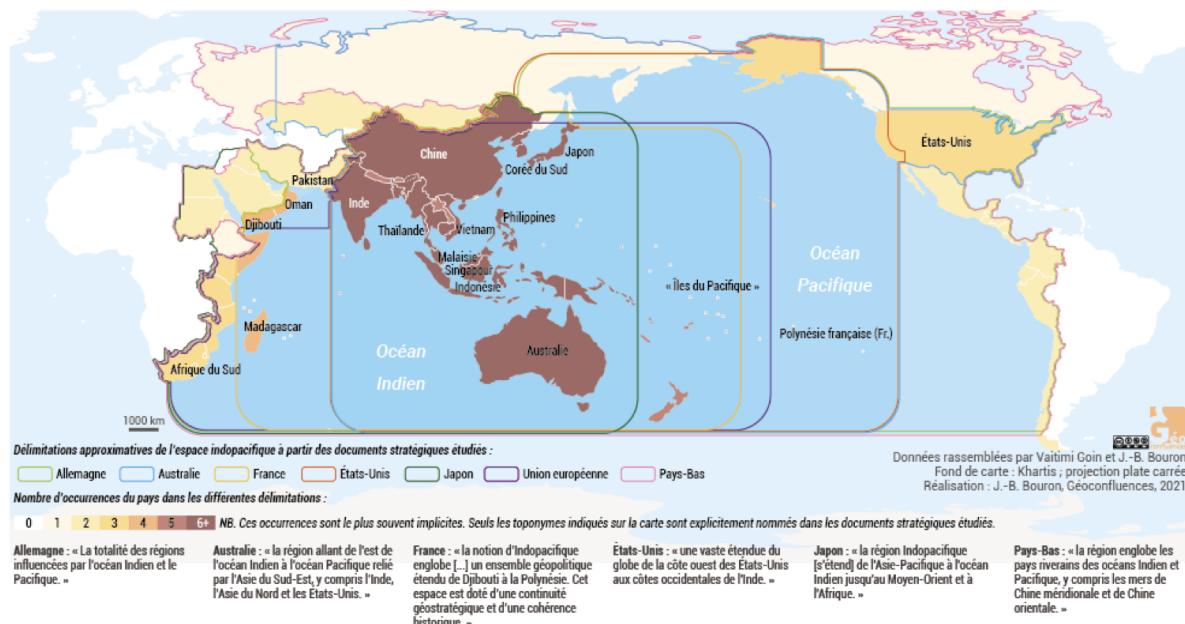
nombreux États et territoires. Il faut aussi prendre en compte les détroits de Malacca et Bab-el-Mandeb, qui se définissent comme des espaces maritimes stratégiques.

Cette perception de l'Indo-Pacifique se partage en réalité entre deux visions :

- une vision “maximaliste”, qui part du détroit de Suez pour aller jusqu’au détroit d’Ormuz.
 - une vision “minimaliste” qui s’étendrait des frontières de l’Inde et sa ZEE, jusqu’aux îles du Pacifique et englobant l’Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'Indo-Pacifique est avant tout un secteur économique majeur auquel beaucoup de pays se confrontent (ex avec la France et le partenariat AUKUS [1]). Mais qui, aujourd’hui, prend en compte de plus grands enjeux, stratégiques et militaires notamment, rendant indispensable sa prise en compte dans nos relations internationales. Le point névralgique de cette zone porte ici sur la prise de puissance de la Chine, et qui positionne cette zone comme indispensable pour la plupart des pays présents géographiquement, mais aussi pour les puissances occidentales qui souhaitent maîtriser cette puissance en développement. Si certaines puissances, principalement occidentales, sont contre une expansion de la Chine de façon catégorique, d’autres puissances en particulier celles de la région pratiquent ce principe d’endiguement, mais dans une certaine mesure, avec cette volonté de ne pas froisser la Chine. La RPC [2] s’incarne pour la plupart de ses voisins géographiques comme un acteur régional majeur pour leurs économies respectives, et qu'il convient de ne pas trop provoquer, par crainte de représailles.

Comme énoncé précédemment, il y a une vraie différence d'appréciation de cet espace Indo-Pacifique selon les différents acteurs présents dans la zone. La carte [3] ci-dessous vient illustrer ses différentes perceptions, qui viennent se superposer :



Carte n°4: Délimitations approximatives de l'espace indopacifique à partir des documents stratégiques (par pays) ®Géoconfluences

Selon les différentes appréciations, nous retrouvons tout de même une forme centralité de l'Asie du Sud-Est et de l'Australie, et ce quelque soit les approches des pays de cet Indo-Pacifique.

L'Indo-Pacifique d'un point de vue géographique

Si on compare ces différentes approches, la vision la plus large intègre les deux océans et regroupe tous les pays riverains. C'est donc la prise en compte de 4 continents, soit de 60/70% de notre planète. À l'inverse, d'autres visions, comme la perception américaine, vont être centrées surtout sur la zone anciennement appelée « Asie-Pacifique » devenue Indo-Pacifique pour certains.

D'un point de vue géographique, il faut prendre en compte la connexion entre l'océan Indien et l'océan Pacifique mais aussi les traversées de bateaux, le domaine économique ainsi que la piraterie par exemple, soit le secteur maritime dans son ensemble. Ici, il est vrai qu'il y a une grande mise en avant du facteur maritime. L'Indo-Pacifique prend en compte de nombreux enjeux maritimes. Mais il est évident qu'aujourd'hui l'aspect maritime n'est pas le seul qui centralise les stratégies Indo-Pacifique des pays et puissances. Il faut aussi prendre en compte l'aspect territorial, des États riverains.

Par exemple, dans le cas de la France, la zone Indo-Pacifique ne se limite pas au facteur maritime, mais s'appuie sur d'autres facteurs comme les appuis locaux; avec ses possessions insulaires (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie..). Par conséquent une zone hautement stratégique pour les intérêts français. Comme le cite très justement Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères : “*(...) l'Indopacifique est en passe de devenir le nouveau centre de gravité stratégique mondial et parce que les défis sécuritaires, économiques, technologiques et environnementaux qui s'y font jour sont aussi les nôtres (...)*”, (*La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Élysée, 2020). Au-delà des enjeux économiques et sécuritaires, il faut donc aussi prendre en compte les facteurs technologiques et environnementaux qui se développent dans cet espace et qui participent aux intérêts français, mais aussi de l'Union européenne.

La stratégie française se différencie assez clairement de la vision américaine avec le Président Biden : « *Il n'y a pas de régions du monde plus dynamique que l'indopacifique en ce moment, une région qui offre des opportunités extraordinaires, une grande diversité, une grande richesse mais de nombreux défis à relever.* » (Joe Biden, lors du regroupement « QUAD » composé des USA puis des PM de l'Inde, de l'Australie et du Japon le 24 septembre 2021). Cette citation plus succincte, ne cible pas précisément les différents enjeux et la mise en place des partenariats des USA qui se multiplient pourtant dans la région (notamment AUKUS, en septembre 2021).

La France, elle, essaye de diversifier ses partenariats, notamment avec le Japon, l'Inde ou encore la Nouvelle-Calédonie (12 décembre 2021 : la question de l'Indépendance va être reposée sous forme de référendum à la population de Nouvelle-Calédonie, un enjeu de taille pour la France, pouvant impacter sa stratégie militaire dans la région Océanie et surtout repositionner sa stratégie Indo-Pacifique).

On peut donc voir ici deux stratégies différentes de l'Indo-Pacifique. C'est une région qui compte dans le champ des relations internationales futures. Ici, nous nous intéressons surtout à l'Asie, mais l'Océanie prend également de l'importance. Il est donc question du dynamisme de la région mais aussi des risques de conflictualité, sécuritaire ou militaire dans la zone entre les acteurs régionaux mais aussi les puissances internationales qui y interviennent.

Les premières manifestations officielles pour désigner l'Indo-Pacifique comme une stratégie

C'est un monde très américano-centré. Barack Obama souhaitait tourner la page du terrorisme au Moyen-Orient avec le pivot « Asie ». Les États-Unis aujourd'hui se rendent compte qu'ils ne sont pas la seule grande puissance mondiale comme le montre le Livre blanc de la défense chinoise : il y a le déploiement vers la mer du Chine.

En vérité, ce ne sont pas les États-Unis qui ont défini les premiers cette stratégie Indo-Pacifique. L'école de *geopolitik* allemande est la première à avoir définie cette appellation « Indo-Pacifique ». Cette expression a par la suite disparu, comme le terme géopolitique, bannis après la mauvaise publicité de cette école qui a inspiré les dérives nazies du XX^{ème} siècle.

L'arrivée de l'Indo-Pacifique dans nos discours a été lancée d'abord par le 1^{er} ministre japonais Shinzo Abe dans les années 2000, en Inde, pour justement appeler à cette nécessité de partenariats régionaux, face à l'émergence de la puissance chinoise, qui inquiète alors déjà ses voisins géographiques. Attention, ici il faut également rappeler que le « Pivot asiatique » n'est pas l'Indo-Pacifique, puisque le président Obama regardait plus vers l'Est, et non vers la région Indo-pacifique. Nous observons un vrai changement de l'appellation Indo-Pacifique avec la naissance d'un enjeu géostratégique dans cette zone pour les pays de la région mais aussi les puissances internationales. De ce fait, comme on peut le voir, les modifications internationales ne sont pas brutales mais progressives, dans la durée et dans l'espace.

L'idée ici pour Shinzo Abe était de prôner en Inde un potentiel partenariat stratégique et un Indo-Pacifique libre afin de relier l'ensemble océan Indien et l'océan Pacifique (Japon) pour la mise en place d'un même ensemble, travaillant conjointement. L'Inde et le Japon doivent converger vers une idée de liberté et d'unité : l'Inde dans l'océan Indien et le Japon dans l'océan Pacifique. Ce discours tend également vers la question des marchandises. Ce terme s'essoufflera un temps avant le retour de Shinzo Abe dans les années 2010 sur la scène politique japonaise qui est venu réaffirmer cette nécessité de garantir un Indo-Pacifique libre.

Nous avons une prise de conscience à la même époque par l'Australie de cette zone stratégique qu'incarne l'Indo-Pacifique, avec un intérêt grandissant pour un échange avec les pays de la région pour des questions économiques mais aussi sécuritaires. Le pays, à cheval sur les deux océans souhaite encadrer ses intérêts dans la zone notamment au début des années 2010.

La France a pris en compte cette question stratégique depuis déjà 1998 avec son premier partenariat avec certains pays de la zone (Taïwan, Japon, pays d'Asie du Sud-Est).

Introduction du terme d'Indo-Pacifique au sein de la stratégie américaine

« Il n'y a pas de régions du monde plus dynamique que l'Indo-Pacifique en ce moment, une région qui offre des opportunités extraordinaires, une grande diversité, une grande richesse mais de nombreux défis à relever. »

- Joe BIDEN lors du regroupement « Quad » composé des USA, des PM de l'Inde, de l'Australie et du Japon le 24 septembre 2021

Barack Obama vient en effet repositionner les intérêts américains en Asie avec son pivot asiatique en 2011. Et Joe Biden tient aujourd’hui des propos assez semblables, ce qui en un sens est assez logique : J. Biden avait été Vice-Président sous les mandats B. Obama. De plus Anthony Blinken, secrétaire d’État des États-Unis, servait aussi sous l’administration Obama (secrétaire adjoint d’État alors entre 2015 et 2017). Mais entre-temps arrive une autre administration entre les deux : l’administration Trump qui a décortiqué et déconstruit toute l’approche Obama.

Sous l’administration de Donald Trump, nous avons un durcissement de ton. Barack Obama cherchait lui un engagement en Asie, avec le souhait de retrouver un leadership américain dans la zone d’Asie de l’Est. Dans la stratégie de B. Obama, on retrouve aussi une volonté de s’appuyer sur des *partnerships* locaux. Ici on cherche également à s’engager avec la Chine : pour B. Obama, il faut chercher l’alliance pour contenir l’influence chinoise. On cherche donc à approfondir un engagement avec la Chine en utilisant le dialogue. A l’arrivée de D. Trump au pouvoir, les États-Unis quittent le TPP [4] (les partenariats locaux de B. Obama) et quelque temps après la création du RCEP [5], entrant en vigueur à la fin du mandat de D. Trump, et qui favorise le renforcement de l’influence chinoise dans la zone. Il y a donc ici une rupture diplomatique pour les Américains dans la zone. Chez D. Trump, on passe sur une logique de *containment* de la force chinoise, avec notamment l’engagement d’une guerre commerciale à partir de 2018. Ici, il n’y a pas vocation de rompre la relation, on passe d’échange et partenariat à une relation de négociation. On parle de fait d’une forme “d’obsession” des administrations américaines depuis B. Obama pour la Chine et l’Asie, mais avec un changement de nature sous le mandat de D. Trump.

Avec l’administration J. Biden, il semble qu’une nouvelle mutation de la stratégie américaine en Asie fasse le jour : nous ne sommes plus dans l’engagement ou l’endiguement, mais désormais dans la compétition. On le voit avec l’affirmation d’une rhétorique très agressive face à Pékin, avec une multiplication des partenariats locaux contre la Chine (AUKUS et QUAD). Il y a une certaine évolution progressive ici à noter, et chaque président américain est venu amener sa propre vision, faisant évoluer graduellement la stratégie américaine. Et donc la stratégie désormais de l’Indo-Pacifique.

C’est par ailleurs l’administration D. Trump qui va utiliser le premier parmi les Présidents américains l’expression “IndoPacifique” pour appeler à contenir cette montée en puissance chinoise. C’est donc sous D. Trump que les États-Unis vont s’orienter de manière forte et officielle dans une stratégie Indo-Pacifique. Cette stratégie Indo-Pacifique par les Américains débute d’ailleurs en 2017, à l’occasion justement d’une rencontre entre D. Trump et les officiels japonais. Le symbole est assez intéressant à souligner, cette stratégie ayant été à l’origine définie d’abord par le Premier Ministre Japonais Shinzo Abe. L’administration américaine se réapproprie ici la stratégie japonaise. On va dès lors passer d’une stratégie Pacifique, à une stratégie Indo-Pacifique, qui explique le fort rapprochement opéré entre les administrations américaine et japonaise sous le mandat Donald Trump.

La France et l'intérêt pour l'Indo-Pacifique

L'intérêt pour la zone Indo-Pacifique est revenu récemment face à D. Trump avec le ministre de la défense français qui a réaffirmé son engagement dans la zone. Le président Emmanuel Macron réaffirme par la suite les défis de la France dans l'Indo-Pacifique.

Emmanuel Macron a concrètement réaffirmé en 2018 cette stratégie Indo-Pacifique, pour replacer les intérêts français dans la zone, avec des exercices conjoints avec des puissances de la zone (armée indienne par exemple). Il va également, à cette occasion, réaffirmer son partenariat avec le Japon.

Question de l'auditorium: De quand date la politique du collier de Perles, et le placement de la Chine pour polariser les îles comme une zone militarisée en Mer de Chine méridionale?

Le Collier de Perles n'est pas une politique mais une perception principalement indienne qui voit le jour au début des années 2000. L'Inde dénonce également une volonté de la part de la Chine de s'appuyer sur un grand nombre de partenaires dans l'océan Indien (de Malacca à Ormuz), dont la Birmanie, le Bangladesh et surtout le Pakistan, pour pouvoir servir ses intérêts commerciaux et militaires, en faisant des ports de ces pays des bases de relais de ravitaillement pour les transports chinois (mais aussi ses navires de guerre). Ce qui caractérise la Chine dans son histoire contemporaine est sa difficulté à projeter sa force à l'étranger. Elle a en effet seulement une base navale en Afrique de l'Est, à Djibouti, qui a ouvert en 2017.

Face au développement des investissements massifs chinois dans ces ports dans l'océan Indien, l'Inde prend peur et alerte ses partenaires sur la stratégie de contrôle des océans de la part de la puissance chinoise. Elle utilise alors pour la première fois au début des années 2000 ce terme de "Collier de Perles" qui sera par la suite repris par de nombreux États et gouvernements, notamment les États-Unis qui perçoivent déjà ce développement de la Chine comme une certaine menace. Il y a donc évidemment un lien de cause à effet dans le positionnement américain à partir des années 2010, face à cette logique de "Collier de Perles" chinois.

La mer de Chine méridionale est reconnue pour l'importance des échanges dans cette région, représentant 40% du commerce mondial. C'est donc une zone à enjeux majeurs pour le monde, et évidemment la stratégie Indo-Pacifique. Les enjeux économiques et stratégiques dans la zone vont engendrer de nombreux différends territoriaux et maritimes, avec une montée des nationalismes des pays côtiers (notamment chinois). La Chine d'ailleurs pour affirmer sa souveraineté dans ses eaux, va mettre en place une forme de "poldérisation" de la zone avec la création d'îles artificielles. Cela provoque en réaction une course à l'armement dans la zone par les pays côtiers comme les Philippines, Taïwan ou encore le Vietnam, et la multiplication des bases militaires dans la région. Mais du fait de ses moyens financiers et sa capacité technologique, c'est la Chine qui est aujourd'hui la plus active dans cette région. Cette poldérisation date de bien avant les années 2000, démarrant à partir des années 1980, du fait de son différend avec Taïwan. Mais elle s'est accélérée à partir des années 2000 et surtout dans les années 2010, menant à une certaine conjoncture avec le positionnement des pays de la région, des puissances et de la définition de cette stratégie Indo-Pacifique.

De plus, la BRI [6] maritime se voit comme un continuum de la stratégie du Collier de Perles, depuis 2013. Il faut voir au-delà des bases militaires, un intérêt économique et politique, un projet de plus grande envergure qui dépasse la zone Indo-Pacifique. Il y a donc une perception

globale de l'importance de se positionner dans cette zone pour la Chine mais aussi pour ses voisins, conscients de l'avantage économique et stratégique que confère cet espace maritime.

« Parce que l'Indopacifique est en passe de devenir le nouveau centre de gravité stratégique mondial et parce que les défis sécuritaires, économiques, technologiques et environnementaux qui s'y font jour sont aussi les nôtres, la France et l'Union européenne ont, dans cette région, des intérêts à défendre, des valeurs à porter et des partenariats à construire. »

- Jean-Yves LE DRIAN - Ministre du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères dans *La stratégie de la France dans l'Indopacifique* publié par l'Elysée (juillet 2021)

Avant l'Indo-Pacifique en France, il y avait 2 phénomènes à retenir. Tout d'abord un phénomène structurel, la France est un acteur de cette zone, avec une importance démographique et possession de terres dans cette zone (Polynésie Française à Mayotte jusqu'à l'Île de la Réunion) : elle a donc vocation d'être un acteur de premier plan dans la région, plus que les autres pays européens. Avant l'Indo-Pacifique, on a pensé aussi en France une stratégie du Pivot, accompagnant cette désignation faite par B. Obama. C'est l'un des prédécesseurs de J.Y Le Drian, Laurent Fabius, qui va définir le Pivot français vers l'Asie. Il se différencie des États-Unis, en s'appuyant principalement sur ses possessions et les populations dans la zone (au nom de l'intérêt national) ainsi que le développement économique dans la région. Il y a aussi un phénomène culturel qui s'ajoute à ce pivot français, qui insiste sur cet aspect, ce lien culturel qui relie la population française dans cette zone à sa métropole. Nous allons donc définir un Pivot mais qui ne signifie pas la même chose que les Américains, la communauté française prenant place aussi dans cet espace.

Quand on compare aujourd'hui l'Indo-Pacifique à l'américaine et l'Indo-Pacifique à la française, il faut retenir que contrairement aux Etats-Unis, la France a défini ses propres objectifs et ses propres intérêts dans la zone, en misant notamment sur la question d'intégration économique et des échanges culturels.

LA PLACE ET LES INTÉRÊTS DE L'EUROPE AU SEIN DE L'INDO-PACIFIQUE

Intervention de l'auditorium : la Grande-Bretagne est assez ambiguë. On voit une forme de rivalité avec sa prise de position avec le camp des Américains et des australiens. Il y a une rupture avec les pays européens. Pour les états européens, ils ont aussi un rôle à jouer comme le rôle diplomatique pour la France. Il y a des limites au niveau territorial, politique, économique mais leur rôle majeur est l'entraide, le fait de travailler ensemble. Un Etat ne peut intervenir seul.

En effet, par exemple l'Allemagne a remis au centre de ses priorités dans la zone surtout ses intérêts économiques, mais soutient les intérêts français même si le pays n'a pas de territoire dans la région.

Pour le Royaume-Uni, il y a un engagement assez spécifique dans la région du pays, entrant en rupture avec la logique européenne depuis son Brexit. Nous avons la réaffirmation de l'engagement britannique pour retrouver cette notion d'union anglophone (anglosphère), avec sa séparation de l'UE, à travers son adhésion à l'AUKUS en début septembre 2021 (traité initié par les États-Unis et l'Australie).

Concernant l'OTAN on peut voir une remise au centre des questions à propos d'une union dans la zone. Il y a un possible manque de coordination.

La France est aujourd'hui le seul pays de l'UE à posséder une capacité de projection mais aussi de présence dans la zone. Bien qu'elle soit insuffisante, elle reste notable si on la compare à celle de ses voisins européens. On peut voir ici une asymétrie de moyens. La France est par ailleurs le seul pays européen à avoir de vrais partenariats militaires pour la réalisation d'exercices conjoints notamment, avec les pays de la zone (Australie, ASEAN dont l'Indonésie (achat récent de 36 rafales et Airbus A400M), Inde, Japon). Et l'acteur le plus intégré avec la France (depuis le mandat de Hollande, 2012-2017) est le Japon avec le *dialogue 2+2* (chaque année se rencontrent les deux ministres des Affaires Etrangères et de la Défense franco-japonais au sein des capitales, Paris et Tokyo). Il y a un approfondissement de ce partenariat que les autres pays européens non pas, menant à une certaine asymétrie parmi les membres de l'UE, et mettant l'accent sur le rôle prégnant que possède la France dans la stratégie européenne Indo-Pacifique. En ce début 2022 démarre d'ailleurs la Présidence de l'Union européenne par la France pour six mois, qui peut se traduire par la possibilité d'une définition plus précise et d'un positionnement européen plus affirmée sur la question Indo-Pacifique, guidée par les motivations stratégiques françaises.

La crise des sous-marins et le partenariat AUKUS

Réponses de l'auditorium : *Tout d'abord l'intérêt pour les sous-marins nucléaire US face au sous-marins français diesels et l'Australie s'inscrit dans l'idée du QUAD et a dû faire un choix : la France qui est un acteur dans l'espace indopacifique mais isolé ou des acteurs avec qui il a des affinités naturelles.*

Qu'est-ce que ça offre concrètement ?

Réponse de l'auditorium: *Les sous-marins nucléaires n'ont pas besoin de ravitaillement. De plus, ils sont indétectables. À l'inverse, quand on utilise des sous-marins diesels on est plus détectable puisqu'il leur est nécessaire de remonter à la surface pour le ravitaillement. C'est donc dans un but stratégique.*

L'uranium, en-soi, n'est pas une arme nucléaire donc il n'y a pas de prolifération d'armes nucléaires à proprement parler. Est-ce un bon choix technique ? Cela permet à l'Australie de se projeter plus loin, notamment avec la montée en puissance chinoise.

Néanmoins on peut s'apercevoir de problèmes techniques : la livraison des sous-marins est retardée. Avec le contrat français, ils auraient dû être livrés en 2030. Toutefois, à partir du moment où l'on change de partenaire, la durée d'attente est automatiquement prolongée donc pour la livraison des sous-marins américains il faudra attendre les environs de 2038/2040. Il y a donc un vide. La solution face à ce vide dû aux délais de livraison des sous-marins est la location de sous-marins américains et britanniques. Cependant, il n'y aura pas plus de bâtiments dans la zone mais seulement de changement de pavillons. Il n'y aura ainsi pas d'ajout.

De nombreuses critiques sont proclamées par d'anciens dirigeants australiens comme l'ancien Premier ministre australien blâmant son successeur. Vient s'ajouter également l'opinion publique australienne qui ne comprend pas la démarche de son propre gouvernement. Ensuite, l'Australie n'est pas un état nucléaire, que ce soit dans le domaine militaire ou civil. On peut donc voir ici une nucléarisation de l'État. De plus, l'approvisionnement nucléaire va poser problème pour Canberra puisque l'Australie ne produit pas d'énergie nucléaire. Le pays doit donc s'approvisionner

aux États-Unis. On peut voir ici la mise en place d'une situation de dépendance vis-à-vis de son alliance avec ses partenaires.

À propos de la question néo-zélandaise, le pays est totalement opposé au nucléaire. Depuis ce changement de partenariat, des tensions entre les deux états voisins se font sentir. La Nouvelle-Zélande interdit tout passage de sous-marins nucléaires dans sa zone.

Le positionnement australien vis-à-vis de la France et du référendum en Nouvelle-Calédonie

A priori, il ne serait pas judicieux de la part de l'Australie de ne pas maintenir son soutien à la France sur cette question; car malgré les récentes tensions, le retrait français en Nouvelle Calédonie serait propice à une ouverture de la Chine. Cette dernière aurait pour but d'asseoir véritablement son influence sur cette île, déjà très proche de ses côtes. Cela renforcerait ainsi la menace sécuritaire chinoise pour l'Australie. En effet, si cela se produisait, ce serait un gros échec pour les démocraties du monde. C'est également pour cela que la nouvelle stratégie australienne est fortement critiquée par les stratégies australiens qui pensent que ce choix est mauvais et irrespectueux et qu'il pourrait augmenter le pouvoir Chinois dans la zone.

[1] **AUKUS** : acronyme de l'anglais Australia, United Kingdom et United States. C'est une alliance militaire tripartite entre l'Australie, le Royaume Uni et les États-Unis. Elle a été rendue publique le 15 septembre 2021. L'AUKUS a pour but de contrer l'expansionnisme chinois dans la région indo-pacifique.

[2] **RPC** : République Populaire de Chine

[3] source : J-B Bouron, Géoconfluences, 2021. (Données rassemblées par Vaitimi Goin et J-B. Bouron. Fond de carte : Khartis ; projection plate carrée)

[4] **TPP : Accord de Partenariat Transpacifique** (*Trans-Pacific Partnership*), traité multilatéral de libre-échange qui vise à intégrer les économies des pays de la région Asie-Pacifique. Il est initié en 2015 par les États-Unis et signé en 2016 par 7 pays : Vietnam, Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, Japon, Mexique et Singapour. Les États-Unis sortent de ce traité en 2017 sous l'administration Trump.

[5] **RCEP : Partenariat Régional Économique Global** (*Regional Comprehensive Economic Partnership*), projet d'accord de libre-échange entre quinze pays autour de l'Océan Pacifique (10 pays membres de l'ASEAN, la Chine, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande). Il est entré en vigueur en novembre 2020.

[6] **BRI : Belt and Road Initiative**, autrement appelé "Les nouvelles routes de la Soie", projet économique et politique, énoncé par le Président Xi Jinping pour la première fois en 2013. Il s'agit de rallier l'Asie à l'Europe et l'Afrique, afin de créer un marché économique gigantesque, dont la plupart des routes économiques terrestres et maritimes partiraient de la Chine. Ce projet vient aujourd'hui conditionner la politique étrangère et économique chinoise.

Atelier n°10 : Métier militaire et technique de l'augmentation : le soldat augmenté

Encadré par Jessica LOMBARD et Thomas DESCROZAILLE

Cet atelier a été co-animé par :

- **Jessica LOMBARD**, Doctorante en Philosophie au laboratoire de recherche ETHICS – EA 7446 de l’Université Catholique de Lille.
- **Thomas DESCROZAILLE**, Chef du pôle Projet de l’association ESPOL Défense, étudiant en deuxième année de la Licence de relations internationales à l’ESPOL.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Louise MIGNARD**, Membre du pôle Rédaction de l’association ESPOL Défense et étudiante en première année de la Licence de relations internationales à l’ESPOL.

L’organisation de cet atelier a été appuyée par le soutien de :

- **Chloé RÉPITON**, Membre du pôle Projets de l’association ESPOL Défense et étudiante en première année de la Licence de relations internationales à l’ESPOL.

PROPOS INTRODUCTIFS

Quand la thématique du *soldat augmenté* est annoncée, il est sujet d’un soldat dont les capacités physiques, perceptives et cognitives sont stimulées pour renforcer son efficacité opérationnelle. En d’autres termes, le soldat augmenté existe depuis longtemps : il s’agit d’un militaire muni de jumelles de vision nocturne ou bien équipé d’un exosquelette, ou finalement d’un fusil d’assaut, de tirs d’artillerie, etc. L’engagement du soldat lui impose en effet d’être au potentiel maximal, et même de repousser ses limites physiques, physiologiques et cognitives pour durer, tenir, être efficace et se protéger au mieux lui-même, mais aussi le corps militaire.

En effet, les armées entraînent le soldat pour qu’il soit au meilleur de sa condition physique et opérationnelle. Ce qui passe avant tout par l’entraînement. L’augmentation est un principe quotidien pour le soldat, qui améliore constamment son équipement technique et ses capacités physiques et mentales afin d’accroître ses performances au combat et de faciliter son expérience du terrain. L’augmentation est donc une pratique qui s’inscrit dans l’objectif d’efficacité opérationnelle primordiale aux armées.

Or, aujourd’hui apparaissent de nouvelles perspectives inédites de renforcement des capacités humaines, tant sur le plan physique que psychologique, au travers de nouvelles technologies. Pour citer quelques champs qui s’ouvrent de plus en plus à nos connaissances, les avancées en termes de recherche génétique ou prothétique, les découvertes relatives aux nanotechnologies, aux biotechnologies, à l’informatique et aux sciences cognitives. Des développements de champs scientifiques qui pourraient mener au développement de nouvelles technologies. Celles-ci peuvent avoir tous les buts qu’on veut leur donner, et notamment dans le cadre qui nous intéresse aujourd’hui, des recherches sont faites pour inventer et produire des technologies qui pourraient renforcer et accroître les capacités du soldat, voire dépasser les limites actuelles de la condition du combattant.

Par conséquent, dans l’objectif d’efficacité des armées, il y a aussi l’obligation morale d’assurer la protection du soldat et de le préparer au mieux pour sa mission. Cela peut passer par

une augmentation des performances du soldat en vue de faire face aux ennemis qu'il affronte. Mais la perspective de telles augmentations n'est pas anodine : elle s'accompagne de possibles risques et de nouveaux enjeux éthiques. Cette course à l'efficacité peut donc entrer en contradiction avec la sécurité du combattant suivant la nature de l'augmentation, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de nouvelles technologies.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION : QU'EST-CE QUE LE SOLDAT AUGMENTÉ?

La distinction entre le *médical* et le *performatif*, entre la *thérapie* et l'*augmentation*, est un débat philosophique très complexe. Mais ici le terme « augmentation » renvoie à l'application d'une stratégie méliorative pour l'homme sain, afin d'accroître ses capacités psychiques et/ou physiologiques. Lorsque le sujet bénéficiaire de l'augmentation est blessé, malade ou handicapé, cette approche est une démarche thérapeutique ou réparatrice.

Dans ce cadre, il faut distinguer entre les augmentations invasives et non invasives.

- **Non invasif** : ce sont des modifications qui ne vont pas toucher directement la personne du soldat (exosquelette, prothèse, tout ce qui relève de l'équipement de façon générale, etc.).
- **Invasif** : ce sont les modifications qui touchent directement la personne du soldat, que ce soit par ingestion (drogue), par modif génétique, par implants, etc.

Les questions éthiques sont à distinguer des questions juridiques

Les questions d'éthique ne s'inscrivent pas d'office dans un cadre légal. Elles visent à expliciter les principes régulateurs de l'action et de la conduite morale. L'éthique – contrairement à la morale – est une notion circonstanciée, de sorte qu'il est possible d'envisager plusieurs éthiques différentes. On ne va pas voir aujourd'hui quel est le cadre juridique des augmentations du soldat, en premier lieu parce qu'il n'y en a pas à proprement parler, mais quel est le cadre éthique de cette question.

En effet, l'éthique, par sa nature circonstanciée, peut se scinder en diverses branches. Chacune de ces branches sont pensées afin de répondre aux problèmes que posent les outils augmentatifs. Cependant, ces branches doivent d'abord être déterminées.

Trois exemples de branche éthique peuvent être envisagés:

- **Augmentations invasives** (dopage chimique, implant neural...), une seconde branche relative aux *augmentations non invasives* (exosquelette, prothèse, casque de réalité augmenté, armement intuitif...) ;
- **Augmentation des capacités physiques** (dopage chimique, édition du génome, prothèse, exosquelette...), une branche éthique relative à l'*augmentation cognitive* (dopage chimique, implant neural, modifications structurelles du cerveau...) et une branche éthique relative à l'*augmentation de la résistance émotionnelle et psychique* et à la *diminution du stress* (dopage chimique, implant neural...) ;
- **Capacités étendues du soldat** (extension des limites de son corps et de son esprit – dopage chimique, implant neural, édition génomique, prothèse, exosquelette...), une autre branche éthique prenant en charge l'*environnement étendu du soldat* (extension des limites de son environnement naturel – dépôt de capteurs, de robots, casque de réalité augmentée, armement intuitif...).

Ainsi, aujourd'hui les augmentations sont de plus en plus sophistiquées et pourraient ne plus se limiter à l'équipement. Désormais c'est la barrière corporelle (psychique, physiologique...) de l'homme qui pourrait être franchie pour accroître ses capacités. C'est cette évolution qui a finalement engendré un débat, là où le concept d'augmentation du soldat, via de meilleures armes, de meilleurs équipements, ne se posait pas ou très peu avant. Après tout, il y a une très grande régulation juridique cette fois de l'équipement et des armes du soldat, c'est-à-dire de ses « augmentations » non invasives. On peut penser aux mines, aux gaz chimiques, voire aux bombes atomiques. Il y a plusieurs textes juridiques nationaux et internationaux qui encadrent leurs usages. Le droit a déjà énormément pris en charge la question de l'augmentation et de l'efficacité opérationnelle. Finalement, à l'échelle de l'individu, de son corps et de potentielles modifications de celui-ci, avec le soldat augmenté par des technologies invasives.

UN SUJET D'ACTUALITÉ DANS L'ARMÉE

Le sujet prend de l'ampleur parce qu'il est aussi très présent dans les questionnements actuels de l'armée. D'une part, ce n'est pas la 1^{ère} table ronde à ce sujet, en 2019 ces questionnements ont déjà fait l'objet de table ronde face à un public majoritairement militaire dans le cadre d'un colloque sur le Soldat augmenté organisé par fondapol (fondation pour l'innovation politique) et le Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

D'autre part, ce sujet est extrêmement présent aujourd'hui en interne. En 2020, une enquête a été effectuée à Saint-Cyr Coëtquidan pour savoir comment les élèves-officiers intégraient la question des augmentations dans leur carrière, vu qu'ils auront sous leurs ordres des soldats.

Finalement, et c'est là le point fondamental, un avis officiel du comité d'éthique de la défense a été soumis cette année sur la question du soldat augmenté, qui est précautionneux, certes, mais pourtant en faveur des augmentations.

Le comité d'éthique de la défense

« Nous ne disons pas non au soldat augmenté, mais nous en choisissons les modalités : nous rechercherons toujours des alternatives aux transformations invasives, c'est-à-dire des augmentations qui ne franchissent pas la barrière corporelle. Plutôt que d'implanter une puce sous la peau, nous chercherons à l'intégrer à un uniforme. En résumé, nous disons oui à l'armure d'Iron Man et non à l'augmentation et à la mutation génétique de Spiderman. »

- Discours de Florence Parly, ministre des Armées, introduisant la table-ronde "Ethique et soldat augmenté" au Digital Forum innovation défense le 4 décembre 2020.

Par conséquent, les augmentations invasives ne sont pas forcément envisagées dans un premier lieu, mais s'il y a une escalade ; ou dans une autre mesure, les États souhaitent rester à la pointe. C'est exactement la différence entre un avis éthique et une loi, c'est-à-dire un avis juridique. L'avis juridique fait loi. S'il est dit dans un texte de droit : « pas d'augmentation invasive », c'est « pas d'augmentation invasive », et ce sous peine de châtiment (amende, prison, etc.). S'il est dit dans un texte éthique « pas d'augmentation invasive », on dit implicitement « actuellement et dans les circonstances de l'écriture de ce texte, on ne recommande pas les augmentations invasives pour tel ou tel type de raisons, quelles qu'elles soient, bonnes ou mauvaises. Qu'il s'agisse de droit humanitaire, de croyance religieuse, peu importe. »

Finalement, l'enjeu pour ce comité est de ne pas passer pour un antagoniste des valeurs militaires traditionnelles, qui sont plutôt en défaveur des augmentations. Car ces valeurs qu'elles

existent ou non dans la pratique sont un socle symbolique nécessaire à l'armée : le militaire doit effectuer des actes difficiles et dangereux pour des objectifs opérationnels parfois indépendants de menaces étatiques directes, économiques ou politiques, géostratégiques ; donc il y a une nécessité du discours sur l'existence et le maintien des valeurs : l'honneur, la tradition, etc.

CRITIQUES SUR LA QUESTION DES AUGMENTATIONS

La plupart des développements technologiques ont eu lieu à partir de recherches militaires. À titre d'exemple, Internet est au départ une technologie développée afin que les militaires puissent communiquer sur un réseau de manière sécurisée. Également, les pesticides et de nombreux produits chimiques, et de nombreuses découvertes chirurgicales également.

Ainsi, il y a une certaine ambiguïté de discours, où l'armée repousse la question du soldat augmenté en disant que c'est l'évolution des recherches dans le civil qui y conduit et à laquelle il faut s'adapter, tout en sachant être le point de départ et le hub financier de la plupart des investissements tant économiques que intellectuels qui sont faits en matière de développement technologique.

Par contre, étant donné les risques inhérents à la profession de militaire, les réflexions éthiques posées, analysées, construites ou envisagées ne sont aucunement extensibles au monde civil. L'armée effectue aujourd'hui un travail nécessaire de réflexion sur sa fonction. L'individu civil est lui-même responsable de son intégrité physique. Au contraire, le combattant étend la responsabilité personnelle de son intégrité à la responsabilité professionnelle de l'armée : l'augmentation du soldat n'est pas uniquement une amélioration individuelle désirée ou consentie par une personne, mais également une augmentation induite par un secteur d'activité.

La question du soldat augmenté ne peut donc être isolée du contexte militaire opérationnel. Cette interconnexion pose la complexité éthique de concevoir le soldat à la fois comme un individu en soi et comme l'instrument intégré d'un système tactique et stratégique de grande ampleur. Naturellement, le soldat n'est pas un simple instrument. Il possède, malgré les spécificités de son activité, un ensemble de droits inaliénables : la dignité de la personne, le droit à l'intégrité physique et le consentement libre et éclairé des stratégies et tactiques qui s'appliquent à lui dans l'exercice de ses fonctions.

Le milieu militaire repose donc sur des bases qui semblent extrêmement contradictoires. Le libre arbitre du soldat qui lui permet de faire des choix éclairés en situation de crise sur le terrain et l'obéissance aux ordres, au choix final de l'officier supérieur en parallèle à la volonté de protection du soldat sur le terrain via des équipements, un entraînement, de possibles augmentations *a contrario* de la mise en danger de sa personne dans le cadre de conflits armés, naturellement. Ce genre de base, dont les deux, est vraie, mais les deux sont opposées, et donc doivent être ménagées, résolues, discutées et envisagées ensemble, dans un cadre général, notamment éthique.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le consentement éclairé du militaire

Il faut un consentement éclairé pour bénéficier d'une augmentation invasive. Ce consentement ne s'agit pas juste de l'appropriation d'une information quelconque, mais d'une

information extrêmement poussée, dont on peut également dire les conséquences à court, moyen et long terme. C'est la connaissance de tous les effets secondaires possibles et probables.

Cependant, ce sont des technologies qui n'existent pas encore ou qui sont au mieux en test et développement. Cela veut dire qu'on a aucune idée des effets secondaires, encore moins sur le long terme. On ne peut ainsi pas affirmer qu'il n'y aura pas compromission de la santé ou de la sécurité du militaire : on peut juste affirmer que telle technologie aura pour but un avantage stratégique sur le long terme. D'autant que ce consentement éclairé n'est pas toujours possible à l'armée, précisément à cause de la teneur du milieu militaire. Par exemple, on refuse de laisser sur un théâtre d'opérations un soldat qui aurait refusé une vaccination prescrite à l'image de la vaccination contre la fièvre jaune des soldats en Guyane.

L'exemple du consentement éclairé est primordial. Actuellement, celui-ci relève moins de la fiabilité de l'information donnée que de la véritable connaissance des effets médicaux qu'auront les augmentations. De nombreux protocoles d'essai répondant à des maladies graves ne permettent pas le consentement éclairé, non pas à cause du système clinique, mais parce que les protocoles sont trop récents pour que ce même système ait obtenu des retours viables sur leurs effets à long terme et les effets secondaires. Il en va de même pour la question des augmentations, étant donné leur composante prospective.

Contradiction de la sécurité via l'augmentation, le danger du métier militaire

Il y a une obligation professionnelle spécifique du soldat qui le situe de prime abord dans une démarche lui garantissant des droits et devoirs particuliers, inhérents au fait que le militaire peut sacrifier sa vie dans l'exercice de ses fonctions. Est-ce que la recherche de critères de sécurité appliqués aux soldats est d'ores et déjà une entreprise contradictoire ?

Le cadre général de l'augmentation anthropotechnique fait peser le risque d'un déséquilibre entre les notions de sécurité du combattant et d'efficacité opérationnelle. L'augmentation du soldat peut sembler inévitable, voire nécessaire, étant donné la nature des conflits contemporains, conflits auxquels tâchent de répondre les avancées scientifiques. Le soldat pourrait, sur sa propre décision ou sur celle de l'armée, préférer sacrifier sa santé (par des augmentations potentiellement néfastes à long terme) plutôt que sa sécurité vitale immédiate, mise en danger par le contexte opérationnel.

En regard de la sécurité du combattant, on doit se demander si le soldat augmenté est soumis à plus de danger (dérives médicales des augmentations, des affectations arbitraires sur des lignes de front beaucoup plus exposées ou des zones critiques) ou à moins de danger (meilleur contrôle du terrain et gestion des combats).

L'état de guerre est le moment durant lequel le soldat peut être amené à faire le sacrifice de sa santé mentale ou de sa santé physique, mais également de sa vie. Les augmentations technologiques ont pour objectif final la préservation de la vie du soldat via l'amélioration technique de ses capacités. En revanche, les conséquences de certaines augmentations invasives sur le moyen ou long terme sont encore inconnues, la plupart des technologies envisagées n'étant pas encore en phase de réalisation. Par conséquent, la question soulevée implique une préoccupation majeure de l'armée : les augmentations technologiques transforment-elles le paradigme éthique militaire, en le faisant basculer d'une éthique du sacrifice éventuel de la vie du combattant vers une éthique du sacrifice de sa santé ? De prime abord, il pourrait paraître éthiquement et indiscutablement viable de sacrifier la santé du soldat augmenté, sur un éventuel long terme, si ceci est un risque garantissant un avantage opérationnel pouvant aller jusqu'à la préservation de la vie du soldat. Toutefois, les précautions juridiques prises pour préserver la santé du combattant lorsqu'il est confronté à certains armements, notamment relatives aux armes NRBC (nucléaire, radiologique,

biologique, chimique) et aux mines de terrain, attirent notre attention sur un point singulier : la vie du soldat prévaut sur sa santé à la condition que la qualité de cette vie ne soit pas réduite à néant par un état de santé physique ou psychique (mutilation grave, trouble de stress post-traumatique...) totalement altéré.

CONCLUSION

Le feu, la pierre, le fer ont joué des rôles de rupteurs. Nanobiotechnologies, intelligence artificielle, modification du génome, capteurs intégrés, modifications sensorielles les remplacent et ne cessent d'entretenir un mythe vieux comme le monde qui est celui de la domination et de l'invincibilité. Les fantasmes les plus fous naissent alors dans l'imaginaire du soldat pour qui domination et invincibilité riment avec victoire de la guerre. C'est un cumul des défenses et attaques des animaux, c'est donc penser en termes de prédateur, pour reprendre une expression intéressante. Les valeurs caractéristiques du guerrier sont mises en avant.

Or, si on spéculle sur des augmentations, on se rend compte qu'on focalise toujours sur l'augmentation de la puissance et de la défense. Pourquoi ne pas penser à ces mêmes implants, ces drogues et autres dispositifs qui augmenteraient non pas des capacités, mais des sentiments tels que l'empathie, l'harmonie, le bonheur ou encore le vivre-ensemble ? Cette réflexion s'avère être intéressante pour une raison simple, très connue aujourd'hui : les principes d'escalade.

ÉCHANGES ET DÉBATS AVEC LES PARTICIPANTS

Quelles sont les augmentations notables dans les autres pays ?

Réponse de Jessica Lombard : *Il existe beaucoup de recherches sur les forces physiques, notamment de type non-invasif à l'image des exosquelettes, des armes à feu, mais aussi des outils pour une meilleure visualisation. On peut aussi parler de petits robots démineurs.*

D'autre part, il existe de même des recherches sur l'amélioration des conditions du soldat : est-ce qu'on peut éliminer le stress, la faim, la fatigue du soldat à l'étranger par des implants (par libération d'hormones) ou des gélules (par ingestion d'hormones)...? Pour la recherche sur l'embryon, on commence à faire des opérations pour supprimer des maladies en se basant sur des embryons viables alors qu'auparavant on faisait des opérations seulement sur embryons non viables. On voit ainsi que les recherches sont beaucoup plus concluantes et encourageantes avec les embryons viables.

Vous avez évoqué le sujet des vaccins et de la Guyane, dans quelles mesures un soldat peut-il s'affranchir du vaccin ?

Réponse de Jessica Lombard : *Chacun est libre de décider. Pour autant, cela poserait sûrement problème au niveau de la hiérarchie et la pression ferait que les militaires ont plutôt tendance à se faire vacciner.*

Apport du participant militaire, ayant été deux ans en opération en Guyane : *Les vaccins sont en effet très peu refusés parce que d'un point de vue social ce n'est pas accepté.*

La régulation de l'armée française impose une forte considération de l'éthique au sein des innovations et des opérations militaires. N'est-il pas tentant de faire appel à des entreprises privées afin de dévier ces normes éthiques ?

Réponse de Jessica Lombard : *L'armée française n'a pas autant d'argent que cela accordé à cette thématique. Pour autant, l'armée américaine quant à elle est très souvent ravitaillée et bénéficie de ressources beaucoup plus importantes. En Guyane, les Américains laissent leur sac sur le terrain pour être ravitaillés. Tandis que pour les Français, jamais ils ne laisseraient leur sac. Cette différence de ressources influence donc la capacité à faire appel à des entreprises privées.*

Considérez-vous que dans le cadre militaire, le libre arbitre du soldat doit primer ou est-ce que l'obéissance de la hiérarchie doit-elle être plus importante ?

Réponse d'une participante : *La doctrine militaire française, d'obéissance éclairée, veut en effet que le soldat obéisse aux ordres. Pour autant, dans un cas d'extrême urgence, toutes les situations ne peuvent pas être prévues et le soldat doit donc réagir par lui-même.*

Apport de Jessica Lombard : *Dans l'armée, il existe les cas dits "non-conformes". Parfois, le soldat écrit lui-même au sein d'un carnet personnel les choix qu'il prendrait dans telle ou telle situation.*

Réponse de l'auditorium : *Il y a une différence entre la théorie et la pratique. En théorie, il faut obéir à la hiérarchie. Pour autant, il semble que le libre arbitre soit plus important. Il paraît en effet trop facile de prendre une décision dans un bureau, sans être confronté directement à la situation. Ainsi, il faut faire primer le libre arbitre.*

Réponse de l'auditorium : *Il faut trouver un juste milieu puisque le commandement doit avoir une vision plus large, plus sereine, plus objective aussi sûrement. Alors que sur le moment c'est probablement dans la précipitation qu'une décision est prise et moins dans la réflexion.*

Apport de Jessica Lombard : *Déjà, ce n'est pas toujours une question de vie ou de mort. Et puis dans l'armée, le principe de hiérarchie est très développé : il y a de nombreux échelons. Ainsi, la hiérarchie est encore présente sur le terrain, donc il existe également un principe de commandement sur place. Il n'y a pas uniquement une vision extrêmement lointaine de la situation. Pour autant, ces mêmes commandants doivent suivre les commandements supérieurs depuis la métropole.*

En termes d'augmentation technique. Dans le cadre du libre arbitre, est-ce que le stress est important ?

Réponse de Jessica Lombard : *Le stress est effectivement un facteur élémentaire. En situation de stress, on ne prend en effet pas les mêmes décisions. On a tendance à penser que le stress fausse le choix et n'encourage pas la prise de bonnes décisions. Pourtant, sans le stress, l'instinct de survie, qui semble primordial pour un militaire, risquerait de disparaître. Le stress permet en effet de décupler les capacités physiques et mentales : courir plus vite, résister au froid, à la faim... Tenter de l'éliminer par des implants ou des gélules est donc peu souhaitable.*

Il est évident que le soldat ne revient pas mentalement sain même s'il revient en bonne santé physique. Au niveau psychologique, est-ce que c'est possible de préparer un conditionnement pour anticiper le traumatisme et un déconditionnement pour mieux la gérer en sortie de terrain ?

Réponse du participant militaire : En effet, il existe d'ailleurs déjà des séances de TOP (Techniques d'Optimisation du Potentiel), des séances de relaxation (Cela peut faire beaucoup sourire mais c'est très efficace!). Après les missions, il y a également des sas de décompression. Il s'agit d'une phase de réadaptation.

Où en est l'intelligence artificielle appliquée au soldat ?

Réponse de Jessica Lombard : Aujourd'hui ce n'est pas encore applicable à l'être humain. Déjà, c'est difficile de l'appliquer à un robot, alors on ne peut pas vraiment l'envisager sur le soldat. Bien que ce soit étudié. Cela peut paraître paradoxal notamment puisque d'un point de vue externe, nous pouvons nous dire que cela peut être honteux de souhaiter contrôler les soldats. Or, pouvons-nous nous questionner sur le fait que ces technologies permettraient d'alléger notamment les douleurs des soldats?

Est-ce que l'on peut imaginer un grand développement et une généralisation des innovations militaires en France, notamment en vue des coûts ?

Réponse de Jessica Lombard : Si ça venait, ce ne serait pas forcément le produit d'une recherche effectuée au niveau national. Cela pourrait tout à fait (et d'ailleurs, beaucoup plus probablement) venir de la Silicon Valley, et se propager progressivement d'une armée à l'autre. L'innovation ne viendrait donc pas tant de l'armée française, car du point de vue du budget, nous sommes quand même relativement bloqués, ce qui empêche beaucoup de recherches, même si l'intention y est.

Est-ce qu'il n'y aurait tout de même pas une certaine fatalité qui nous pousserait, même en étant une démocratie, à être contraints de développer ces technologies ?

Réponse de Jessica Lombard : Théoriquement, c'est tout à fait possible si on pense notamment à l'exemple de la bombe atomique. Le principe d'escalade est très courant dans le milieu militaire. D'autant plus que les techniques peuvent passer et être connues rapidement partout dans le monde et ainsi se généraliser. Pour autant, nous sommes dans une situation géopolitique dans laquelle le principe d'asymétrie est à notre avantage. Les pays possèdent en effet des différences de moyens, de budgets... Mais aujourd'hui, l'Occident est dans une position de supériorité qui fait que l'on a pas encore ce besoin d'escalade. Pour l'instant, en termes d'obligation, la bombe atomique a quand même bien stabilisé la chose. Mais on ne peut prédire le futur.

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

- L'armée doit/peut-elle passer au-delà de ses valeurs éthiques et de ses valeurs traditionnelles au niveau des augmentations, pour ne pas se faire dépasser par d'autres pays d'un point de vue technologique ?
- La banalisation et l'utilisation civile des augmentations de type matériel, et/ou au niveau d'implants sont-elles envisageables dans un futur proche, comme avec l'utilisation de technologies initialement militaires comme la radio ou le nucléaire ?
- Si les innovations et "l'augmentation" du soldat permettent de minimiser le nombre de décès au combat, ne sont-elles pas primordiales en plus de l'entraînement militaire ? Et sommes-nous certains que cette augmentation diminuerait concrètement le nombre de décès ?
- Enfin, n'est-il pas nécessaire, voir indispensable, que la communauté internationale mette en pratique des traités afin de réguler les augmentations invasives du soldat ? Et cela est-il réalisable ?

Atelier n°11 : Reconstruire la paix : juger les génocidaires, un enjeu international et national – L'exemple du Rwanda

Encadré par Sylvie HUMBERT et Eva RICHARD

Cet atelier a été co-animé par :

- **Sylvie HUMBERT**, Docteur en Histoire du droit à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille.
- **Eva RICHARD**, Cheffe du pôle Rédaction de l'association ESPOL Défense et étudiante en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Tugdual MENHERT**, responsable du *Quiz Histoire* de l'association ESPOL Défense et étudiant en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Arthur ALLOO**, Membre du pôle Conférence et étudiant en première année de la Licence de relations internationales de l'ESPOL.
- **Josepha SOUSSET**, Membre du pôle Communication et étudiante en deuxième année de la Licence européenne de sciences politiques à l'ESPOL.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX CONCERNE L'HUMANITÉ

Histoire moderne du Rwanda

Le République du Rwanda se situe en Afrique de l'Est, à la frontière du Burundi, de l'Ouganda, de la République Démocratique du Congo et de la Tanzanie. La superficie rwandaise est de 26 338 km² et sa population est estimée à 12,9 millions d'habitants en 2020. Auparavant de la période coloniale, le Rwanda regroupait un ensemble de clans comprenant les Tutsis qui sont majoritairement des éleveurs, les Hutu des agriculteurs et les Twa des artisans. Kigali est la capitale. La langue traditionnelle est l'ikinyarwanda. La géographie rwandaise s'appréhende par les Grands Lacs qui entourent l'Afrique de l'Est. La région est particulièrement riche en matières premières (mines), mais aussi les irrigations hydrauliques favorisent l'exploitation agricole qui l'une des principales sources de revenus pour les États de l'Afrique de l'Est. Les richesses de cette région sont géostratégiques et ont fait l'objet de convoitises coloniales.

À l'initiative du chancelier Otto von Bismarck, la Conférence de Berlin (1885) réunit les puissances coloniales du 19^{ème} siècle, soit l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède-Norvège et l'Empire ottoman. L'Afrique est découpée et partagée entre ces puissances. Ainsi, les royaumes du Rwanda et de l'Urundi finissent sous le contrôle de l'Empire coloniale allemand.

La défaite de l'Empire allemand lors de la Première Guerre mondiale a pour conséquence le démantèlement de son empire colonial. Ainsi, la conférence de Versailles en 1919 attribue les territoires du Rwanda et de l'Urundi sous le contrôle de l'Empire colonial belge, déjà colonisateur

d'un État frontalier, soit l'actuelle République Démocratique du Congo. Il installe l'organisation d'un gouvernement républicain et d'un Parlement.

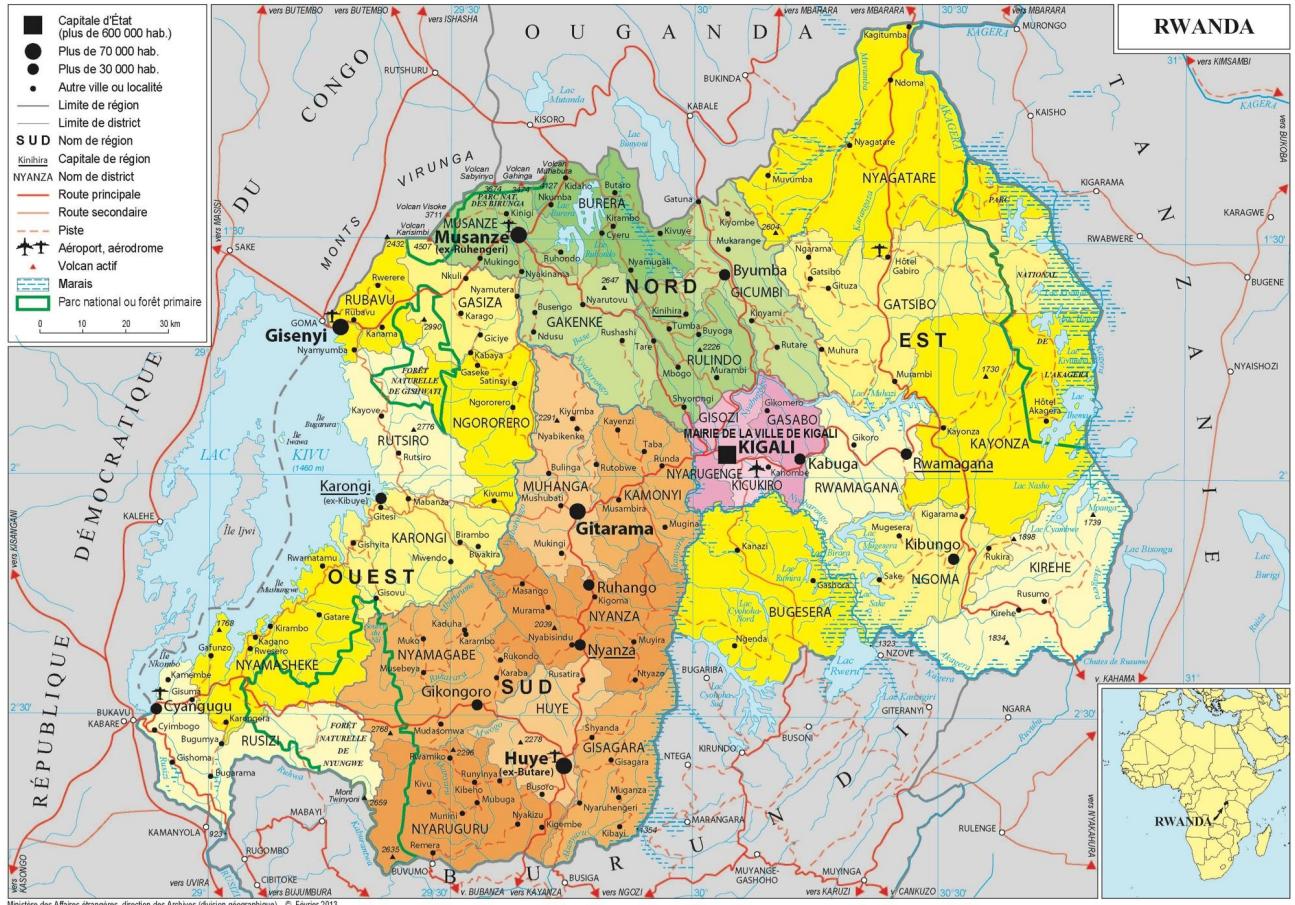


Figure n°1 : Carte du Rwanda ® Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

Le partage ethnique du Rwanda est le résultat des politiques colonialistes dont le seul but était d'imposer un modèle idéologique et de facturer la population rwandaise afin de garantir l'autorité de la puissance coloniale. Ainsi, sous contrôle de l'Empire colonial allemand et de l'Empire colonial belge, les rwandais sont hiérarchisés entre les Hutu, les Tutsis et les Twa. Par conséquent, cette construction sociale par les colons détermine un ordre social. Les Tutsis sont érigés comme étant supérieurs à l'ensemble des clans par les colons.

L'exclusion de la vie politique des femmes rwandaises dès l'arrivée des colons

Auparavant ses colonisations, l'organisation de la société rwandaise était articulée par et autour des femmes. Ainsi, les femmes rwandaises sont au centre de l'agenda du territoire. Elles sont omniprésentes dans les processus politiques, au plus proche du roi. Elles représentent la sagesse et le repère sociétal pour l'ensemble des populations. Les femmes étaient centrales dans les processus éducatifs de la jeunesse rwandaise. Toutefois, dès l'arrivée des colons, les femmes sont complètement écartées et exclues de la vie politique rwandaise. À la fois, l'objectif est de fractionner la vie politique rwandaise, mais aussi d'imposer une nouvelle organisation politique territoriale en faveur de la domination coloniale dans le but d'exploiter les ressources humaines et naturelles du territoire. En effet, dans le cadre de l'installation législative du Rwanda par l'Empire colonial belge en 1919, aucunes femmes sont présentes de cette nouvelle politique.

Suite à la Seconde Guerre mondiale, la Belgique s'engage à démanteler son empire colonial et de soutenir les indépendances du Rwanda et de l'Urundi. Les femmes sont également exclues des ambitions indépendantistes et de la nouvelle organisation politique dès l'indépendance du Rwanda proclamée le 1^{er} juillet 1962. Les héritages coloniaux s'inscrivent durablement dans la pensée politique rwandaise et marginalisent les femmes.

Pivot Tutsi - Hutu

Le 24 mars 1957, *la note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda*, soit le Manifeste de Bahutu, est publiée. Il fait état de l'exploitation des Tutsi de la population Hutu. Elle regroupe les travaux de neuf intellectuels Hutu : Grégoire Kayibanda, Jouvenal Habyarimana, Calliope Mulindaha, Claver Ndayayo, Maximilien Niyonzima, Isidore Nzeyimana, Godefroy Sentama, Joseph Sibomana et Munyambonera Sylvestre. Le manifeste de Bahutu marque un tournant dans la hiérarchisation politique imposée par l'Empire colonial belge.

Suite à cet état des lieux, la Belgique entame un pivot et positionne cette fois-ci la population Hutu au centre de la vie politique rwandaise. Toutefois, c'est surtout les ambitions indépendantistes Tutsi qui tendent la gestion politique rwandaise aux mains des Hutu. Suite à ce pivot politique, une guerre civile éclate au cœur du Rwanda et entraîne l'exil de près de 300 000 Tutsi. Ainsi, la première République rwandaise, proclamée le 1^{er} juillet 1962, érige Grégoire Kayibanda, provenant de la population Hutu, à la gouvernance.

La période post-indépendance est extrêmement instable. D'une part, les Tutsis exilés considèrent que des violences et des massacres ethniques se perpétuent à l'encontre de la population Tutsi restée au Rwanda. Dès lors, les Tutsis participent à des attaques en direction du Rwanda qui se positionne comme soutien à leurs populations opprimées. Elles profitent à l'accès au pouvoir du successeur de Grégoire Kayibanda, Juvénal Habyarimana en 1973 et la création du parti unique en 1975 le Mouvement révolutionnaire pour le développement (MRND).

La guerre civile rwandaise

En 1987, le Front patriotique rwandais (FPR) est fondé en Ouganda. L'année suivante, au mois d'août, une guerre éclate au Burundi entre les Tutsis et les Hutus engendrant 60 000 victimes dont quasiment que des Hutus. Le 1^{er} octobre 1990, le FPR entame une entrée sur le territoire rwandais en provenance de l'Ouganda. Une seconde guerre civile éclate entre les Tutsis et les Hutus. Cette entrée engendre l'arrestation des Tutsis ainsi que des opposants politiques à Kigali. La France, la Belgique et le Zaïre s'organisent afin de venir en aide officiellement aux ressortissants, c'est l'opération Noroît.

En 1992, la Coalition pour la Défense de la République (CDR) est créée. Elle regroupe des extrémistes Hutus. Cette Coalition sera à l'origine de massacre ethnique et du génocide des Tutsi. Malgré les accords de paix signés le 4 août 1993 et la résolution n°872 du Conseil de Sécurité afin de créer la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda et l'intervention de près de 2 500 Casques bleus. En effet, le 6 avril 1994, l'avion présidentiel rwandais est la cible d'un attentat terroriste. Le président du Rwanda Juvénal Habyarimana et le président du Burundi Cyprien Ntaryamira ainsi que dix autres membres présents, périssent. Au lendemain de cet attentat, la première ministre rwandaise Agathe Uwilingiyimana ainsi que d'autres acteurs politiques Hutus sont assassinés. Ces tragiques épisodes marquent le début du génocide des Tutsis, tenu par le

gouvernement interdémédiaire rwandais comme responsables de ces actes. Le bilan est dramatique. 1 millions de pertes dont 800 000 Tutsis, mais aussi Hutus en contradiction avec ce génocide.

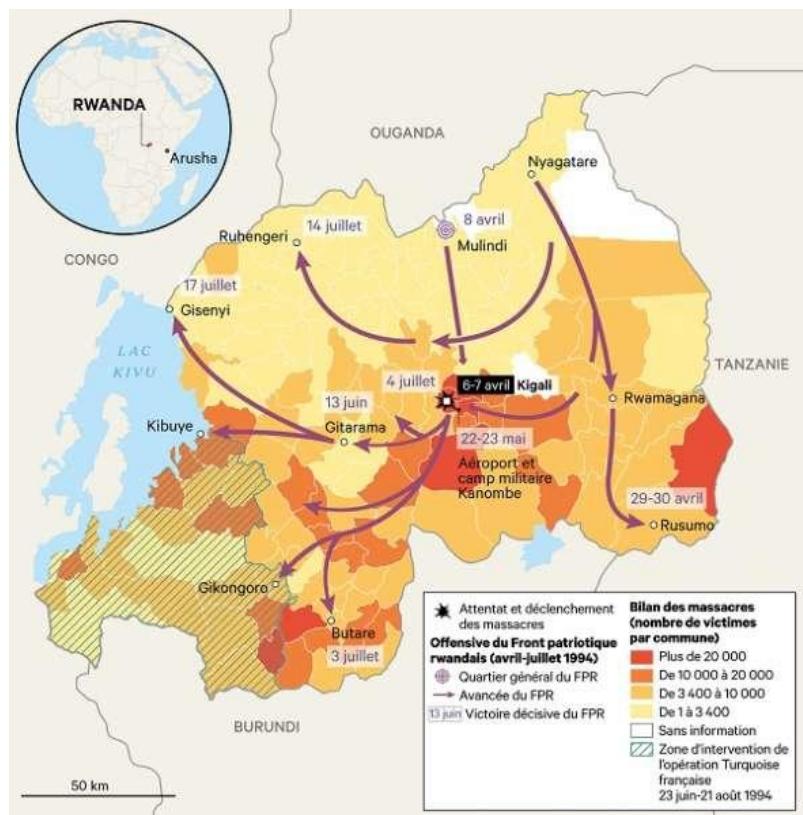


Figure n°2 : Génocide des Tutsis au Rwanda ® *L'Histoire*

La reconstruction du Rwanda post-génocide

Les accords d'Arusha sont finalement mis en place dès le 19 juillet 1994. Ils marquent la fin du génocide rwandais. Le Front patriotique rwandais accède à la gestion politique de l'État lors d'une période de transition de 1994 à 2004. Pasteur Bizimungu devient président de la République, Paul Kagamé et Faustin Twagiramungu respectivement vice-président et premier ministre. À la suite de la démission en 2000 de Pasteur Bizimungu, Paul Kagamé devient président de la République rwandaise après élection par l'Assemblée nationale.

Cette période de transition politique marque le début des Tribunaux contre les génocidaires. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda est mis en place par les Nations unies dès 1994. Ce climat est instable. D'une part, en interne à la vie politique rwandaise, l'ancien président Pasteur Bizimungu est condamné à 15 années de prison pour mise en danger du Rwanda conformément à sa création en mai 2001 d'un parti d'opposition, le Parti démocratique pour le renouveau. L'évolution démocratique est particulièrement complexe dans un climat de reconstruction politique, sociale et économique.

La hiérarchisation ethnique a été construite par les empires coloniaux et a profondément changé la société rwandaise. Cependant, la reconstruction sociétale rwandaise a repris pour repère l'influence pré-coloniale des femmes. Tout autant victimes des guerres civiles et du génocide, elles ont pour autant réfusé comme solution le défaitisme politique et ont été les premières à reconstruire l'État rwandais.

Atelier n°12 : Sécurité économique et innovations entrepreneuriales en Russie

Encadré par Natalia GUILLUY-SULIKASHVILI et Guillaume BADEL

Cet atelier a été co-animé par :

- **Natalia GUILLUY-SULIKASHVILI**, Docteur en Civilisation Russe et Vice-Doyen de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Guillaume BADEL**, spécialiste de l'outil militaire Russe et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Chloé DANIEL**, Membre du pôle Culture de l'AMRI, spécialiste de la Russie post-soviétique et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.

L'organisation de cet atelier a été appuyée par les soutiens de :

- **Mayeul CHARPIGNY**, spécialiste des espaces post-soviétiques et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Gwendal DEBIE** spécialiste de la Russie et du terrorisme, et étudiante en Master 1 Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Victor ESCAFFRE-FAURE**, spécialiste de l'Europe de l'Est-Eurasie, et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Rose DUBANCHET**, Membre du pôle Sport de l'AMRI, spécialiste des questions sécuritaires liées au radicalismes religieux, et étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

LE CONCEPT DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

La Russie a récemment déposé son nouveau plan de sécurité économique 2017-2030 permettant ainsi de mettre en évidence ses avancées, ses projets, mais aussi son futur plan d'action. Au sein de ce plan, les facteurs climatiques sont mentionnés, ainsi que les sanctions dont le pays est victime à l'image du conflit en Ukraine. Ici, il s'agit de savoir comment renforcer la sécurité économique du pays et sortir du modèle de l'économie de rente ?

En effet, le budget national de l'État est à 25% financé par ce type d'économie. Le but est de rendre l'économie plus performante et innovante, moins dépendante des importations et des hydrocarbures. La stratégie se veut améliorer les mécanismes de représailles, s'en protéger, pour ne pas qu'ils atteignent le déroulement économique du pays. Un rapport est dorénavant établi tous les ans, constatant les résultats économiques de la Russie. La priorité est basée sur les hautes technologies, le numérique et l'industrie, pour sortir de la dépendance et de l'économie de rente.

Des régions stratégiques sont mentionnées et des facteurs sont mesurés afin de permettre la sortie de ce type d'économie. Les moyens mis en place sont précis à travers la Fondation pour les études avancées créée en 2021. Par ailleurs, le gouvernement sort une liste des métiers qui permettraient aux jeunes de faire carrière tout en contribuant aux mécanismes de la sécurité économique (2014). La même année, le centre d'analyse du commerce extérieur, très bien classé,

est créé. Les chercheurs se veulent renforcer les exportations russes en analysant les besoins des marchés extérieurs. Enfin, en 2017, une liste de biens prioritaires pour le soutien à l'export est sortie.

En conséquence, la priorité est donc de rendre l'économie concurrentielle en mettant l'accent sur la production, l'innovation, les exportations. Il faut protéger la souveraineté étatique en limitant les importations alors que les sanctions internationales s'accumulent depuis 2014. Finalement, il s'agit de développer les secteurs clés, notamment autour du numérique et de la défense. Ainsi, la limitation des importations va se faire étape par étape. Une liste des équipements qui ne sont pas fabriqués en Russie est établie, le but étant de pouvoir créer à terme chacun de ces éléments. En 2013, une loi commence à limiter les importations dans le secteur de la défense, importations interdites jusqu'en 2015 sauf pour les régions de l'*« étranger proche »*. Chacune de ces mesures permettent l'augmentation de la production locale et *in fine* à la création d'entreprises, à l'innovation et l'entrepreneuriat. À titre d'exemple, l'entreprise pétrolière Transniert a contribué à la création d'une usine fabriquant les pompes d'extraction localement, cependant, il faut souligner que les capitaux restent à 25% italiens. Le but est de ramener des capitaux étrangers pour produire localement. La substitution des importations se fait donc sur le long terme.

SKOLKOVO, ÉQUIVALENT DE LA SILICON VALLEY ?

Skolkovo est le plus grand incubateur d'Europe à hauteur de 100 000 m². Au sein de cet incubateur se trouvent des activités liées à la formation, à la recherche et la venue de nombreux étudiants formés en Russie est notable. Ce centre d'innovation est pluridisciplinaire. Il compte en son sein le secteur du numérique, de l'énergie, du nucléaire, de la biomédecine et de la technologie spatiale en faisant sa force et sa diversité. Au total, près de 6 500 chercheurs travaillent sur ces sujets, dont la propriété intellectuelle, avec 80 000 étudiants venus de plus de 40 universités.

Le secteur de la défense y est prioritaire. En 2018, la Russie est devenue le 2^{ème} plus gros producteur en armement du monde. De nombreuses innovations ont lieu en matière d'armement. Le lien entre ce secteur et Skolkovo est direct. Les jeunes sont encouragés à faire carrière dans les métiers jugés utiles pour le développement du pays et Skolkovo accueille des entreprises de ce secteur. Ces entreprises se basent notamment sur la recherche effectuée dans cet incubateur.

LA GÉNÉRATION Y, LES JEUNES RUSSES ENTREPRENEURS

Selon la théorie générationnelle de Strauss et Howe, quatre générations apparaissent : B, X, Y, Z. La génération Y est née entre 1981-2000, soit de la fin de l'URSS à l'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir. Ces jeunes, majoritairement âgés aujourd'hui d'une trentaine d'années, connaissent l'héritage soviétique, mais n'ont pas connu qu'un Président de la Fédération de Russie. La différence avec la génération précédente est marquante, une vraie rupture s'impose.

Travailler avec la génération X s'avère presque difficile. Ces différentes générations s'avèrent être diamétralement opposées d'autant plus que les jeunes sont ceux ayant les postes à responsabilité. Pour une personne plus âgée, il est difficile d'être sous la hiérarchie d'un jeune, plus favorable au management transversal, ouvert sur le monde. Les statistiques montrent ces différences entre les générations X et Y. Les jeunes Russes sont très connectés, répondant aux offres d'emploi sur *WhatsApp*, ce qui ne se fait pas en France. La génération Y connaît la période de conflits en ex-URSS, devant s'y adapter, de même qu'aux crises financières (passage du marché socialiste au marché libéral). Ils sont donc habitués aux changements qui ne leur font pas peur, contrairement à leurs parents.

La génération Y peut être caractérisée comme étant influente, voulant répondre une image meilleure, plus dynamique, de la Russie. Cela passe notamment par le fait de parler plusieurs langues. Ils travaillent aussi beaucoup sur la qualité visuelle, la création d'images, de style grâce à des connaissances en marketing. Cette génération pratique beaucoup le mode de vie sain (manger bien, bio, faire du sport, préoccupations environnementales ...). Si les anciens créent des entreprises pour survivre, aujourd'hui les motivations entrepreneuriales ne sont plus les mêmes. Il s'agit de relever un défi dans un besoin de créer et de s'épanouir.

En termes de stratégie, dans une économie instable, il faut varier les activités pour s'adapter à toute décision internationale. C'est l'entrepreneuriat responsable. L'ouverture au monde est aussi jugée nécessaire, ainsi que l'utilisation des réseaux (être bien entouré pour réussir sa carrière). Le phénomène social et culturel de « *blat* » devient obsolète : échange de service (forme de contrat social qui lie différents acteurs). Cela date de l'époque soviétique où les biens de consommation étaient accessibles par l'échange plus que par la monnaie. Estimé en monnaie, ce contrat s'apparente à de la corruption. L'ancienne génération fonctionne donc encore, selon ce principe, que la jeune génération rejette, dénonçant la corruption et l'interdépendance que cela crée. Néanmoins, ce phénomène reste acceptable. En termes de politiques managériales, le leadership participatif est important. Il n'est plus question de simplement appliquer les directives du chef. Chaque personne embauchée peut jouer un rôle du fait de la confiance qui lui est accordée. Un certain paternalisme s'installe, dans une idée de protéger et assurer le bien-être de chacun des salariés.

Cette influence culturelle ne s'efface donc pas. L'image d'un leader fort est aussi historique et présente, malgré la délégation : le chef se doit de trouver des solutions, il reste respecté. Les jeunes entrepreneurs sont donc formés dans d'autres conditions socio-économiques, disposant de compétences en management, en administration. La distance hiérarchique n'est plus la même, car les adaptations sont possibles. Toutefois, le paternalisme est toujours d'actualité, les salariés pouvant travailler sans être payés quand il s'agit d'un projet commun à toute l'entreprise.

Comment attirer ces jeunes salariés ? Il faut miser sur l'intelligence collective : déléguer le travail, donner de l'autonomie (pas de contrainte horaire), responsabiliser (les consulter), donner un certain pouvoir décisionnel (jusqu'aux décisions collégiales dans certaines entreprises, intégrant parfois même des employés secondaires tels que les employés ménagers).

L'innovation pousse donc vers l'entrepreneuriat. Néanmoins, avec l'incertitude, une certaine peur des changements existe toujours. L'idée est de ne pas prendre trop de risques. Cela peut expliquer la présidence prolongée de Vladimir Poutine. L'entrepreneuriat reste l'incertitude, mais les jeunes veulent casser ces stéréotypes. Par exemple, un étudiant russe juge utiles les nombreuses grèves en France pour montrer les intolérances.

En bref, toute cette innovation peut participer aux changements en termes d'économie pour la Fédération de Russie.

ÉCHANGES ET DÉBATS AVEC L'AUDITORIUM

Quelles sont les alternatives aux réseaux sociaux ?

La Russie en a créé elle-même, stockant ses données, n'étant plus trop dépendante à l'étranger dans ce domaine. La jeune génération est en effet plus touchée sur les réseaux, lieu de la première embauche, et cela, même pour recruter des étrangers.

Depuis quelques années, la Russie veut-elle sanctuariser son espace numérique? Est-ce que cela fait partie de sa stratégie d'autosuffisance économique ?

Effectivement, maîtriser ses espaces de stockage, avec une législation très claire, va dans ce sens. Le contrôle des données informatiques se veut être la propriété du pays. Le domaine du numérique et de la télécommunication est stratégique dans une volonté de propriété nationale. La propriété engage donc le contrôle et la possible censure. Même les citoyens ayant plusieurs nationalités (hors cas des double nationalités) sont obligés de le déclarer donc des statistiques sont faites derrière, toujours dans une volonté de contrôle.

Comment pourrait-on analyser cette stratégie comme une stratégie performante ?

La Russie devrait cesser de mener une politique agressive internationale, ce qui permettrait aux jeunes de s'investir dans ce secteur, alors qu'aujourd'hui il ne veulent pas être associés à ce régime. Cela peut rendre l'économie plus performante avec plus d'investissement.

Quelles sont les grandes lignes de cette politique agressive ?

La politique du contrôle du territoire se devrait en effet d'être moins agressive. Cependant, cela ne peut changer sur le court terme du fait de la tradition de la protection du territoire : ex. aigle bicéphale de la dynastie des Romanov qui observe tout autour de lui. La protection de l'espace est un héritage politique. La Russie ne sera pas une puissance économique, mais seulement militaire, car elle ne saurait s'imposer autrement. Seuls les pays de la CEI sont attirés par la Russie, alors qu'avec une politique moins agressive d'autres pays pourraient aller en Russie.

Certes la Russie est agressive, mais c'est aussi une réaction aux actes occidentaux. Pourquoi ne pas tenter le dialogue entre ces deux parties ?

Or, les États qui rejoignent l'OTAN le font par peur de la Russie, et non pas dans un but d'être contre la Russie en termes d'alliance. La Russie fait en effet des exercices militaires dans ces zones sensibles tels que les États baltes. L'Ukraine, ni européenne ni l'OTAN, a aussi toujours peur.

Il y a un certain historique soviétique de la forteresse assiégée, qui a peur de l'OTAN et de la Chine. Chacun vit dans la peur de l'autre, la Russie réussit à dégager sa puissance militaire qui effraie. Finalement, c'est la perception de l'Europe qui fait cette relation.

L'Europe dans une situation de complaisance. Beaucoup trop de champ est laissé à la Russie alors que l'Europe ne répond pas diplomatiquement. À chaque fois qu'une main est tendue en Russie, rien ne vient en retour. L'Europe a pris des engagements pourtant face à des ex-URSS, alors que la Russie est un pays dangereux et qui tue à l'étranger. Il faut être plus dur et sévère face à la politique russe.

Atelier n°13 : Sécurité extérieure de l'Afrique : Quelle place pour l'Europe ?

Encadré par Xavier AURÉGAN et Nathan KAROUTCHI

Cet atelier a été co-animé par :

- **Xavier AURÉGAN**, Docteur en Géographie – Géopolitique et Responsable Pédagogique du Master Histoire et Relations Internationales de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.
- **Nathan KAROUTCHI**, spécialiste des institutions françaises et de l'Union européenne notamment sur les enjeux sécuritaires au Moyen-Orient et au Maghreb et étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Garance MARTIN**, étudiante en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Guillaume PARICHE**, étudiant en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.
- **Théo PÉTRÉ**, étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Hugo SENGHOR**, spécialiste dans les enjeux sécuritaires au Sahel et étudiant en Master 1 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.

Cet atelier a été rapporté par :

- **Harmony DELHALLE**, Présidente de l'AMRI, spécialiste du Pacifique océanien et des enjeux sécuritaires liés à la culture et au patrimoine et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Géopolitique de la FLSH.
- **Emma HOAREAU**, Responsable du pôle Événementiel de l'AMRI et étudiante en Master 2 Histoire et Relations Internationales parcours Sécurité et Défense de la FLSH.

PROPOS INTRODUCTIFS

La sécurité est un concept polysémique dont les définitions et les enjeux pluriels sont cruciaux afin de comprendre les jeux de pouvoir et les relations internationales. Cet atelier a pour objectif de faire un état des lieux de la sécurité extérieure de l'Afrique et le rôle de l'Union européenne. L'Union européenne s'est dotée d'outils pour intervenir en Afrique qui ont eu des conséquences par le passé des États africains et encore aujourd'hui.

Il s'agit de discuter du rôle, des enjeux et des conséquences de l'investissement de l'Union européenne au sein des questions sécuritaires du continent africain. À cela s'ajoute la question de la présence d'autres présences sur le continent à la lumière de la Chine ou encore de la Russie qui pose des interrogations quant à la place réelle des acteurs européens.

LA PESC, RÉPONSE POLITIQUE AUX TENSIONS AVOISINANTES?

Traiter de la sécurité extérieure de l'Afrique et de la place pour l'Europe, c'est avant tout traiter de la PESC, la Politique Étrangère et de Sécurité Commune ainsi que de la PSDC, la Politique de Sécurité et de Défense Commune, toutes deux politiques de l'Union européenne. La

PESC, ancien pilier de l'Union, voit le jour en 1992 à travers le traité de Maastricht. Cette politique émerge dans un contexte géopolitique de tensions et d'incertitude : à l'Est, la guerre fait rage en Yougoslavie, en Croatie ou encore en Géorgie et au Sud, la guerre civile algérienne s'enlise dans un conflit sanglant.

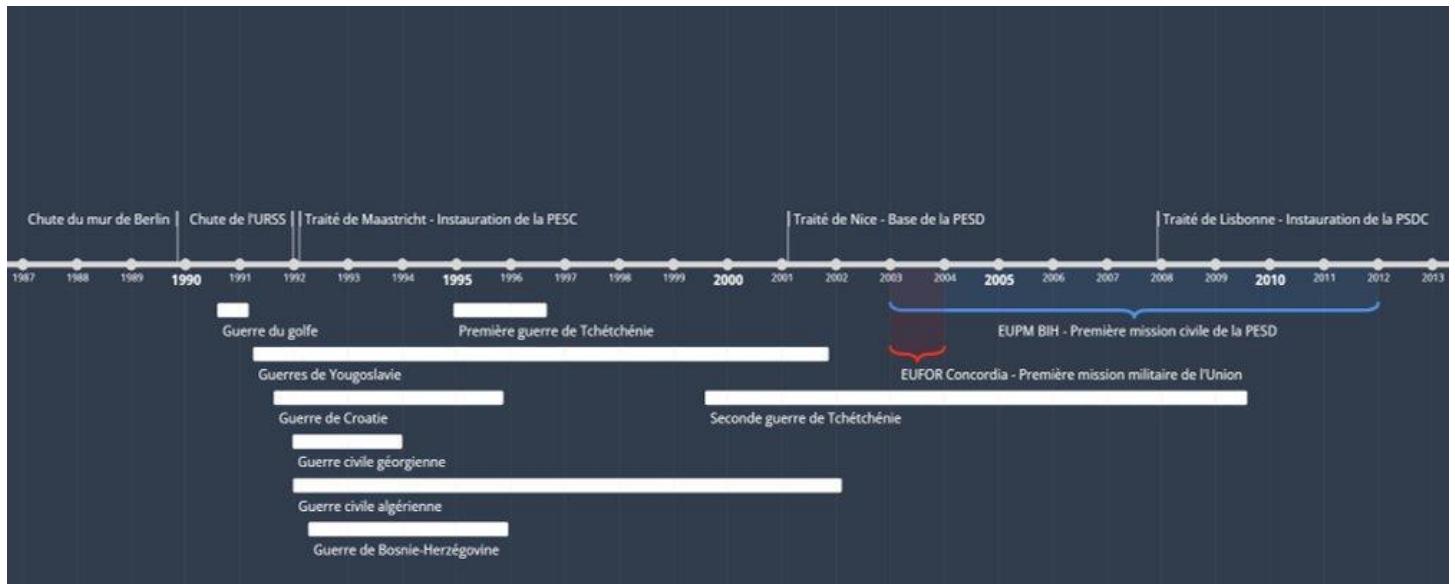


Figure n°1 : La PESC et les conflits européens © KAROUTCHI (2021)

Les objectifs de la PESC évoqués au sein du traité de Maastricht transposent l'incertitude des politiques face à l'évolution et potentiellement à la propagation des conflits aux territoires voisins. La PESC se voit alors confier **quatre objectifs**. Dans un premier temps, cette dernière est mise en place pour **maintenir la sécurité de l'Union et garantir l'intégrité de chaque État membre**. Ensuite, elle tend au **développement de la résilience des États voisins** puisqu'un État solide est moins en proie aux tensions. D'autre part, la PESC souhaite l'intégration de l'Union aux conflits afin de protéger les **intérêts vitaux** communs. Enfin, la Politique Étrangère et de Sécurité Commune participe aux différents ordres régionaux de coopération. En réalité, ces quatre objectifs pourraient se résumer en une mission : **protéger économiquement et physiquement l'Union**. Pour autant, la PESC ne possède pas, lors de sa création, les outils nécessaires pour mener à bien ces objectifs et doit attendre la PESD, future PSDC, qui voit le jour sur les bases du traité de Nice en 2001. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que commencent officiellement les missions de l'Union européenne dans le cadre de la PESD.

La première mission civile dans ce cadre, l'**EUPM BH**, est une opération de renforcement de la police bosniaque. Si la mission est effectuée de 2003 à 2012 par l'Union européenne, il ne faut pas oublier de rappeler qu'elle a été en partie voulue par les Nations unies. Ces derniers ont forcé la main de l'Union pour prendre la suite de leurs opérations dans le cadre des accords de Dayton (14 décembre 1995). La même année, la première mission militaire de l'Union européenne voit le jour en Macédoine, l'**EUFOR Concordia**. Pour la première fois depuis la création de la PESD, une opération est lancée suite à une requête d'un président, en l'occurrence le président macédonien, Boris Trajkovski. Cette requête, basée sur une résolution des Nations unies, obtient une réponse de l'Union européenne. Toutefois, et cela pour la première fois, cette réponse n'est pas approuvée par les Nations unies.

Si ces deux missions ont eu des résultats discutables, elles auront eu le mérite de prouver à l'Union – et au monde – que l'Europe était prête à parler et à agir d'une seule et même voix, qu'il s'agisse d'opération civile ou militaire. Cependant, cette impulsion ne permet pas de masquer la réalité de la politique étrangère européenne et de son principal défaut : l'unanimité. En effet, le

principe qui prévaut dans le cas de l'UE est le principe de l'égalité entre les États, quel que soit le poids politique ou économique de ces derniers. Ce principe vise à empêcher le retour au rapport de force qui a dominé auparavant les relations intra-européennes. Le consensuel naturel de la PESC censé constituer une force, ne forme-t-il pas finalement une contrainte majeure à la mise en place d'une politique étrangère commune ?

Débat : *La nature consensuelle de la PESC, censée constituer une force, ne constitue-t-elle pas finalement une contrainte majeure à la mise en place d'une politique étrangère commune ?*

Réponses de l'auditorium: *D'une part, l'Union européenne devrait en faire quelque chose de plus fort afin d'assurer sa place au sein des relations internationales. Néanmoins, il faut souligner une certaine ambivalence de l'intérêt commun de cette politique. Les intérêts des 27 États ne sont pas les mêmes et peuvent fortement varier en fonction des questions et des dossiers sécuritaires. En définitive, face à l'impossibilité des choses, cette politique ne pourrait-elle pas fonctionner seulement lorsque l'UE possédera une armée commune?*

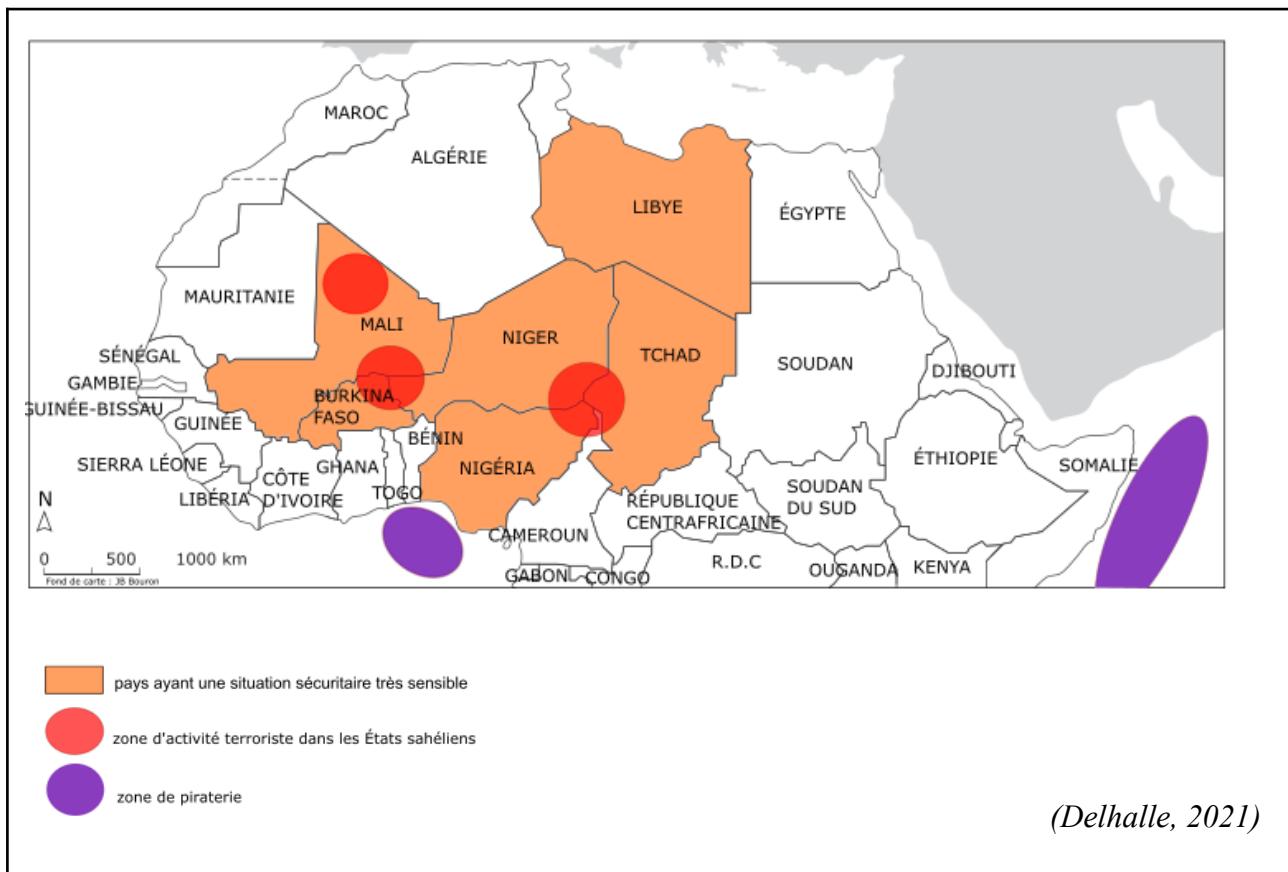
D'autre part, un des gros problèmes est l'absence ou le manque d'une identité européenne. La fédération de l'Europe ne sera-t-elle pas davantage une des premières étapes afin de fédérer une politique extérieure consensuelle ? Aujourd'hui, ceci n'est certes pas envisageable en raison d'un trop grand nombre de dissensions et notamment en ce qui concerne les valeurs entre les États de l'Union européenne.

APERÇU DES ENJEUX SÉCURITAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN AFRIQUE

La PSDC se dirige aujourd'hui très loin de ses frontières. En effet, les **conditions sécuritaires en Libye et au Sahel** se sont fortement dégradées depuis la décennie 2010. À cela s'ajoute la question du **terrorisme au Sahel**. Des groupes armés terroristes se sont durablement installés au Sahel et en Libye et dans d'autres pays du continent. Cela peut ainsi faire craindre à l'Union européenne l'apparition d'un califat terroriste au Sahel à l'image de ce que l'État islamique a tenté de faire en Syrie. Une des questions émergentes à la suite de la croissance de l'activité terroriste au Sahel est le fait que cette région peut s'avérer devenir une nouvelle destination de départ pour des jeunes européens désireux de faire le djihad. La violence aujourd'hui des groupes terroristes ne cesse d'augmenter, surtout dans les pays sahéliens. Il n'est pas rare de trouver de jeunes adolescents à être recrutés dans les rangs de groupes djihadistes. Une violence d'autant plus aggravée par l'instabilité politique et la corruption qui persistent dans de nombreux États africains. En outre la dimension éthique de l'importance de stabiliser cette zone, cette situation est alors synonyme d'un grave problème humanitaire qui pourrait déboucher sur d'importants flux migratoires vers l'Europe. Or, les Européens peinent à trouver une entente à propos de la question migratoire.

À cela il est nécessaire de mentionner la question du **conflit libyen**. Ce conflit dure depuis près d'une décennie. La PSDC y porte un regard particulier puisque la situation éveille des inquiétudes du côté européen. La Libye est l'une des principales plateformes de départ des migrants qui sont parfois victimes d'actes discriminatoires extrêmes pouvant aller jusqu'à de l'esclavage. En outre, la Libye dispose d'importantes capacités énergétiques ce qui attise ainsi la convoitise des Européens puisque le pétrole libyen est très réputé pour sa qualité. Toutefois, elle représente un

enjeu géopolitique de taille pour les Européens au vu des nombreuses ingérences étrangères que l'on peut y trouver.



Carte n°2: Représentation des enjeux sécuritaire de l'Union européenne en Afrique ©DELHALLE (2021)

Un autre enjeu sécuritaire important auquel les Européens sont confrontés en Afrique est celui de la **piraterie** bien que les actes de piraterie aient été divisés par deux depuis 2011, ils n'en restent pas moins une menace pour les navires marchands européens. Les principales zones de piraterie se situent dans le Golfe de Guinée et dans la corne de l'Afrique.

Débat : Sur quels outils l'Union européenne peut-elle s'appuyer afin de répondre à ces différents enjeux sécuritaires?

Réponses de l'auditorium : *L'Union européenne peut tout d'abord s'appuyer sur la Task Force Takuba avec la participation de plus de pays. C'est un exemple de coopération possible qui fait appel à certains pays membres et cela notamment au Mali permettant ainsi de faire une coopération européenne en association avec les locaux. Néanmoins, il faut noter que la présence militaire européenne peut être un obstacle à la place militaire africaine. Est-ce que les forces françaises ne devraient-elles pas se retirer de manière totale et définitivement? Il faudrait redéfinir la participation de l'Union européenne en Afrique d'un point de vue militaire. Il serait également nécessaire de revoir la manière dont on intervient surtout dans la durée : est-ce qu'on accompagne pour la stabilité ou est-ce qu'on se retire pour revoir une stabilité régionale?*

Un des problèmes exposés est le fait qu'au sein même de l'Union européenne, l'ensemble des pays membres ne sont pas d'accord pour les interventions. Il y a donc déjà un souci dès le début du processus par souci d'un manque d'hétérogénéité dans les politiques étrangères.

MISSIONS CIVILES ET OPÉRATIONS MILITAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN COURS DANS LE CADRE DE LA PSDC

On dénombre au total douze opérations militaires en Afrique, dont cinq qui sont encore en cours. La plus ancienne de celles-ci est l'**Opération Atalante** lancée en 2008. C'est une opération militaire navale et aérienne de surveillance et de répression des actes de piraterie dans les eaux de la Somalie. Une quinzaine de pays participent à cette opération en fournissant, navires, aéronefs ou bien personnels. La mission passe par des activités de surveillance et d'escorte de navires de pêches locaux, mais aussi des navires humanitaires du programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM).

L'opération est pour l'instant une réussite, notamment d'un point de vue de la protection des navires humanitaires. En effet, aucun de ces derniers n'a subi d'attaque depuis 2008. Pour autant, la piraterie s'est beaucoup redirigée sur les plus petites embarcations de pêche, et la mission a été prolongée récemment jusqu'au 31 décembre 2022. En outre, ses missions se sont même étendues à la lutte contre le trafic d'armes et de stupéfiants.

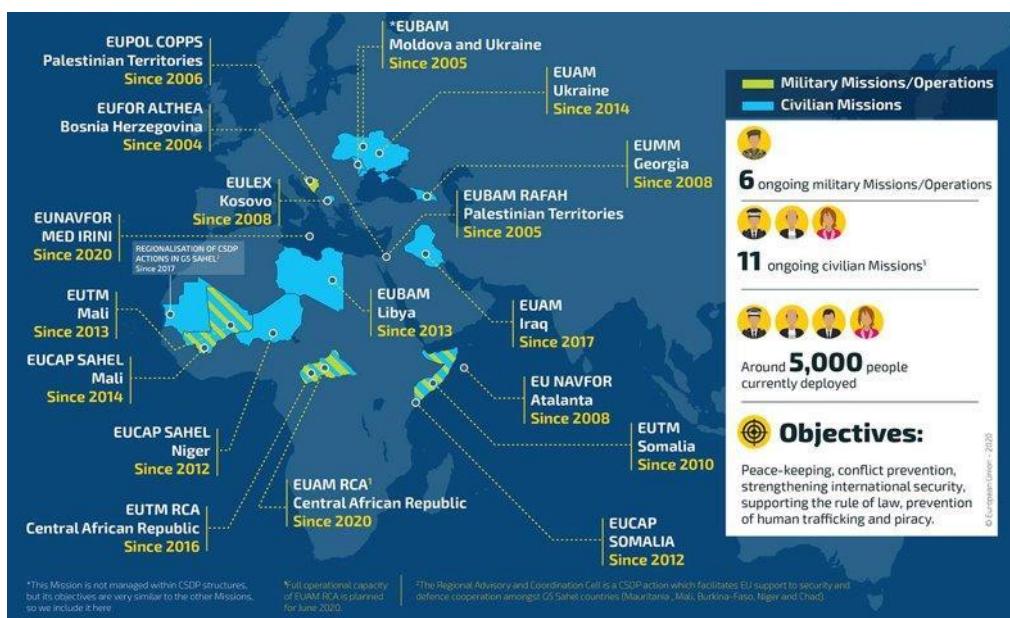


Figure n°3 : Missions civiles et opérations de l'Union européenne en cours dans le cadre de la PSDC ©Service européen pour l'action extérieure (2020)

À cela s'ajoute l'**opération Irini** qui a été lancée dans les eaux méditerranéennes en 2020. Elle a déjà été renouvelée en début d'année 2021 et est pour l'instant prévue jusqu'à mars 2023. Cette mission prévoit la surveillance des côtes libyennes et l'application de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies. Elle fait suite à l'**opération Sophia**, qui avait été lancée en 2015 pour les mêmes objectifs, mais arrêtée à la suite à des contestations italiennes.

En ce qui concerne la Somalie, une seconde opération militaire est lancée en 2010. Il s'agit cette fois-ci d'une opération de formation et de conseils des forces armées somaliennes, qui a depuis été renouvelée sept fois. Cette opération a contribué à la formation de presque 4 000 soldats somaliens et donc à la reconstruction de l'armée somalienne à la fin des années 2000, au lendemain de la reprise de la guerre civile en 2006.

De plus, l'Union européenne lance en 2015 une opération de « reconstruction » de l'armée en République centrafricaine, par le conseil et la formation des forces armées. Elle dure un an et à la demande du pouvoir centrafricain, une seconde opération est lancée dès 2016 qui est encore en

cours. Au total, plus de 7 000 soldats y ont été formés par des instructeurs venant de huit pays européens, ainsi que de cinq pays tiers.

Enfin, lorsque nous parlons d'opérations militaires de l'Union européenne en cours, il est nécessaire de revenir sur le cas du **Mali** et notamment en ce qui concerne le rôle de la France au sein du pays.

À la suite de l'offensive djihadiste dans le pays en 2013, le président malien demande à l'Union européenne une aide militaire. Le conseil européen décrète alors la mise en place d'une mission de formation, qui à l'instar des opérations précédemment citées, basée sur deux piliers. Le premier est un appui à la formation des forces armées maliennes, dans un camp d'entraînement basé dans la ville de Koulikoro. Le second, des conseils à propos du commandement, du contrôle, de la chaîne logistique, des ressources humaines ainsi que des formations en matière de droit international humanitaire, de protection des civils et de droits de l'homme. Environ 16 000 soldats ont été formés depuis 2013, pourtant, le Mali manque toujours cruellement d'autonomie opérationnelle. D'autre part, à la fin de leur formation, qui ne dure que 3 mois, ces soldats retournent dans des structures très inefficaces. La pression sécuritaire force l'armée à envoyer rapidement ces jeunes soldats au combat, mais sans encadrements européens, car le mandat de l'opération interdit formellement aux soldats européens d'aller sur le terrain et de participer au combat.

Ainsi, on voit donc que l'Union européenne est présente militairement en Afrique, et fait face à ces enjeux sécuritaires. Pour autant, elle est aujourd'hui cantonnée à la coordination de soldats de différentes armées via les opérations précédemment citées. Doit-elle franchir le pas de la création d'une armée européenne, en poussant l'intégration des armées des différents pays membres ?

Débat : *L'Union européenne doit-elle pousser l'intégration des armées européennes, jusqu'à la création d'une armée européenne?*

Réponses de l'auditorium : *Cela n'est pas une mauvaise idée sur le principe notamment quant à la logistique et le nombre. Or, la question est davantage : quel serait l'organe décisionnel ? Est-ce qu'on doit mettre d'accord les 27 pour intervenir ? Cela semble être difficile. Une autre question est à se poser à propos de la temporalité : à partir de quand faut-il intervenir ? Avec qui ? De quelles manières ?*

L'échelle supraétatique que forme l'Union européenne peut poser problème. Une administration trop grande pourrait s'avérer être contre-productive. À cela s'ajoutent le sentiment national et l'affiliation entre la nation et son armée. Une nation, c'est quelque chose de profond et d'historique, est-ce que ça ce n'est pas un frein à la création d'une armée européenne ? La souveraineté est un point à ne pas omettre puisqu'en effet, les États doivent renoncer à leurs intérêts.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES FRANÇAISES

La France est majoritairement présente en Afrique et de multiples opérations se sont déroulées sur le continent ces dernières années. Parmi elles, l'**opération Barkhane** (2014-2021) qui s'avère être dans la continuité de l'**opération Serval** (2013-2014) et **Epervier** (1986-2014). En effet, tout d'abord, le dispositif Epervier a été mis en place au Tchad en février 1986 à la demande de l'État tchadien dans le but de contribuer au rétablissement de la paix et au maintien de l'intégrité territoriale du pays. Il contribue à la stabilité du Tchad et de la sous-région. Ensuite, l'opération Serval, mise en place en 2013 à la suite de la demande des autorités maliennes, a été déployée par la France afin d'arrêter l'avancée de groupes terroristes en direction de Bamako. Ainsi, l'opération Barkhane s'inscrit dans cette dynamique. La stratégie de la France par le biais de cette opération vise à ce que les États partenaires acquièrent la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome. Elle repose sur une approche globale (politique, sécuritaire et de développement) dont le volet militaire est porté par l'opération Barkhane, conduite par les armées françaises.

À ces opérations nous pouvons ajouter l'**opération Licorne** (2002-2015) qui a été déclenchée après une tentative de coup d'État et la prise de contrôle de plusieurs villes dans le Nord et le centre de la Côte d'Ivoire par des forces rebelles au pouvoir en place le 19 septembre 2002. La Côte d'Ivoire connaît une importante dégradation de sa situation sécuritaire. C'est alors que l'opération se met en marche le 22 septembre 2002. Son but premier est d'assurer la sécurité des ressortissants. Mais face à la montée de la violence et des tensions, à la demande de la CEDEAO, du gouvernement ivoirien puis de l'ONU, l'engagement militaire français évolue en quelques semaines vers une force d'interposition entre les forces armées du gouvernement ivoirien et la rébellion.

D'autre part, l'**opération Boali** (2002-2013) est également une opération menée par les forces militaires françaises. Celle-ci émerge dans le cadre du programme français de coopération RECAMP, qui vise à aider les armées africaines à assurer elles-mêmes la sécurité du continent africain, BOALI a assuré principalement le soutien, sur le plan administratif, technique et si besoin opérationnel, de la force de stabilisation africaine en Centrafrique.

Débat : Pour quelles raisons la France met-elle fin à l'opération Barkhane?

Réponses de l'auditorium : *Plusieurs raisons sont à évoquer lorsque nous parlons des retraits des troupes françaises dans le cadre de l'opération Barkhane. Il peut être tout d'abord considéré que l'équilibre sécuritaire de la région relève de la responsabilité des armées locales, or, cela peut être contredit en raison des diverses exactions qui éclatent dans ce même territoire mettant en lumière d'autres problématiques. Également, la mort des soldats français au combat en Afrique peut être une raison charnière pour le retrait des troupes posant les diverses questions quant aux prix et à l'investissement français au sein du conflit. In fine, la question prééminente reste le résultat de cette opération. Est-ce que les objectifs ont été atteints?*

LES AUTRES PUISSANCES ÉTRANGÈRES EN AFRIQUE

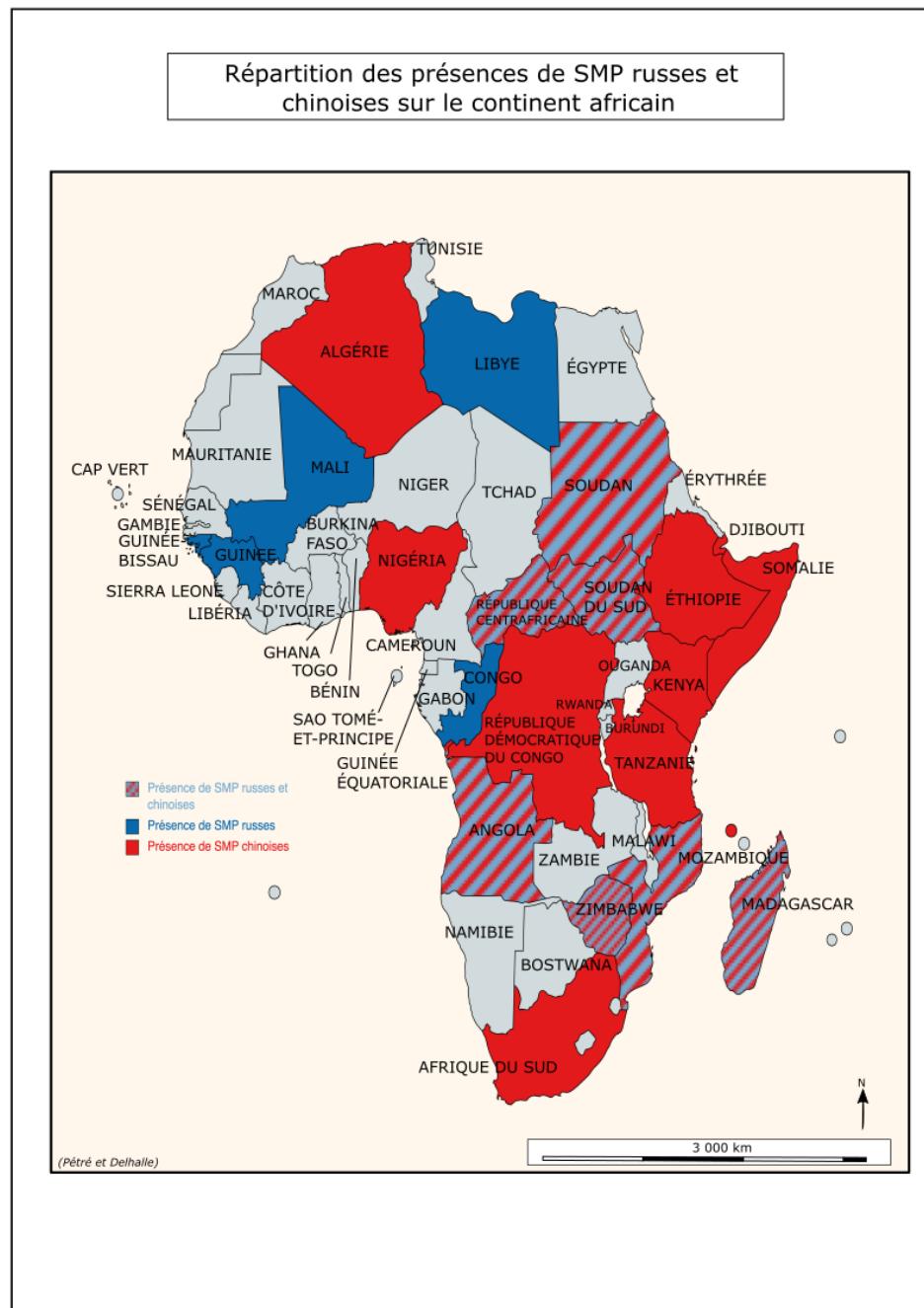
L'interventionnisme russe en Afrique : quelles sont les aspirations russes derrière l'action des mercenaires du groupe Wagner ?

Tout d'abord, l'Afrique est un terrain privilégié pour les opérations du **groupe armé privé Wagner**. Officiellement, si les groupes d'armées privées russes sont interdits dans le pays, rien ne les empêche d'opérer ailleurs. Le statut officiel affilié à ce groupe paramilitaire est « groupe privé de sécurité ». On parle de PMC « private military companies » ou SMP en français « Sociétés militaires privées » pour qualifier ces nouvelles entreprises militaires privées. Ces dernières permettent de répondre ainsi aux objectifs nationaux sans lier directement l'État russe à leurs agissements. Le groupe est majoritairement actif au Sahel, en Centrafrique, au Soudan. Leur existence est reconnue sous la forme d'instructeurs privés et gouvernementaux par le vice-ministre des Affaires étrangères pour l'Afrique et le Proche-Orient, Mikhaïl Bogdanov. Les représentants officiels du gouvernement russe, lors de leurs interventions officielles et plus particulièrement sur la scène internationale, évoquent systématiquement une absence de lien avec les organes de l'État.

Le groupe Wagner est présent dans plusieurs pays africains (Carte n°7) y compris en République centrafricaine et au Mali. L'aide du groupe Wagner a été mise en place afin d'aider les gouvernements respectifs. Or, même si ces dernières se veulent être un accompagnement des États, il s'avère qu'au contraire les objectifs fixés par les puissances européennes se résultent par des échecs sur le terrain.

Finalement, les enjeux de l'intervention de cette SMP sont au sujet de la dispute de zones clés, pourvues en ressources naturelles. Le succès sur place de la mission avec la formation de centaines d'hommes, crée une concurrence avec l'Armée française qui se voit également concurrencer au Mali où l'on évoque une potentielle signature d'un contrat de plus de 9 millions d'euros par mois sur une durée indéterminée pour que le groupe privé envoie un millier de ses hommes pour appuyer l'armée malienne. Ainsi, la SMP Wagner profite de l'affaiblissement de chaque nation en perte d'influence sur place.

Face à cette concurrence privée, la France a pris des mesures en signe d'adaptation ainsi que de contrer l'influence russe sur le terrain. La France a par exemple fait appel à la puissance de la diplomatie américaine dans le but de dissuader directement les dirigeants maliens d'opter pour l'option d'un contrat avec une SMP. Par conséquent, cela est le signe d'une diplomatie en perte de rayonnement sur la scène africaine, obligée de solliciter ses alliés pour préserver ses intérêts sur place. L'Afrique est ainsi aux cœurs des discorde actuelles entre Moscou et Paris. Le nouveau défi de la SMP Wagner semble être au Sahel, là où d'après plusieurs sources panafricaines telles que le média AfriqueMediaTV, l'Armée française semble avoir échoué face à la menace terroriste.



Carte n°4 : Répartition des présences de SMP russes et chinoises sur le continent africain
©DELHALLE & PÉTRÉ (2021)

L'interventionnisme chinois, nouvelle opportunité ou nouvelle influence?

En ce qui concerne la Chine, cette dernière tout comme la Russie a fait le choix stratégique de recourir aux SMP pour trouver une solution pour contrer les limites au sujet de son armée nationale nommée Armée populaire de libération (APL). Ce choix est purement économique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'expansion commerciale de ses entreprises dans des zones sensibles du globe. Bien que ces SMP soient majoritairement actives sur les Nouvelles routes de la soie depuis 2013, elles le sont aussi en Afrique où le pays assure l'exploitation de ressources naturelles. Les ambitions de la Chine sont moins connues que celles des Russes et jouent sur le

simple fait de préserver ses intérêts sur place plutôt que de déstabiliser de façon agressive les autres nations.

Afin de comprendre l'action type de la société militaire privée chinoise en Afrique, l'exemple de DeWe en 2011 au Soudan du Sud ainsi qu'en Afrique centrale, au Kenya, en Éthiopie, au Nigéria, mais aussi à Djibouti dans la Corne de l'Afrique s'avère être révélateur de ses enjeux. Son action en Afrique se matérialise par l'installation de deux camps de formations sécurisés en Centrafrique et au Soudan du Sud où Juba fut la démonstration en 2016 d'une démonstration réussie face à des factions armées.

En outre, lorsque nous parlons du rôle militaire de la Chine en Afrique, le cas de Djibouti est incontournable. Effectivement, la Chine est implantée dans le pays aux côtés de puissances étrangères européennes telles que l'Allemagne, l'Espagne, la France ou encore l'Italie. Tout comme la Russie avec le Mali, la Chine souhaite ingérer dans le territoire d'une de ses anciennes colonies en profitant de relations détériorées. Cette présence aux portes du détroit de Bab-el-Mandeb est stratégique lorsque l'on sait que 40% du pétrole mondial y circule, mais aussi les intérêts des entreprises commerciales chinoises.

In fine, on peut se demander pour quelles raisons la Chine semble davantage en phase avec la vision du pouvoir africain que l'Europe. Et cela peut s'expliquer par la demande des pays africains qui réside en l'achat d'armes et de matériels militaires où la Chine occupe de très loin la première place en termes de ventes pour des pays comme la RDC, le Soudan du Sud et la Centrafrique. Augmentation de 55% depuis 2013 et l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, on assiste ainsi à la domination d'un marché face à la réticence de l'Europe : négation de l'éthique autour des droits humains. La Chine s'ajuste ainsi sur la demande des présidents africains et de leurs projets militaires afin de parvenir par la suite à l'implantation de ses entreprises sur place.

Débat : *L'Union européenne ne doit-elle cantonner sa politique extérieure qu'à des menaces de sanction économique et politique ? Est-ce que les SMP remplaceront l'action des armées nationales dans le futur ?*

Réponse de l'auditorium : *De plus en plus de place dans les conflits, guerre en Afghanistan, on peut clairement identifier l'ennemi, la SMP permet à des pays d'agir sans assumer des conséquences néfastes des actes qui permettent de faire des actions plus précises. Également cela permet de révéler des actions plus diffuses. Forcément une coopération qui peut se mettre en place notamment pour la piraterie. Par conséquent, une coopération serait potentiellement possible. Cependant, tout dépend de la mentalité, puisque les liens entre l'Armée et la Nation en France restent assez particuliers et uniques en son genre. Il serait donc difficile, mais le remplacement d'une armée nationale pour des SMP reste une éventualité à envisager au cas par cas en fonction des pays, mais aussi de leurs enjeux et de leur mentalité.*